
JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(55^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 4 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 5795).
2. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie)** Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5795).

Éducation nationale (suite)

II. - Recherche et enseignement supérieur (suite)

Réponses de M. Alain Devaquet, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, aux questions (suite) de :

MM. Pascal Arrighi,
Bruno Mégret,
Jean-Paul Séguéla,
Francis Saint-Ellier.

Etat B

Titre III (p. 5797)

Amendement n° 139 de M. Colonna : MM. Roger-Gérard Schwartzberg, Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur ; le ministre. - Rejet.

Adoption du titre III.

Titre IV. - Adoption (p. 5797)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5797)

Suspension et reprise de la séance (p. 5798)

JEUNESSE ET SPORTS

M. Eric Raoult, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jacques Roux, suppléant M. Hage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Alain Calmat,
Guy Drut,
François Asensi,
Michel Pelchat,
Jean-François Jalkh,
Alain Barrau,
Charles Ehrmann,
Laurent Cathala,
Jean-Paul Fuchs.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :

MM. René Haby, Jean Briane, Jean Brocard, Claude Birraux, Jean-François Jalkh, Ronald Perdomo, Roger Corréze, Gérard Kuster, Alain Lamassoure, Xavier Dugoin, Jean-Paul Charé, Christian Demuyneck.

Mlle le président, le ministre.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

V. - Jeunesse et sports

Etat B

Titre III (p. 5821)

Amendement n° 144 de Mme Osselin : Mme Jacqueline Osselin, MM. le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. - Rejet.

Amendement n° 145 de M. Nallet : MM. Henri Nallet, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. - Rejet.

Amendement n° 146 de M. Laurain : MM. Jean Laurain, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. - Rejet par scrutin.

Adoption du titre III.

Titre IV (p. 5821)

Amendement n° 140 de M. Jalkh : MM. Jean-François Jalkh, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 141 de M. Jalkh. - Rejet.

Amendement n° 143 de M. Baeckeroot : M. Jean-François Jalkh. - Retrait.

Adoption du titre IV.

Etat C

Titre V. - Adoption (p. 5821)

Titre VI (p. 5821)

Amendement n° 142 de M. Jalkh. - Rejet.

Adoption du titre VI.

Après l'article 73 (p. 5824)

Amendement n° 147 de M. Cathala : MM. Laurent Cathala, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. - Rejet.

Amendement n° 148 de Mme Sicard : Mme Odile Sicard, MM. le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. - Rejet.

M. le secrétaire d'Etat.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 5826)

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 21 novembre a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 :

Recherche et enseignement supérieur (*suite*) ;
Jeunesse et sports.

Mercredi 5 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Éventuellement, Jeunesse et sports (*suite*) ;
Affaires sociales et emploi.

Judi 6 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Affaires sociales et emploi (*suite*).

Vendredi 7 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Intérieur ;
Charges communes, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales, rapatriés.

Samedi 8 novembre, à neuf heures trente et quinze heures :
Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet sur la presse et la communication :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 :

Départements et territoires d'outre-mer.

Mercredi 12 novembre, à dix heures, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Défense.

Judi 13 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente, et vendredi 14 novembre, à neuf heures trente et éventuellement à quinze heures et vingt et une heures trente :

Services financiers, commerce extérieur - Monnaies et médailles - Imprimerie nationale ;

Communication ;

Articles non rattachés ; seconde délibération ; vote sur l'ensemble.

Mardi 18 novembre, à seize heures et vingt et une heures trente, et mercredi 19 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet sur la famille.

Judi 20 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet sur l'acte unique européen.

Vendredi 21 novembre :

A neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Proposition, adoptée par le Sénat, sur le régime administratif et financier de Paris.

2

LOI DE FINANCES POUR 1987 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

ÉDUCATION NATIONALE (*suite*)

II. - RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Cet après-midi l'Assemblée a abordé la phase des questions.

Pour le groupe Front national (R.N.), la parole est à M. Pascal Arrighi.

M. Pascal Arrighi. Ma question a trait à l'enseignement supérieur privé. Vous avez répondu en fin d'après-midi, monsieur le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, à une question précédente sur l'aide qu'apporte votre département ministériel aux cinq instituts catholiques et aux dix-neuf écoles d'ingénieurs. Mais mon propos est légèrement différent. Il concerne la vie et les diplômes délivrés par les facultés libres et, de manière générale, l'enseignement supérieur privé.

Puis-je vous rappeler que cet enseignement supérieur privé est régi par deux lois ? L'une de 1875, qui a posé le principe de la liberté de l'enseignement supérieur et qui prévoit la possibilité théorique de créer des facultés libres. Il suffit de la signature de trois docteurs d'Etat. Celui qui vous parle a été l'un des signataires et des créateurs à Paris, en 1968, d'une faculté libre de droit et d'économie qui, vaillamment, poursuit son activité.

La seconde loi date de 1880, mais elle a pour effet, en donnant le monopole de la collation des grades à l'Etat, d'abolir juridiquement et pratiquement la liberté théorique prévue cinq ans plus tôt par cette loi de 1875.

En effet, la loi du 2 mars 1880 fait buter l'enseignement supérieur privé sur le problème des examens sanctionnant les formations qu'il dispense. Passe encore pour l'enseignement supérieur confessionnel qui obéit à des canons - sans jeu de mot - à des règles propres, sur des disciplines bien différentes de celles de l'enseignement profane, et qui n'a pas besoin pour ces disciplines de la reconnaissance par l'Etat des diplômes qu'il délivre. Mais, telle qu'elle est appliquée, la loi de 1880 a entraîné des difficultés dans la composition des jurys. Des professeurs d'Etat sont peu enclins à accepter, même s'ils étaient de qualité, les programmes et les enseignements des facultés privées.

M. Philippe Basalnet. Heureusement !

M. Pascal Arrighi. Ces difficultés ont stérilisé les facultés privées, empêché leur progrès et leur développement.

Or les étudiants de l'enseignement supérieur libre ont droit, aux termes même du préambule et de la déclaration de notre Constitution, à une égalité, à une parité de traitement avec les étudiants de l'enseignement supérieur public. Cela vaut pour l'octroi de bourses, la sanction de leurs études, la reconnaissance de leurs programmes et la reconnaissance des diplômés.

Il faut laisser vivre l'enseignement supérieur privé sur le plan matériel et juridique. Avant que d'en débattre au moment de la discussion de votre projet de loi sur l'enseigne-

ment supérieur de retour du Sénat, ma question sera bien simple : quelles dispositions d'ordre juridique comptez-vous prendre pour permettre à l'enseignement supérieur privé de vivre et de se développer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

M. Alain Devequet, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, votre question comporte deux aspects : les moyens matériels et surtout les dispositions juridiques pour permettre un enseignement supérieur privé, confessionnel ou non, de qualité.

En ce qui concerne les moyens matériels, monsieur le député, je me suis longuement expliqué avant le dîner. Vous me permettez de ne point réitérer l'argumentation.

Les moyens juridiques sont les conventions qui sont de deux sortes.

D'une part, des conventions financières entre l'Etat et les établissements privés. Elles existent à l'heure actuelle au profit des cinq instituts catholiques, et nous négocions actuellement une convention avec les établissements regroupés au sein de la F.E.S.I.C. Ces conventions existent aussi d'ailleurs pour d'autres établissements.

Le deuxième type de convention qui vous préoccupe plus particulièrement concerne les conditions dans lesquelles les étudiants des établissements privés peuvent passer des examens permettant d'accéder aux diplômes nationaux.

L'existence de ces conventions est précisée à nouveau dans le projet de loi qui a été adopté par le Sénat et qui viendra en discussion devant l'Assemblée dans quelques semaines. A ce moment-là, nous aurons toute latitude pour en discuter.

Je précise également que, dans ce même projet de loi, il est prévu que les établissements privés pourront être accrédités par l'Etat en ce qui concerne des enseignements qu'ils organisent eux-mêmes - c'est-à-dire des enseignements spécifiques, certes valables pour le public, mais valables aussi pour les établissements privés. Cette accréditation sera délivrée pour des diplômes consacrant, bien entendu, une formation originale dans un secteur où l'établissement a une grande qualité. Pour ce faire, une commission d'évaluation examinera, si l'établissement le souhaite, la qualité de l'enseignement qui est consacré par ce diplôme, pour éventuellement lui accorder l'accréditation.

Dans cette même enceinte, monsieur le député, dans trois semaines, nous pourrions évoquer tous ces problèmes de manière beaucoup plus détaillée. Ne préjugeons pas. Le débat qui aura lieu alors. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Mégret.

M. Bruno Mégret. Monsieur le ministre, la France ne fait pas l'effort qui serait nécessaire pour sa recherche. Rapportée au P.I.B., notre dépense nationale de recherche et développement nous place loin derrière les Etats-Unis et le Japon, mais aussi derrière notre principal partenaire européen, la République fédérale d'Allemagne. Or notre P.I.B. est faible au regard de celui des U.S.A. ou du Japon. C'est dire, monsieur le ministre, combien les masses financières consacrées à la recherche sont réduites au regard de celles que peuvent mobiliser nos principaux partenaires et concurrents. Elles sont même beaucoup trop faibles à nos yeux et nous regrettons le manque de volontarisme du Gouvernement en la matière.

Ma question ne porte pas directement sur ce point mais sur la stratégie de la France en matière de recherche et développement. Puisque précisément nos moyens sont réduits, il importe de les utiliser de la façon la plus efficace, tant au regard des impératifs de défense nationale que de nos ambitions industrielles. Mieux vaut être au top niveau dans quelques secteurs, plutôt que médiocre partout.

C'est une telle réflexion qui a largement guidé les Japonais dans les percées industrielles et technologiques qu'ils ont menées avec les succès que l'on sait.

La France a besoin d'une telle stratégie de moyen et long terme, coordonnant recherche et développement industriel et établissant des priorités claires tant au plan de la recherche qu'au niveau de l'appareil industriel et commercial. Monsieur le ministre, ma question est donc double. Estimez-vous que

la France dispose actuellement d'une telle réflexion stratégique et quelles sont selon vous les priorités à assigner à la recherche française ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, j'aurai l'occasion, je l'ai déjà souligné, de préciser de manière beaucoup plus détaillée, dans quelques semaines devant le conseil des ministres, cette stratégie de recherche à laquelle vous faites allusion. Aussi me limiterai-je maintenant à quelques aspects généraux et à un exemple particulier. Vous avez très certainement raison lorsque vous dites que nous devons mieux cibler les domaines dans lesquels notre effort sera maximal. Mais je crois que la notion de domaine est encore à ce niveau encore beaucoup trop grossière et que c'est une analyse beaucoup plus fine qui est nécessaire à l'intérieur d'un domaine - par domaine on peut entendre la biologie, les biotechnologies, les matériaux, le spatial. Il faut qu'une analyse soit beaucoup plus fine et que l'on détermine vraiment les créneaux sur lesquels nous devons faire porter notre effort.

Je n'en dirai pas plus maintenant. Mais je prendrai l'exemple d'un domaine dans lequel, en effet, nous voulons faire beaucoup, celui de la recherche médicale. C'est un très vaste domaine et, bien entendu, on peut imaginer deux grands aspects : la recherche fondamentale et la recherche médicale appliquée. Mais là encore on en reste à une analyse extrêmement grossière.

Si on veut aller un peu plus loin, on peut dégager des thèmes beaucoup plus précis. Par exemple, pour la recherche fondamentale médicale, on peut dégager des thèmes qui se rattachent à l'organisation, à l'expression du génome ; toute la recherche actuellement menée sur la conformation, la forme, la géométrie des macro-molécules biologiques. On peut aussi, et c'est très important, étudier l'action des récepteurs au niveau de la transmission de l'influx nerveux, c'est-à-dire au niveau des synapses neuroniques. On peut aussi, dans un domaine tout à fait différent, faire porter l'effort sur les méthodes de calcul et de numérisation et toute l'imagerie médicale.

C'est vous dire qu'il ne suffit pas de dire « domaine ». Il faut que nous poussions tous ensemble l'analyse à un degré beaucoup plus fin pour être sûrs que nous utilisons nos moyens au mieux. A l'inverse, lorsque l'on parle de la recherche médicale appliquée, c'est-à-dire de l'ancrage social de la recherche médicale, là encore on ne peut pas tout faire. Il faut cibler un certain nombre de choses. Je prendrai quelques exemples, parce que ce sont ceux pour lesquels nous créons au sein de l'I.N.S.E.R.M., non pas de nouvelles commissions scientifiques, mais des sortes d'intercommissions, qui permettent de rassembler des chercheurs de disciplines différentes de façon qu'ils puissent travailler de conserve. Nous en avons déjà dégagé cinq, une sur le vieillissement, une sur la nutrition, une sur le cancer et toutes ses approches biomoléculaires, une sur les maladies sexuellement transmissibles, une sur l'approche biologique de la toxicomanie.

Vous pouvez constater à quel point il faut aller au fond des choses et cibler avec précision les domaines, tant en recherche fondamentale qu'en recherche appliquée, pour avoir l'espoir, comme vous le soulignez, d'utiliser au mieux un budget que vous pouvez estimer modeste, mais que la dimension de notre pays ne permet pas de comparer à celui des U.S.A.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Jean-Paul Séguéla.

M. Jean-Paul Séguéla. Monsieur le ministre, ma question sera simple.

Nous avons pu constater que, dans ce bon budget, la part des investissements est relativement importante, puisqu'une augmentation de près de 32 p. 100 est constatée par rapport aux années précédentes, et particulièrement par rapport à l'année 1986. Dans cette augmentation, il s'agit d'investissements et de matériels scientifiques. Monsieur le ministre, quelles grandes orientations d'investissement prévoyez-vous pour l'année 1987 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, votre question est tout à fait pertinente.

Aujourd'hui, la répartition des 300 millions de francs qui constituent en fait la grosse masse des investissements n'est pas totalement déterminée. Je puis vous donner certaines grandes lignes. Les uns concernent la création d'I.U.T., dont nous avons parlé avec quelque enthousiasme et passion tout à l'heure, d'autres concernent un ensemble d'opérations comme l'école normale de Saint-Cloud ou l'école normale de la rue d'Ulm et, enfin, des opérations plus spectaculaires, mais extrêmement importantes pour l'image que notre pays donne de sa recherche. Je pense, par exemple, aux 50 millions de francs pour le Muséum dont je parlais tout à l'heure.

Si tel ou tel sujet vous préoccupe, je suis donc prêt à vous donner des informations, comme d'ailleurs à tous les membres de l'Assemblée, mais je ne voudrais pas officiellement, ce soir, donner le programme détaillé que j'ai en ma possession, mais qui nécessite peut-être quelques raffinements de dernière minute.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Monsieur le ministre, un institut de recherches métaboliques a été créé à Caen. Il s'agit de Cyceron. Celui-ci comprendra notamment une caméra à positons et un cyclotron biomédical.

Afin de pouvoir réaliser cet équipement, une association régie par la loi de juillet 1901 a été créée. Elle s'est transformée en groupement d'intérêt public qui a pour rôle d'intervenir seulement en ce qui concerne les investissements. Le financement de ceux-ci est assuré par les collectivités territoriales, ainsi que par des organismes scientifiques nationaux.

Ainsi, la région de Basse-Normandie, le département du Calvados et la ville de Caen participent pour moitié au financement, soit 10 millions de francs par collectivité locale ; le C.E.A., le C.N.R.S. et l'I.N.S.E.R.M. financent l'autre moitié.

Afin d'assurer le fonctionnement d'une telle réalisation, des personnels employés à plein temps seront nécessaires dès le début de l'année 1987.

Toutefois, à l'heure actuelle, aucune décision de mise à disposition n'a encore été prise pour pourvoir à ces besoins.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me confirmer que cette mise à disposition de personnels provenant d'organismes scientifiques pourra se faire dès 1987 et pour les années à venir ?

En effet, Cyceron ne dispose pas d'un budget propre lui permettant de recruter du personnel.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, en réponse à votre question sur l'avenir de Cyceron en 1987, je vous donnerai deux informations.

En ce qui concerne le budget 1987, un crédit d'investissement de 11,3 millions de francs - 8,5 millions du C.E.A. et 2,8 millions du C.N.R.S. - sera dégagé, conformément d'ailleurs à la convention de création du G.I.P., dont vous avez parlé.

En ce qui concerne les personnels, deux chercheurs - un de l'I.N.S.E.R.M. et un du C.N.R.S. - travaillent sur le projet de caméra à positrons, qui est associé au cyclotron de Caen.

Je vous confirme que sera créée en 1987 une unité I.N.S.E.R.M. dotée de moyens adéquats.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne Éducation nationale : II. Recherche et Enseignement supérieur.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : moins 3 446 539 331 francs ;

« Titre IV : 57 787 472 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 632 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 291 750 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 8 364 700 000 francs ;

« Crédits de paiement : 5 519 710 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, MM. Colonna, Carraz, Cassaing et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 139, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 020 120 francs. »

La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Cet amendement déposé par M. Colonna vise à une réduction de crédits.

En effet, il s'agit de supprimer la mesure nouvelle qui, certes, crée douze emplois de maître de conférences pour l'éducation physique et sportive, mais est gagée par la suppression de dix-neuf emplois de professeur adjoint d'éducation physique et sportive à la section scolaire.

Nous ne pouvons admettre que la création d'emplois dans l'enseignement supérieur soit, en quelque sorte, fondée sur une suppression dans la section scolaire. Un tel geste est inacceptable compte tenu de l'insuffisance de postes d'éducation physique et sportive dans l'enseignement scolaire. Nous souhaitons, certes, voir se développer les postes relatifs à l'éducation physique et sportive dans le supérieur, mais pas au détriment de la section scolaire.

Cela illustre les propos que je tenais tout à l'heure : il y a des créations d'emplois mais souvent - du moins parfois - gagées par des suppressions d'emplois.

Je pense qu'on peut faire mieux et différemment.

M. le président. La parole est à M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 139.

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement au fond.

A titre personnel, je pense effectivement qu'il y a des besoins d'encadrement en maîtres de conférences pour l'éducation physique et sportive.

Comme l'opération est équilibrée sur le plan budgétaire au point de vue de l'éducation nationale dans son ensemble, je suis personnellement favorable au maintien des 2 029 000 francs de crédits.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cet amendement a pour objet de s'opposer aux transformations d'emplois prévues dans le domaine de l'enseignement supérieur d'éducation physique et sportive.

Je comprends parfaitement votre argumentation, mais cette mesure, qui est dans la ligne des mesures analogues adoptées les années précédentes, a pour but d'accompagner l'évolution qui fait de l'enseignement en matière d'éducation physique et sportive et de la recherche dans ce domaine une véritable discipline de l'enseignement supérieur. Elle a pour finalité d'accroître le nombre des emplois d'enseignement supérieur dans ces disciplines.

Je suis au regret de demander le rejet de cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 139.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. *(Applaudissements sur les bancs des groupes R.P.R. et U.D.F.)*

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt et une heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-deux heures.)

M. le président. La séance est reprise.

V. - JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports.

La parole est à M. Eric Raoult, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports, mes chers collègues, je veux tout d'abord, au nom de tous les députés, adresser mes vœux de prompt rétablissement et de bonne santé à M. Georges Hage, rapporteur pour avis sur ce budget, qui, au-delà des étiquettes et d'options politiques très différentes, est l'un des membres de cette assemblée qui connaît le mieux et qui aime réellement le secteur de la jeunesse et des sports. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Ce budget 1987 pour la jeunesse et les sports me paraît être un bon budget, parce qu'il tient ses promesses : moins d'Etat, plus d'initiative et de responsabilité, telle était la ligne directrice de la plate-forme de gouvernement R.P.R.-U.D.F.

La politique menée dans les domaines de la jeunesse et des sports s'inscrit dans la logique de l'action gouvernementale, selon laquelle l'Etat assume les responsabilités qui lui sont propres, se porte garant des règles en veillant à la cohérence des actions, alors que les partenaires sociaux se déterminent librement et s'organisent en vue d'une autonomie plus large et d'une responsabilité accrue.

Comme je le souligne dans mon rapport écrit, le budget 1987 de la jeunesse et des sports traduit les quatre grandes priorités suivantes :

Premièrement, accentuer la mission naturelle du secrétariat d'Etat en faveur de la prévention et de l'aide à l'insertion sociale des jeunes en difficulté ;

Deuxièmement, encourager l'initiative individuelle et la prise de responsabilité ;

Troisièmement, détecter et former des athlètes de haut niveau sans négliger leur insertion professionnelle ;

Quatrièmement, faciliter la pratique sportive du plus grand nombre en accompagnant les efforts des fédérations, des collectivités locales et des clubs.

Au niveau financier, les crédits demandés pour 1987 sont certes en légère régression, 0,87 p. 100, et passent de 2 193 202 205 francs à 2 174 292 188 francs.

Comme l'on fait tous les rapporteurs spéciaux lors des présentations budgétaires passées, il convient de souligner le niveau des recettes complémentaires en provenance du fonds national de développement des sports, le F.N.D.S., et pour lesquelles les prévisions pour 1987 atteignent 1 milliard de francs.

Certes, si ces crédits avaient pu être plus importants, monsieur le secrétaire d'Etat, nous n'en aurions pas été plus mécontents, mais, si je peux citer une seule fois mon collègue Georges Hage, je dirai qu'il a au moins raison sur un point : c'est vrai que ce budget est dominé par la crise.

Après cinq ans de socialisme qui ont fait réapparaître la nouvelle pauvreté et un taux de chômage sans précédent en Europe chez les jeunes *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - C'est vrai ! sur les bancs du groupe du R.P.R.)*, la vraie priorité d'une politique en faveur de la jeunesse doit être comme l'a rappelé le Premier ministre, Jacques Chirac, de fixer l'emploi des jeunes comme la priorité n° 1.

Mais revenons au sujet.

Qu'en est-il des grandes priorités de ce budget ?

D'abord une réorganisation de vos services, notamment au niveau de l'administration centrale.

La réorganisation de l'administration centrale est intervenue rapidement.

Elle a essentiellement consisté à fusionner la direction du temps libre et de l'éducation populaire, créée en 1981, pour caser et faire plaisir au secrétaire général de la F.E.N., M. Henry *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, et la direction de la jeunesse afin de donner naissance à une nouvelle direction de la jeunesse et de la vie associative.

Cette mesure met un terme à un éparpillement néfaste des tâches se traduisant par un foisonnement de doubles emplois et une inutile complexité budgétaire, d'ailleurs judicieusement dénoncés par la mission « Belin-Gisserot » sur l'allégement des structures des administrations centrales.

Afin d'avoir une vue globale de l'action et une meilleure évaluation des résultats, une réforme des services extérieurs est engagée en parallèle.

Globalement, les crédits de rémunération et les charges sociales n'augmentent que de 1,61 p. 100 par rapport à 1986 et s'élevaient à 1 211 457 479 francs.

Les crédits de matériel et de fonctionnement des services connaissent, en revanche, une augmentation importante, plus 28,9 p. 100, notamment : au chapitre 34-03, études générales, plus 112 p. 100, au chapitre 34-95, informatisation des services, plus 110,8 p. 100, au chapitre 36-91, article 10, grands établissements du ministère, plus 109,30 p. 100.

Ces différents augmentations s'avèrent indispensables pour doter le secrétariat d'Etat d'instruments techniques modernes. Cette politique a malheureusement été négligée dans un passé récent, et cela est d'ailleurs apparu, les syndicats l'ont reconnu, dans toutes les audiences que le rapporteur a tenues avec les différents représentants des associations. Cette réorganisation permettra de rompre avec une pratique d'atomisation de crédits divers, dont on peut douter de l'efficacité de certains engagements.

M. Jean-Claude Cessing. Votre budget est nul !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Cette volonté de recentrage des charges a abouti à une simplification de la nomenclature budgétaire : suppression de divers chapitres afin de regrouper leurs dotations en un chapitre unique 31-90, « rémunérations principales », et un chapitre 34-98, « matériel et fonctionnement courant ».

Vous réorientez la politique menée par les pouvoirs publics en faveur de la jeunesse et de la vie associative. Vous renforcez le rôle d'animateur interministériel, notamment pour l'insertion des jeunes en difficulté, tant les domaines abordés recouvrent des compétences ministérielles étendues. C'est le cas notamment par l'accroissement de la participation du ministère dans la lutte contre la toxicomanie, par une augmentation du nombre d'associations agréées et pouvant, de ce fait, être subventionnées - je rappelle qu'à l'heure actuelle seulement trois associations nationales reçoivent une aide du secrétariat d'Etat - et une politique spécifique d'information sur ce thème.

Les crédits de l'information en faveur de la jeunesse sont portés à 28 686 583 francs. Des projets sont actuellement en voie d'aboutir : mise en place d'une ligne téléphonique gratuite plus rapide ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur Radio 7 et cofinancement d'un magazine d'information télévisé sur Antenne 2.

Vous permettez également par votre budget : une participation soutenue à l'action du Comité national de prévention de la délinquance, dont le financement était de 3,5 millions de francs en 1986 ; une intensification de l'action sur l'environnement et les loisirs quotidiens des jeunes - actions « musique », « prévention-été » et « sports-vacances ». En 1986, le montant global des crédits consacrés à ce type d'actions s'élève à 16,45 milliards de francs.

Un crédit de 5 875 723 francs est prévu au titre des mesures nouvelles à l'article 20 du chapitre 43-20 - promotion des activités et des loisirs éducatifs - ce qui porte cette dotation à 94 656 219 francs, soit plus 6,6 p. 100 par rapport à 1986.

Au sujet de ces centres de vacances, monsieur le secrétaire d'Etat, je crois me faire le porte-parole non pas d'une association, d'un lobby comme certains, ici, pourraient l'être. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Giovannelli. Vous plaisantez, j'espère !

M. Eric Reault, rapporteur spécial. ... mais de l'inquiétude suscitée par un certain nombre de réductions de crédits, qui méritent un effort d'explications.

M. Marcel Wecheux. Plus que de l'inquiétude !

M. Eric Reault, rapporteur spécial. Enfin, l'effort doit être poursuivi pour soutenir la politique de modernisation des centres de vacances.

En ce domaine, les deux priorités sont une mise en conformité de la sécurité des locaux et un soutien aux formules de multipropriété. En 1987, des mesures nouvelles, pour 14 millions de francs en autorisations de programme et 7 millions en crédits de paiement, seront destinées à ce programme.

Autre priorité : une meilleure formation au métier d'animateur. Ainsi, 12 698 020 francs sont inscrits au chapitre 43-60, article 62, au titre de l'aide à la formation des animateurs.

Cette aide profitera essentiellement aux candidats au D.E.F.A. - diplôme d'Etat aux fonctions d'animateur - notamment dans les filières destinées aux demandeurs d'emploi qui, en 1986, se répartissent ainsi : dix centres de formation fonctionnant dans les C.R.E.P.S. assurent 228 800 heures/stagiaires et les centres privés agréés et aidés par l'Etat assurent 349 000 heures/stagiaires.

Dans le cadre du D.E.F.A., une unité de valeur « jeunes en difficulté » est proposée à titre expérimental et des stages financés sur crédits déconcentrés permettront à des animateurs en activité d'acquiescer une formation en matière de prévention et d'action contre la toxicomanie.

En outre, le bénéfice de l'aide personnelle financée sur crédits déconcentrés et attribuée aux stagiaires en cycle discontinu - 73 francs par jour dans les C.R.E.P.S. et 53,50 francs par jour dans les centres privés - sera étendu aux candidats au nouveau brevet d'animateur technicien d'éducation populaire.

Les crédits d'intervention seront, en 1987, utilisés de façon plus sélective afin d'apporter un indispensable soutien à des actions avant tout concrètes, ayant principalement pour objectif une amélioration rapide de situations éducatives ou sociales concernant un grand nombre de jeunes.

Vous souhaitez également, monsieur le secrétaire d'Etat, définir de nouvelles relations avec les associations - vous allez pouvoir crier à loisir, messieurs les socialistes.

Conformément aux grandes orientations arrêtées lors du conseil des ministres du 27 août dernier, il s'agit dorénavant de faire disparaître un assistantat diffus et incontrôlé au profit d'une aide attribuée sur des projets concrets. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Dans le vaste et imprécis domaine de l'éducation populaire, 391 associations sont agréées à l'échelon national et un peu moins de 20 000 à l'échelon local. Le ministère a entrepris une révision des modalités d'attribution et l'examen des demandes est aujourd'hui plus vigilant.

Au-delà des hypocrisies du chœur des « signeurs » professionnels d'appels et de pétitions et, bien évidemment, de l'indignation du président du groupe socialiste, sachez que nous partageons totalement votre volonté de revoir le problème des subventions. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Claude Cassaing. N'en rajoutez pas !

M. Eric Reault, rapporteur spécial. Je serais tenté d'inviter les personnes dont je viens de parler à étudier le budget de certaines municipalités communistes ou socialistes pour voir ce qu'il ne faut pas faire. (*Très bien ! Très bien ! sur les mêmes bancs. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Giovannelli. Ce budget est nul : tout le monde le sait !

M. Eric Reault, rapporteur spécial. Il faut être sérieux ! L'embrigadement et la politisation ont souvent été trop loin. Il faut revenir à des critères d'attribution justes et pluralistes.

M. Jean-Claude Cassaing. C'est ça !

M. Eric Reault, rapporteur spécial. Il ne s'agit pas de chasser les sorcières mais au moins de leur demander de changer la couleur de leur balai.

M. Noël Ravassard. Allez plutôt faire du footing avec Léotard !

M. Eric Reault, rapporteur spécial. Plus grande rigueur également dans la gestion des postes Fonjep.

En 1986, on compte 2 364 postes « jeunesse et sports » du fonds de la coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. Les créations ont été nombreuses ces dernières années. Pierre Mauroy a ouvert largement les vannes : dans le collectif du 1^{er} septembre 1981, 500 postes Fonjep sont créés, en 1982, 911 postes, en 1983, 125 postes.

M. Noël Ravassard. Ces postes ont une grande utilité !

M. le président. Laissez M. le rapporteur spécial terminer !

M. Eric Reault, rapporteur spécial. En 1984, sous M. Fabius, qui n'a pourtant pas l'habitude de se mouiller, il n'y a aucune création de postes Fonjep. En 1985, 30 seulement sont créés et, en 1986, 38.

Dans ce domaine comme dans d'autres, on a créé les espoirs en laissant aux successeurs le soin de les gérer sur plusieurs années. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

La satisfaction quantitative des besoins doit aujourd'hui s'accompagner d'un contrôle plus précis des attributions de postes, portant à la fois sur la nature réelle de l'animation à laquelle ils sont destinés et sur le fait qu'il s'agit bien de créations d'emplois, conformément aux instructions ministérielles fixant les principes d'attribution.

A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite que les attributions de postes Fonjep soient connues rapidement. Ce serait très intéressant et cela rendrait certains beaucoup plus discrets.

M. Christian Demuynek. Eh oui !

M. Eric Reault, rapporteur spécial. Les maisons des jeunes et de la culture posent quant à elles un problème spécifique que j'ai souligné dans mon rapport écrit.

En tenant compte du taux de participation financière par poste - 46 666 francs en 1986 - et du complément de 1 000 francs par poste pour paiement de la taxe sur les salaires, l'effort global de l'Etat est considérable.

M. Jean-Claude Cassaing. Le budget n'a jamais été aussi faible !

M. Eric Reault, rapporteur spécial. En 1984, 34 668 287 francs. En 1985, 35 922 287 francs. En 1986, 36 339 570 francs.

Ces chiffres atteignent des niveaux au-delà desquels toute implication supplémentaire de l'Etat pourrait aboutir à un véritable « portage financier » des maisons des jeunes et de la culture. C'est à l'échelon local, notamment par la recherche de nouvelles ressources économiques et du mécénat culturel, que passent les solutions aux difficultés rencontrées par l'institution.

M. Jean Giovannelli. Le pire, c'est que vous ne savez pas de quoi vous parlez !

M. Eric Reault, rapporteur spécial. Une réforme profonde des structures doit être également envisagée ainsi que la recherche d'un plus grand pluralisme culturel, auquel, j'en suis persuadé, vous êtes attachés, messieurs les socialistes, et d'une gestion locale beaucoup plus rigoureuse, à laquelle vous êtes certainement beaucoup moins attachés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Giovannelli. Vous vous gorgez de mots !

M. Eric Reault, rapporteur spécial. Cette politique en faveur de la jeunesse...

M. Noël Ravassard. En défaveur de la jeunesse !

M. Eric Reault, rapporteur spécial. En faveur, j'insiste.

Cette politique, dis-je, prend en compte l'évolution de la jeunesse elle-même.

M. Jean-Claude Cassaing. Laquelle ?

M. Eric Reault, rapporteur spécial. Evidemment, la vôtre n'a pas évolué ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous voulons quant à nous que, de leur propre initiative, les jeunes fassent eux-mêmes leurs plans, leurs projets, ce qui donnera une image positive, dynamique et cohérente de la jeunesse.

Vos projets sont bons, monsieur le secrétaire d'Etat. Les bourses du défi sont déjà mises en œuvre avec succès dans plusieurs municipalités, dont la mienne. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Marcel Wacheux. Bien entendu, vous n'avez pas été oublié !

M. Jean Giovannelli. Nous, nous travaillons dans ce secteur depuis trente ans ! Nous savons de quoi nous parlons !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. La Fondation de la jeunesse, qui vise à créer un lien avec le monde de l'entreprise et les activités économiques, est également une heureuse initiative qui a déjà réussi dans plusieurs pays européens.

Enfin, la création d'un corps de volontaires pour le développement et celle d'un mouvement de jeunes pour l'entraide, nées des propositions de mes amis Michel Barnier et Guy Drut, me paraissent également susceptibles d'intéresser, voire de passionner de nombreux jeunes.

Vous avez des idées nouvelles mais vous poursuivez également l'action d'institutions reconnues, comme la carte jeunes et les centres d'information jeunesse, ce qui prouve votre volonté d'améliorer les actions spécifiques en faveur des jeunes.

Votre politique sportive est également très ambitieuse. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Laurent Cathala. C'est Bergelin qui a rédigé son rapport !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Spécialiste des problèmes sportifs lorsque vous étiez dans l'opposition, vous avez rédigé les propositions du R.P.R. sur le sport. Votre politique en la matière répond à l'aspiration du mouvement sportif qui attendait enfin un discours de responsabilité et d'autonomie. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Giovannelli. N'importe quoi !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Cette politique sportive, selon vos propres termes, vise à donner au mouvement sportif l'équilibre, l'ambition et la liberté en évitant ce que souhaiteraient peut-être certains dans cet hémicycle, c'est-à-dire l'omnipotence de l'Etat. Mon ami et collègue Guy Drut, témoin et acteur sans égal parmi nous, en parlera mieux que quiconque tout à l'heure.

Cette politique sportive a aujourd'hui deux urgences.

La candidature - j'allais dire les candidatures, tant le jeune banlieusard que je suis aurait été mobilisé par la candidature de Paris aux jeux Olympiques d'été - d'Albertville sera la première urgence pour 1987. Il faut constituer rapidement un comité d'organisation. De nombreux intervenants participent à l'opération, estimée à 6 milliards de francs.

M. Laurent Cathala. Les crédits sont réduits !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Deuxième urgence : la préparation des athlètes aux jeux Olympiques de Calgary et de Séoul. L'essentiel de l'effort sera supporté par le F.N.D.S...

M. Jean-Claude Cassaing. L'essentiel, pour vous, ce sont les crédits !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. ... et les prévisions de recettes pour 1987 s'élèvent à 165 millions de francs. L'accroissement de la participation du F.N.D.S. justifie la diminution de 5,51 millions de francs des crédits au chapitre 43-91, article 50.

J'en viens aux priorités.

M. le président. Je vous signale que vous avez dépassé votre temps de parole, monsieur le rapporteur.

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Elles concernent l'aménagement du rythme scolaire, les cadres techniques, la réforme et le développement de la médecine sportive, la décentralisation de la politique sportive et l'aide soutenue aux équipements.

Les perspectives de recettes du F.N.D.S. vous permettent, monsieur le secrétaire d'Etat, de promettre et de tenir, contrairement à ce que certains avaient fait sous les gouvernements précédents. Un milliard de francs sera affecté au mouvement sportif.

M. Laurent Cathala. Vous avez supprimé 160 millions de francs !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. En conclusion, mesdames, messieurs, je vous demande d'émettre un vote positif sur les crédits « Jeunesse et sports », qui traduisent une volonté de rééquilibrer les efforts consentis à l'égard de chacun des grands pôles de compétence du secrétariat d'Etat.

M. Jean-Claude Cassaing. Tout ce que vous dites est honteux !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Au cours de l'exercice 1987 sera réalisée une évaluation des actions et des soutiens prioritaires d'une administration qui se consacre délibérément à l'amélioration du cadre de vie quotidien des jeunes et d'un environnement plus favorable à la pratique sportive.

Vous êtes dans la bonne direction, monsieur le secrétaire d'Etat. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

A l'occasion du centenaire du renouveau olympique, je suis tenté de vous dire : ne regardez pas à gauche, ne regardez pas derrière vous, allez plus haut et plus loin, les jeunes et les sportifs sont derrière vous ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Au vestiaire !

M. le président. Je rappelle à un certain nombre de nos collègues que les interpellations ne sont pas prévues dans l'organisation des débats. Je tiens à le rappeler parce que je ne peux pas, en tant que président de séance, garantir que lorsque des orateurs de l'opposition monteront à la tribune, ils ne seront pas à leur tour interpellés. Dans l'intérêt de tous, je souhaite que ces interpellations n'aient pas lieu.

La parole est à M. Jacques Roux, suppléant M. Georges Hage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jacques Roux, rapporteur pour avis suppléant. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, je vous prie tout d'abord d'excuser M. Georges Hage, qui était désigné pour faire ce rapport et est absent pour raison de santé. Je ne manquerai pas de lui transmettre les manifestations de sympathie que vous avez bien voulu lui exprimer.

Le budget de la jeunesse et des sports pour 1987 est marqué par de larges amputations et, surtout, par une profonde mutation de sa structure, c'est-à-dire des modes d'intervention et des missions du département.

Les crédits d'intervention régressent de façon importante : moins 15 p. 100. Les dépenses en capital poursuivent leur régulière décroissance tandis que les crédits de fonctionnement, progressant légèrement, représentent désormais 76 p. 100 de l'ensemble des crédits budgétaires.

J'examinerai d'abord le budget des sports.

Il est de plus en plus déséquilibré en raison de la croissance des ressources extra-budgétaires, parallèle à la réduction des crédits budgétaires. Ceux-ci se limitent en effet à 767 millions de francs, dont à peine 116 millions pour les crédits d'intervention.

La diminution massive de ces crédits d'intervention - moins 30,2 p. 100 - affecte notamment les sections sport-études, les aides budgétaires directes au mouvement sportif, la dotation consacrée aux grandes manifestations sportives, la médecine du sport et la contribution de l'Etat aux frais de déplacement des clubs sportifs, qui est supprimée.

La dotation consacrée aux jeux Olympiques est également diminuée, ce qui traduit à mon sens une absence de volonté réelle de s'engager pour obtenir les jeux Olympiques à Paris, laquelle s'ajoute au retard dans la présentation de la candidature. Le tout a conduit à l'échec. Ceci me permet en contraste de saluer chaleureusement le succès obtenu par Albertville.

En opposition avec ce budget, vos propositions pour le Fonds national pour le développement du sport atteignent 1 milliard de francs. Or tout le monde s'accorde à considérer que ces estimations sont largement surévaluées. Il s'agit d'une surestimation volontairement trompeuse.

Le F.N.D.S. doit ainsi suppléer aux carences de l'Etat, comme il a déjà dû le faire en 1986, par exemple en aidant l'écurie automobile de formule 1 Ligier et en contribuant financièrement à l'aménagement des rythmes scolaires. Ce dernier transfert de charges est particulièrement injustifié ; il traduit la démission du service public en ce qui concerne l'éducation physique et sportive des enfants des classes primaires.

Parallèlement à la débudgétisation des charges, les ressources provenant de l'activité sportive sont étatisées, notamment par l'institution d'un prélèvement sur les gains du Loto sportif. Il faut dire clairement que le monde sportif attend du Loto qu'il lui apporte des ressources nouvelles et non qu'il compense les carences de l'Etat.

Le renouveau du sport français passe par l'amélioration des personnels d'encadrement, le développement de la médecine sportive et de la recherche. Dans ces domaines aussi, le budget est loin d'être à la mesure d'une nation qui se veut sportive. Entre la création d'emplois de professeur de sport et les suppressions d'emplois de chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive, le bilan se solde par la suppression de 54 postes.

L'exploitation commerciale du sport de haut niveau s'intensifie à la faveur de la démission de plus en plus marquée du secrétariat d'Etat, qui ne semble pas se soucier outre mesure des dangers d'une telle situation.

Enfin, on peut parler d'abandon de la politique de démocratisation du sport. Douze millions de Français environ se retrouvent dans le cadre des fédérations sportives.

Compte tenu de la diminution des subventions allouées aux fédérations et de l'arrêt de la politique de conventionnement, c'est encore le F.N.D.S. qui participera au développement du sport de masse. Enfin, dans les deux secteurs où le sport de masse pourrait trouver un épanouissement certain, l'école et l'entreprise, il faudrait une impulsion sérieuse qui fait défaut.

La réalité, c'est que l'Etat se désengage du sport populaire pour laisser la place aux intérêts privés. Vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, dans une conférence de presse, déclaré vouloir une politique ambitieuse pour le sport français. Vous ne vous donnez pas les moyens de cette ambition.

Concernant la jeunesse, le budget pour 1987 est caractérisé par la concentration des mesures nouvelles, les crédits dégagés pour les financer étant imputés sur les autres dotations.

Les crédits d'intervention consacrés aux actions en faveur du temps libre et de l'éducation populaire diminuent de 20 p. 100 tandis que les crédits de fonctionnement progressent de 5,71 p. 100 malgré la suppression de trente-huit postes.

La formation des animateurs est également sacrifiée : les crédits relevant de l'ex-direction du temps libre et de l'éducation populaire diminuent de 6,3 p. 100 et ceux destinés à la formation des animateurs dans le domaine de la jeunesse, des activités socio-éducatives et des centres de vacances sont réduits de 20 p. 100.

En outre, aucune mesure en faveur du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire n'est prévue. Un recul des actions du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports est même envisagé dans ce domaine avec la réduction du nombre de postes ou la diminution du taux de participation.

Les crédits d'intervention en faveur de la jeunesse représentent dans le total des interventions publiques 55,2 p. 100 contre 48,5 p. 100 en 1986, en raison des diminutions affectant les secteurs éducatif, culturel et sportif.

Mais cette observation doit être doublement nuancée. D'une part, leur relative stabilité fait suite à la baisse très importante enregistrée en 1986, soit 16,16 p. 100. D'autre part, cette évolution n'est guère homogène.

En effet, trois activités prioritaires en faveur de la jeunesse ayant une traduction budgétaire sont définies : institution de « bourses du défi » permettant aux jeunes de réaliser leurs projets personnels dans divers domaines, actions visant à initier les jeunes aux technologies nouvelles et création d'un corps de volontaires du développement.

Les dotations concernant ces activités prioritaires, qui ne sont nullement condamnables en soi, ne sauraient masquer le désengagement de l'Etat à l'égard des actions en faveur de la jeunesse puisque le montant global des crédits d'intervention est amputé de 8,4 millions de francs.

Enfin, cet engagement financier de l'Etat en faveur des nouvelles actions concernant la jeunesse est compensé par une réduction des crédits destinés aux autres formes d'interventions, et notamment des dotations consacrées aux centres de vacances, à la formation des animateurs et à l'action extérieure de la France.

Compte tenu de la réduction des crédits budgétaires, le conventionnement ne vise plus seulement à encourager les associations à participer à la réalisation des objectifs gouvernementaux, mais à sélectionner les associations susceptibles de bénéficier de l'aide indispensable de l'Etat.

Le projet de budget de la jeunesse et des sports, monsieur le secrétaire d'Etat, reflète ainsi la politique libérale mise en œuvre par le Gouvernement dans d'autres domaines : elle se révèle particulièrement inadaptée à ce secteur. La démocratisation du sport et des loisirs doit reposer sur l'action de la puissance publique. Sans engagement financier de la part de l'Etat, ce secteur serait livré au mercantilisme, et l'accès au droit aux loisirs, déterminé par l'argent.

Débudgétisation des charges, d'un côté, étatisation des ressources de l'autre, on peut dire, je crois, qu'il y a « mouvement multiforme de détournements ». Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne revendique pas la paternité de la formule : elle est de vous, lorsque vous étiez dans l'opposition, critiquant la loi de finances pour 1986.

Aujourd'hui, vous amplifiez considérablement le mouvement que vous dénonciez naguère.

Après avoir développé toutes ces remarques critiques, j'ai proposé à la commission des affaires culturelles de rejeter, vous vous en doutez, ce projet de budget. Les commissaires de la majorité ne m'ont pas suivi... (Sourires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Jean-Paul Séguéle. C'est logique !

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Très bien !

M. Jacques Roux, rapporteur pour avis suppléant... et ce budget a donc fait l'objet, malgré moi, d'un avis favorable de la commission. (Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Monsieur le secrétaire d'Etat, il y a un an, avec M. Etienne Pinte, que je ne vois pas ce soir sur ces bancs - serait-ce un désaveu ? - (Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.) vous aviez nié l'évidence, c'est-à-dire l'augmentation considérable, de plus de 30 p. 100, des moyens consacrés aux sports, grâce à la création du loto sportif.

Vous vous exprimiez alors en ces termes : « Jamais un budget de la jeunesse et des sports n'a été aussi mauvais ! » Vous aviez même cru devoir qualifier ce budget de « résultat dramatique » en appelant, en vain, l'Assemblée nationale à le rejeter.

Vous auriez dû être plus prudent, car le plus mauvais budget de l'histoire, c'est vous qui avez le plus mauvais privilège de devoir aujourd'hui le défendre. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.) Vous parliez, il y a un an, de résultat dramatique ? Eh bien, dressons le constat aujourd'hui !

Premier constat : votre budget régresse de 0,86 p. 100 en francs courants et de 2,86 p. 100 en francs constants.

Deuxième constat : la part de vos crédits dans le budget de l'Etat chute de 0,21 p. 100 en 1986 à 0,20 p. 100, taux le plus bas jamais connu en France.

M. Philippe Legras. Ce n'est pas surprenant !

M. Alain Calmat. Troisième constat : la répartition des crédits entre le titre III et le titre IV est extrêmement préoccupante.

Les moyens des services augmentent notablement ; mais, dans le même temps, les crédits d'intervention s'effondrent : moins 20 p. 100 pour l'éducation populaire, moins 3,15 p. 100 pour la jeunesse et moins 30,19 p. 100 pour le sport !

« Trop d'Etat ! », vous exclamiez-vous quand vous étiez dans l'opposition.

M. Philippe Legras. Eh oui !

M. Alain Calmat. Et voilà que vous présentez un projet de budget entièrement tourné vers la satisfaction du fonctionnement de votre administration faisant fi des besoins du public qui constituent pourtant la raison d'être de votre département ministériel.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très juste !

M. Alain Calmat. Curieuse conception de « l'administration de mission », en vérité, que celle qui se dessine derrière votre projet de budget !

Quatrième constat : le fameux « milliard » du F.N.D.S., derrière lequel vous vous réfugiez pour tenter de masquer le caractère exécrationnel de votre budget, vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est qu'une illusion.

A ce propos, je formulerais cinq remarques :

La première pour vous rappeler, mais vous le savez bien, monsieur Bergelin, que c'est le gouvernement de Laurent Fabius qui a créé le loto sportif car vous aviez été incapable de l'instaurer en vingt-trois ans de présence continue au pouvoir. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Philippa Legras. On a vu ce qu'a donné le premier !

M. Alain Calmat. C'est aussi ce gouvernement - deuxième remarque - qui a inscrit dans les faits la part de 30 p. 100 de recettes dont bénéficie le mouvement sportif.

En revanche, et ce sera ma troisième remarque, c'est le gouvernement auquel vous appartenez, monsieur Bergelin, qui a pris le risque considérable de créer un précédent redoutable, en faisant adopter dans la loi de finances rectificative le plafonnement des recettes du F.N.D.S.

Nul doute, hélas, que le ministère des finances ne s'en souvienne chaque fois que la conjoncture budgétaire sera tendue. Je regrette profondément, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ayez été l'homme de la précarisation des crédits du sport.

Comme je regrette aussi, et c'est ma quatrième remarque, que vous ayez cédé au ministère des finances sur la taxation des gains du loto sportif.

Le résultat ne s'est pas fait attendre : on a assisté à la chute des enjeux, donc des recettes destinées au sport.

J'en viens aux chiffres et ce sera ma dernière remarque sur ce point.

Comparons ce qui est comparable. Aussi faut-il considérer non pas les chiffres qui figureraient en prévision de recettes dans le projet de budget pour 1986, car il ne s'agissait que d'une évaluation, mais les recettes réelles qui auraient dû revenir au mouvement sportif, et celles qui peuvent raisonnablement être estimées pour 1987.

En 1986, et je m'en réjouis, les recettes ont dépassé les prévisions. Hélas, est intervenu le plafonnement des recettes dont j'ai parlé, si bien que, selon les estimations mesurées du C.N.O.S.F., le mouvement sportif aurait dû être crédité de 150 millions de francs supplémentaires. Oui, monsieur le ministre, vous avez subtilisé 150 millions de francs au sport en 1986 ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.)

M. Jean-Paul Séguéle. Le terme est fort !

M. Alain Calmat. En 1987, en revanche, les prévisions de recettes du loto sportif ont été manifestement surévaluées. La baisse des recettes est pourtant un fait. Je ne peux que le regretter. Je rejoins le C.N.O.S.F. pour estimer que la recette réelle ne dépassera pas 450 millions de francs, ce qui est déjà bien. Le loto sportif que nous avons créé l'a permis.

Comme vous avez accepté simultanément une diminution de 51 millions de francs sur le titre IV du budget du sport, les comptes sont faciles à faire.

En 1986, sans plafonnement, le mouvement sportif aurait bénéficié de 1,052 milliard de francs, soit 832,3 millions de francs du F.N.D.S. et 169,7 millions de francs du chapitre 43-91.

En 1987, il ne bénéficiera que de 850,46 millions de francs, soit 732 millions de francs du F.N.D.S., recalculé en fonction de la réalité, et 118,46 millions de francs du chapitre 43-91.

Au total, et la pilule est pour le moins amère à avaler, après l'avoir privé de 150 millions de francs en 1986, vous aurez privé le sport français de 200 millions de francs en 1987 et qui plus est, vous aurez procédé à une débudgétisation aussi grave pour le présent que porteuse de dangers pour l'avenir.

Ces constats, monsieur le secrétaire d'Etat, je les ai dressés sans complaisance, mais aussi sans démagogie, car un homme politique responsable se doit de dire la vérité à la nation, même lorsque cette vérité est pénible à entendre.

Mais au-delà des chiffres secs, il y a votre politique, monsieur Bergelin. Or cette politique, c'est hélas une politique de régression, d'abandon et de précarisation.

Abandon d'abord d'une véritable politique sportive. Il se traduit par une diminution inquiétante dans votre projet de budget d'actions essentielles au développement du sport, contenues dans le chapitre 43-91 ; sections sport-études : moins 32 p. 100 ; développement du sport et activités physiques : moins 26 p. 100. C'est une diminution drastique des subventions de fonctionnement allouées aux fédérations, ligues et comités sportifs. Je poursuis : jeux Olympiques et grandes manifestations, moins 52 p. 100 ; médecine du sport, moins 34 p. 100 ; déplacements, moins 100 p. 100, c'est-à-dire suppression des tarifs réduits de la S.N.C.F. accordés sur crédits budgétaires.

Certes, vous créez cinquante contrats de préparation olympique pour un montant de 8,7 millions de francs, mais cela est bien le moindre des choses à deux ans des jeux Olympiques de Séoul et de Calgary.

En ce qui concerne l'aménagement du temps scolaire, aucune ligne budgétaire n'est prévue. Je redoute que vous ne taxiez directement le F.N.D.S. pour continuer l'action que nous avions commencée avec succès - mille communes avaient été impliquées à la rentrée 1985-1986 dans cette opération et plus de 220 000 enfants avaient été intéressés.

A ce sujet, permettez-moi d'être très inquiet car vos déclarations ne font plus état d'aménagement du temps scolaire mais uniquement d'aménagement du temps extra-scolaire. Auriez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, été éconduit par M. Monory ? Je le crains.

Toutes ces actions, monsieur le secrétaire d'Etat, comptez-vous les financer sur le F.N.D.S. ? On peut être préoccupé lorsque, comme je l'ai démontré, vos prévisions pour ce compte spécial du Trésor paraissent, en l'état actuel des choses, pour le moins illusoire. Pratiquez-vous la politique de Perrette avec son pot au lait ? Je le crains aussi.

MM. Louis Maxandaou et Michel Margnas. A juste titre.

M. Alain Calmat. En tout état de cause, monsieur le secrétaire d'Etat, vous vous livrez à une opération de débudgétisation et de précarisation d'une politique essentielle au développement du sport et à l'équilibre de nos enfants.

Vous abandonnez aussi les cadres techniques ! Vous avez annoncé la remise en cause des mises à disposition des cadres techniques auprès des ligues et comités départementaux, lors de l'assemblée générale du C.N.O.S.F. par une privatisation supposée de ses cadres.

Six mois après cette annonce, le mouvement sportif et les cadres ne sont toujours pas fixés sur leur sort. Ils sont inquiets face à une absence de politique à leur égard. Je vous rappelle, monsieur le secrétaire d'Etat, que de 1981 à 1986 nous avions eu, Edwige Avice et moi-même, le souci de régler le problème au fond avec la création des corps nouveaux et le processus de la mise à disposition organisée et négociée des cadres techniques.

L'exemple significatif est la circulaire relative à la situation des directeurs techniques nationaux.

Abandon aussi, et surtout peut-être, d'une véritable politique de la jeunesse.

Certes, vous avez obtenu le financement de mesures nouvelles pour 41 000 000 francs, abstraction faite de mesures d'ajustement.

Ces mesures nouvelles, je me garderai bien d'en contester le bien-fondé : elles font partie de ce que l'on a appelé classiquement « l'héritage », l'une d'entre elles, la fondation pour l'initiative des jeunes, figurant même dans une proposition de loi déposée par le groupe socialiste en 1985.

Seulement, si vous avez repris les intitulés, vous en avez trahi l'esprit !

M. Louis Maxandaou. Vidé le contenu !

M. Alain Calmat. Car ces actions, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez décidé de les conduire en régies, directe et non, comme cela a été pratiqué par tous vos prédécesseurs, de Maurice Herzog à moi-même, par l'intermédiaire des partenaires naturels du ministère, associations et collectivités locales. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Est-ce bien vous qui proclamiez, il y a un an : « Trop d'Etat » ?

En outre, et c'est beaucoup plus grave, vous avez clairement abandonné toute velléité de contribuer directement à la bataille pour l'emploi des jeunes ! (Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Jean Ueberschlag. Donnez des exemples !

M. Alain Calmat. Qu'en est-il du programme « Jeunes Volontaires » dont plus de 60 p. 100 des bénéficiaires trouvaient un emploi à l'issue de leur stage ?

Abandonné !

Qu'en est-il du fonds départemental pour l'initiative des jeunes qui avait permis à plus de 1 200 jeunes de créer une entreprise en 1985 ?

Abandonné !

En d'autres termes, vous avez troqué 41 000 000 de francs de mesures nouvelles contre 400 000 000 de francs inscrits au budget du ministère du travail et de l'emploi, pour financer des programmes qui avaient fait la preuve de leur efficacité.

Vous me concédez qu'il s'agit, pour le moins, d'un troc désastreux.

Vous avez enfin frappé d'arrêt de mort l'éducation populaire.

Le nom même a disparu dans l'intitulé des missions de la nouvelle direction de la jeunesse et de la vie associative.

Les crédits de l'ancienne direction du temps libre et de l'éducation populaire s'effondrent : moins 20 p. 100 sur le chapitre 43-60, moins 21 p. 100 pour l'aide aux associations ; moins 6 p. 100 pour les crédits de formation.

Mais qu'est-ce qui vous fait peur ? Le mot « populaire » ou bien le souvenir de Léo Lagrange ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Maxenda. Les deux !

M. Philippa Lagras. Non ! Pas vous ! Pas de démagogie !

M. Alain Calmat. En outre, dans votre offensive contre le monde associatif, vous ne vous êtes pas cantonné à l'éducation populaire.

Quelle meilleure illustration que le chiffre magique du milliard, non pas le milliard du F.N.D.S. qui n'existe que dans votre imagination, mais le milliard, bien réel celui-là, dont seront privées les associations dans le budget de 1987 - vous avez participé largement à cette suppression.

Je ne peux que soutenir avec la plus grande énergie la protestation des huit grandes fédérations d'associations parmi lesquelles l'UNIOPISS, présidée par François Bloch-Lainé ; l'union nationale des associations familiales, présidée par Roger Burnel ; le CNOSE, présidé par Nelson Paillou, ou le CNAJEP, présidé par Monique Mitrani.

Avez-vous bien mesuré, monsieur le secrétaire d'Etat, les conséquences de vos décisions ?

Que va-t-il advenir des deux millions de jeunes qui partent chaque année en centres de vacances ?

Comment va-t-on former les animateurs de centres de vacances et de loisirs ?

Comment pourra-t-on conduire une politique ambitieuse d'aménagement des rythmes scolaires si l'on déstabilise le mouvement associatif, sur lequel repose essentiellement la mise en œuvre de ces actions ?

M. le président. Monsieur Calmat, veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Alain Calmat. Je termine, monsieur le président.

Pour ne retenir qu'un exemple parmi tant d'autres, monsieur le secrétaire d'Etat : comment rester insensible au véritable appel au secours lancé par l'union française des centres de vacances et de loisirs, qui n'a pas toujours été très tendre avec les gouvernements de la gauche ?

Ne vient-elle pas d'écrire, à juste titre, à bon nombre d'entre nous que « ces mesures vont à l'encontre des déclarations gouvernementales sur la politique d'aide aux familles » ?

En somme, régression des moyens budgétaires, précarisation des moyens d'intervention, abandon d'une véritable politique sportive et de jeunesse, mise à mort progressive du mouvement associatif, telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les principales caractéristiques de votre projet de budget.

Elles sont aussi les stigmates d'un processus d'affaiblissement de votre département ministériel, que certains, dans votre majorité, aimeraient bien voir disparaître.

Sans vous faire un procès d'intention, je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, que, par vos abandons et votre naïveté vis-à-vis du ministère du budget, vous ne finissez par être leur complice.

Pour toutes ces raisons, au nom du groupe socialiste, je vous appelle, mes chers collègues, avec tristesse mais détermination...

M. Christian Demuyneck. Ce serait bien la première fois !

M. Alain Calmat. ... à rejeter le budget du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Drut.

M. Guy Drut. Monsieur le secrétaire d'Etat, notre ami Etienne Pinte n'est pas là, c'est vrai, mais peut-être est-il en train de dîner avec Mme Avice, on ne sait jamais. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

MM. Louis Maxenda et Henri Nallet. Avec qui ?

M. Christian Demuyneck. Mais ils vont se taire un peu, les battus ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. De part et d'autre, veuillez vous taire.

Vous avez la parole, monsieur Guy Drut.

M. Guy Drut. Vous décomptez le temps des interruptions, monsieur le président ?

M. le président. Veuillez poursuivre.

M. Guy Drut. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'examen d'un budget offre l'occasion, au-delà même de l'étude des chiffres, de déceler les axes principaux d'une démarche et d'une volonté politiques.

Le projet de budget qui nous occupe s'inscrit dans le cadre nécessairement contraignant du redressement de nos finances publiques. Certains pourraient tirer argument de quelques économies pour vous tenter un procès, en méconnaissant les efforts consentis par ailleurs.

C'est une nouvelle fois l'éternel débat sur la bouteille à demi remplie ou à moitié vide. C'est surtout la redoutable faculté laissée à l'esprit partisan d'ignorer l'essentiel.

A bien des égards, le projet de budget que vous nous présentez comporte des orientations qui témoignent du souci de restituer leur véritable signification aux interventions de l'Etat dans le domaine de la jeunesse et des sports.

Notre majorité, dans son ensemble, a souhaité proposer aux Français une autre politique, faite de liberté et de responsabilité. Je constate, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre action va dans ce sens.

Pour ce faire, vous avez adopté une démarche pragmatique, tendue vers des objectifs clairs, qui constituent autant de priorités dans un domaine d'intervention aussi riche que vivant.

Ignorant les faux-semblants et la facilité d'une « politique-gadget », vous entendez dépoussiérer les moyens de votre mission de toutes les idées reçues et des *a priori* réducteurs.

De fait, certains comportements nous ont, par le passé, coûté très cher, en altérant et en dispersant à l'excès les initiatives de votre département ministériel.

Je reviendrai plus tard sur les indices concrets et chiffrés, qui illustrent ce que je n'ose appeler une rupture, mais plutôt un recentrage des moyens, garant d'une efficacité retrouvée.

Dans l'immédiat, je souligne combien votre projet, tant à l'égard des jeunes que du monde sportif, ménage une adaptation de l'outil public aux exigences de la compétitivité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Il s'agit là d'une option essentielle et d'une grande ambition : celle de rendre aux forces vives du pays les chances de bien se comporter au sein d'une société moderne et difficile.

Dans cette perspective, la réorganisation que vous avez entreprise, dès votre arrivée au sein de votre administration centrale - cette réorganisation transparaît clairement dans ce projet de budget - ainsi que vos objectifs concernant les services extérieurs, constituent des mesures salutaires pour permettre à l'Etat de mieux exercer désormais ses missions.

A cet égard, les dispositions budgétaires en faveur des jeunes prévoient, en particulier, le développement de nouvelles activités liées à la solidarité, ou à la formation accélérée dans le domaine de la haute technologie : ces mesures me paraissent aussi aller dans le bon sens.

Certes, cette exigence concernant l'insertion sociale des jeunes ne dépend pas de votre seul département. Elle appelle, en effet, une mobilisation générale, déjà largement

engagée, de l'ensemble du Gouvernement, mais il est essentiel que la jeunesse et les sports soient présents pour relever ce défi majeur.

C'est ce que vous faites, monsieur le secrétaire d'Etat, à travers votre participation à la lutte contre la toxicomanie ou la création de la fondation de la jeunesse et des bourses du défi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Dans ce cadre, il est particulièrement significatif que les moyens nouveaux dégagés pour ces priorités relèvent d'une logique et d'un état d'esprit différents. Désormais, et c'est heureux, les notions d'objectifs et de résultats seront davantage prises en compte que la seule notoriété des structures. Une subvention ne s'attend pas, elle se mérite. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Louis Mexandeau. Fameux raisonnement !

M. Guy Drut. J'en viens maintenant au sport et vous pouvez imaginer sans peine, monsieur le secrétaire d'Etat, combien ce volet me tient à cœur. Vous avez, à plusieurs reprises et encore récemment, affirmé votre volonté de donner au sport français un souffle, un élan nouveaux, en assignant à votre action des objectifs précis. Il est vrai que, dans ce domaine comme dans d'autres, notre pays se doit d'opérer rapidement un changement profond. Le sport français, avec ses onze ou douze millions de licenciés, doit représenter une priorité nationale. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. Quelle enfilade de banalités !

M. Guy Drut. Je me réjouis, à l'examen de votre budget, de constater que vous avez su édifier un dispositif efficace, destiné à jeter les bases d'une nouvelle donne en faveur des activités physiques et sportives.

M. Louis Mexandeau. Il vaut mieux entendre ça qu'être sourd !

Un député du groupe du R.P.R. Ecoutez donc un spécialiste, monsieur Mexandeau !

M. Guy Drut. Dans cet esprit, vous avez souhaité appréhender le fait sportif dans sa dimension spatiale. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est là, en effet, une donnée essentielle - et qui a au moins le mérite de vous faire rire !

M. Louis Mexandeau. Revenez sur terre !

M. Guy Drut. Le sport recèle une portée universelle qui, nous le savons tous, loin de se démentir ira toujours en s'accroissant. C'est la raison pour laquelle il est particulièrement important de considérer le sport national comme un moyen privilégié au service du rayonnement de la France.

Je reviendrai sur cette dimension culturelle mais, dans l'imédiat, je tenais à saluer cette reconnaissance qui conditionne tant de répercussions positives, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de nos frontières.

S'agissant plus précisément de la France, vous avez su prendre largement en compte ce facteur d'espace, c'est-à-dire nos quatre-vingt-quinze départements, nos vingt-deux régions sans oublier nos responsabilités à l'égard de l'outre-mer.

Ainsi, les prévisions de recettes du F.N.D.S. et leur répartition sont-elles, me semble-t-il, garanties d'un nouveau démarrage de l'équipement sportif de nos collectivités, que le redéploiement des moyens de vos services extérieurs devrait largement faciliter.

A cet égard, je me réjouis particulièrement de l'effort d'études que vous entendez produire pour que les équipements sportifs soient à l'avenir mieux conçus et mieux gérés. La traduction de ce souci en termes budgétaires constitue une garantie solide pour le confort des utilisateurs mais également pour l'équilibre des finances locales. Bien entendu, cet effort de conception doit s'accompagner de mesures spécifiques visant à la promotion du sport dans toutes ses dimensions.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Spatiales !

M. Guy Drut. Concernant le sport de masse, et toujours par une démarche pragmatique plus attentive aux objectifs et à l'action, j'observe que les perspectives de recette du F.N.D.S. pour 1987 vous ont conduit à augmenter très sensiblement le montant de l'aide à la pratique du sport par tous.

Par ailleurs, il convient de saluer le très large effort que votre budget traduit clairement en faveur du sport de haut niveau.

Vous souhaitez accorder aux athlètes français les conditions d'une préparation optimale dans la perspective des jeux d'été et d'hiver de 1988, et cette volonté s'affiche dans la croissance exceptionnelle - 164 millions de francs en 1987 contre 31 en 1986 - des recettes du F.N.D.S. affectées au sport de haut niveau.

Je souhaite que cette politique, qui inclut par ailleurs l'ouverture de cinquante postes budgétaires de préparation olympique, soit poursuivie et encore accrue, compte tenu de la décision récente du Comité international olympique en faveur d'Albertville.

Il convient, en effet, d'un manière générale, de préparer le sport français à ce grand rendez-vous de 1992, avec pour ambition de rééditer la formidable expérience de Grenoble, voulue et engagée par le général de Gaulle.

Enfin, je ne voudrais pas passer sous silence un point particulièrement sensible dont votre budget vient en quelque sorte de reconnaître l'importance. Je veux parler de la médecine sportive...

M. Laurent Cathala. Moins 40 p. 100 !

M. Guy Drut. ... domaine longtemps traité par le passé de manière désinvolte et marginale et auquel vous avez souhaité accorder une attention particulière.

M. Laurent Cathala. Moins 40 p. 100 !

M. Guy Drut. Cela fait deux fois que vous le dites.

M. le président. Monsieur Cathala, je vous en prie ; vous aurez la parole tout à l'heure !

Continuez, monsieur Guy Drut.

M. Guy Drut. En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais rappeler ici, avec insistance, la nécessité impérieuse de réaménager le partage du temps pour nos enfants et en tout premier lieu, les rythmes scolaires, afin que le sport devienne une donnée quotidienne dans la vie des jeunes Françaises et des jeunes Français.

M. Louis Mexandeau. Ce n'est pas la distribution des prix !

M. Guy Drut. Je sais la concertation intelligente que vous avez souhaité instaurer avec votre collègue chargé de l'éducation nationale, et les mesures d'accompagnement que vous entendez prendre afin d'associer le mouvement sportif et le monde de l'enseignement pour résoudre ce problème majeur. Si, comme je l'espère, vous réussissez, vous aurez fait accomplir à notre pays un grand progrès...

M. Louis Mexandeau. Vous n'avez pas l'air convaincu !

M. Guy Drut. ... en restituant au sport sa dimension originelle et la place qui doit être la sienne dans la formation de la personne humaine.

Voire démarche, qui témoigne d'un souci profond de placer le sport français et la jeunesse de notre pays dans les meilleures conditions...

M. Louis Mexandeau. Spatiales ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Drut. ... est celle de l'avenir. C'est pourquoi le groupe R.P.R. vous accorde son total soutien ...

M. Louis Mexandeau. Sans conviction !

M. Guy Drut. ... et votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Je voudrais consacrer les quelques minutes qui me sont imparties à la vie associative, sans oublier de dire auparavant que les députés communistes partagent totalement les analyses de notre collègue Jacques Roux et les conclusions qu'il suggère tendant au rejet de ce projet de budget.

Nous nous faisons l'écho dans cet hémicycle de l'indignation du mouvement associatif, et nous la soutenons.

Huit grandes fédérations, regroupant des millions de personnes dans notre pays, c'est-à-dire le CCOMCEN, la CGTL, le CNAJEP, le CNOSE, la FONDA, les ONG de développement, l'UNAF et l'UNI-OPSS, ont signé ensemble une lettre

ouverte par laquelle elles démontrent que la plupart des chapitres budgétaires porteurs de subventions aux associations sont considérablement amputés.

Au ministère de la jeunesse et des sports, les actions en direction du temps libre et de l'éducation populaire sont amputées de 22 p. 100, l'aide aux centres de vacances de 35 p. 100, la formation des animateurs pour la jeunesse de 20 p. 100, la réduction des crédits budgétaires pour les postes Fonjep va se traduire ou par une diminution de ces postes ou par un surcroît de charges pour les collectivités locales. Ces coupes claires ont suscité un profond émoi, largement justifié, de toutes les associations concernées telles que l'UFCV ou les Francs et Franches camarades de la Seine-Saint-Denis (*Rires sur les bancs du groupe du R.P.R.*) qui m'ont personnellement saisi afin d'empêcher cette réduction inadmissible de crédits.

Aux affaires sociales et à l'emploi, le programme d'action sociale est diminué de 34 p. 100. A la culture, les subventions à l'action culturelle diminuent de 35 p. 100. Les aides aux associations de consommateurs sont amputées de 22 p. 100, ce qui met en péril la vie même de ces organisations, à l'image de la confédération syndicale du cadre de vie de la Seine-Saint-Denis qui m'a alerté sur la réduction draconienne des crédits. Les aides aux actions des associations de solidarité avec le tiers monde chutent de 31 p. 100.

Environnement, logement, anciens combattants, il n'est pas un seul ministère où cette logique réductrice ne soit appliquée.

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez décidé, vous et votre gouvernement, de vous attaquer frontalement au mouvement associatif, et singulièrement au fait fédératif.

Vos prédécesseurs ne concevaient les relations avec le mouvement associatif que dans le cadre réducteur de relais à l'action gouvernementale. Vous, vous ajoutez aujourd'hui à la dimension de l'austérité celle de votre aversion du pluralisme. Nous avons encore à l'esprit vos scandaleuses décisions de suppression des subventions à la J.O.C. Et comme le terrain associatif est un vivier du pluralisme, un lieu d'expression des besoins et d'action pour leur satisfaction, vous voulez tailler dans le tissu associatif.

Vous ne faites nullement confiance aux associations mais les crédits dont dispose l'administration pour des actions directes de votre ministère augmentent sensiblement.

Avec ce « plus d'Etat », votre libéralisme manifeste un dirigisme bien doctrinaire qui n'a d'égal que l'étroitesse de votre politique.

Pour notre part, nous voulons que les associations disposent de moyens pour développer le pluralisme et la diversité.

Cela signifie que dans les associations, y compris dans les plus petites, il faut que les responsables bénévoles puissent se former. Pour cela, il faut une politique volontaire, capable de dépasser les freins sociaux et les barrières culturelles, permettant aux personnes d'origine modeste l'accès aux postes de responsabilité.

Cela signifie que nombre de charges indues doivent être levées, par exemple en matière de taxe sur les salaires ou d'expédition de la presse associative.

Cela signifie enfin que les organismes qui gèrent les fonds allant à la vie associative puissent être plus transparents, en prenant mieux en compte la diversité et la multitude des associations.

Notre conception de la vie associative est fondée sur le respect de l'indépendance des associations et la conviction qu'elles constituent une immense richesse pour notre société. C'est la raison pour laquelle nous serons à leurs côtés pour contrer vos mauvais coups et vous contraindre à les entendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Pelchat.

M. Michel Pelchat. Monsieur le secrétaire d'Etat, le budget qui nous est aujourd'hui proposé, votre premier budget, est, je dois dire, globalement positif.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah !

M. Michel Pelchat. Je préfère le dire d'entrée de jeu, notamment à l'égard de l'opposition qui, comme je le constate, ne manque pas, comme toujours, de critiquer systématiquement ce que vous proposez aujourd'hui et ce que propose généralement le gouvernement.

M. Jean-Claude Cassaing. « Toujours plus » !

M. Loula Mexandeau. Les renégats se croient obligés d'en faire trop.

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Propos blessant.

M. le président. Monsieur Mexandeau, vous n'avez pas la parole.

M. Michel Pelchat. Ce budget est positif, monsieur le secrétaire d'Etat, tout d'abord parce qu'il est financièrement rigoureux et participe ainsi lui aussi à l'assainissement nécessaire de nos finances publiques comme l'ont rappelé certains orateurs qui m'ont précédé. En effet, devrai-je rappeler, monsieur Mexandeau, que cinq années de socialisme ont vidé les caisses et multiplié les déficits...

M. Loula Mexandeau. Vous n'avez pas toujours dit cela.

M. Jean Giovannelli. Ce n'est pas l'avis de tous.

M. Michel Pelchat. ... et nous ont laissé aujourd'hui le triste héritage rendant indispensables toutes les mesures courageuses que nous avons prises depuis le 16 mars.

M. Jean-Claude Cassaing. Oui, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, c'est courageux, ça !

M. Michel Pelchat. Et le projet de budget de la jeunesse et des sports participe à cet effort lui aussi, en assurant une progression des moyens tout à fait remarquable dans le contexte que j'indiquais précédemment.

M. Jean Giovannelli. Les caisses du sport ne sont pas vides, vous le savez bien !

M. Michel Pelchat. Les moyens strictement budgétaires attribués à la jeunesse et au sport pour 1987 sont stables par rapport à 1986. Cela serait, j'en conviens, insuffisant sans l'évolution prévisible des recettes du F.N.D.S. qui, fort heureusement, atteindront un milliard de francs cette année.

Un milliard de francs, cela représente un doublement par rapport au projet de loi de finances pour 1986 présenté par le précédent gouvernement. Ce doublement permettra une augmentation de 15 p. 100 des crédits publics, budgétaires et extrabudgétaires, consacrés à la jeunesse et aux sports.

Un tel pourcentage de moyens supplémentaires pour le sport et la jeunesse française est une augmentation substantielle. C'est même tout à fait exceptionnel dans une période de nécessaire rigueur budgétaire comme la nôtre.

Certes, ce budget remet en cause un certain nombre d'orientations prises depuis quelques années.

M. Jean Giovannelli. Depuis 1945. Vous n'avez pas la mémoire des dates.

M. Michel Pelchat. Cela dérange beaucoup. Je le constate.

Mais, guidé par le double objectif, auquel je souscris, de la bonne utilisation des fonds publics et de l'intérêt général de notre jeunesse, en dehors de toute motivation partisane, (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) M. le secrétaire d'Etat Christian Bergelin a eu raison de procéder à cette première remise en ordre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean Giovannelli. Remise en ordre datant de 1945 et qui est le fait du général de Gaulle !

M. Michel Pelchat. Je note avec satisfaction la recherche d'une nouvelle approche pour les attributions des aides de l'Etat. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. C'est nul.

M. le président. Veuillez poursuivre, mon cher collègue.

M. Michel Pelchat. Mais, monsieur le président de séance, c'est à vous de faire taire ceux qui m'interrompent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Mon cher collègue, il ne vous appartient pas de porter un jugement sur la présidence. Je vous demande simplement de continuer votre intervention, de même que je demande à nos collègues de se taire.

M. Michel Pelchat. Merci, monsieur le président.

Je note avec satisfaction la recherche d'une nouvelle approche pour les attributions des aides de l'Etat. Il y a ainsi désormais des conventions d'objectifs avec les fédérations sportives pour justifier l'octroi de subventions.

Cela entraînera, j'en suis certain, une émulation salubre au sein des fédérations sportives.

Je tiens donc à apporter mon soutien à ce budget courageux et incontestablement positif.

Je voudrais, également, appuyer vos efforts pour développer le goût des jeunes pour le sport.

C'est un sujet auquel je suis particulièrement sensible puisque la commission « jeunesse et sport » du parti républicain, que j'ai l'honneur de présider, se livre actuellement à une réflexion sur ce sujet.

Ces mesures proposées en ce domaine tant dans le budget que dans votre communication au dernier conseil des ministres vont, à mon avis, dans le bon sens.

Il faut, en effet, mieux évaluer les capacités physiques des jeunes Français, il faut aménager les rythmes scolaires et extra-scolaires et surtout rapprocher la pratique du sport à l'école des associations et des clubs sportifs locaux.

Il faut supprimer la frontière étanche entre les deux et, au contraire, assurer une étroite liaison.

Le sport à l'école doit bénéficier du dynamisme et de l'expérience des clubs sportifs. C'est de l'intérêt de notre jeunesse ; c'est l'attente des parents.

Je ne m'étendrai pas davantage, faute de temps, sur cet important sujet, mais je tiens, monsieur le secrétaire d'Etat, à ce que vous sachiez que nous vous soutenons dans la direction que vous avez prise, qu'il s'agisse du budget *stricto sensu* ou, d'une manière plus générale, de votre politique en matière de jeunesse et de sports.

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole et à M. Jean-François Jalkh.

M. Jean-François Jalkh. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous traitons aujourd'hui d'un sujet d'importance, voire du sujet le plus important pour l'avenir de la nation puisqu'il s'agit de la jeunesse.

Si, demain, les moins jeunes parviennent à toucher leur retraite, ils le devront en effet d'abord à l'existence et au dynamisme d'une jeunesse nombreuse. Si, demain, les personnes âgées, dont le nombre croît irrémédiablement, voient leur sécurité physique et celle de leurs biens garanties, elles le devront, là encore, à l'action de la jeunesse.

C'est aussi grâce à la jeunesse que seront préservées les libertés et l'indépendance de la patrie. Pourrons-nous rester longtemps libres et indépendants sans une jeunesse nombreuse ? La réponse coule de source.

Si, demain, la France devenait une maison bourgeoise peuplée de vieillards, ses habitants ne tarderaient pas à subir, dans l'impuissance, toutes les humiliations de la part de *squatters* arrogants. Les vieillards seraient dépouillés de leur confort pour terminer leurs vieux jours dans l'asservissement.

C'est donc de la lucidité de la jeunesse française, de son enthousiasme, de son courage que l'essentiel, qui est la renaissance de la France et de l'Europe, va dépendre.

En face des défis du présent et de l'avenir, les jeunes sont aujourd'hui trop souvent tentés d'adopter une attitude de neutralité comme s'ils se désintéressaient du monde où ils vivent. Nous devons leur faire savoir que la vie n'est pas neutre. Ce n'est pas un spectacle auquel on peut se contenter d'assister en voyeur.

La vie est action, et, qu'ils le veuillent ou non, les jeunes en seront les acteurs ou les sujets. Et la négation, l'indifférence, le doute, ce qu'on appelle aujourd'hui l'esprit « bof » ne sont pas des principes d'action mais de sujétion.

A l'instar de cette maison de pompes funèbres de Californie dont le slogan est « mourez, nous ferons le reste », les politiciens professionnels disent aux jeunes : « Votez et nous ferons le reste ».

Nous disons, nous, que c'est à la jeunesse de prendre son destin en main, par un effort de lucidité et de vérité, un effort de courage et de volonté. (*Très bien ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Il faut donc que les jeunes aient conscience et foi dans leur mission, qu'ils renouent avec le goût de l'effort dans la vie publique comme dans la vie sportive.

Il convient également que le Gouvernement de la France ne leur ménage pas son soutien. Est-ce bien le cas ? Répondre à cette question suppose de ne pas se limiter au seul examen des crédits du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Le ministère de l'éducation, le ministère délégué à la famille participent tout autant, sinon plus, à l'effort en direction des jeunes.

Doit-on en conclure pour autant que le Gouvernement dispose d'une politique de la jeunesse et d'une politique du sport ? Je crains bien que non et les jeunes en sont les premiers persuadés. Les jeunes n'attendent pas des discours ou des demi-mesures. Ce qu'ils veulent, c'est un emploi, c'est un logement, c'est la sécurité, c'est pratiquer le sport de leur choix sans avoir à se livrer à un véritable parcours du combattant. Ils veulent également qu'on leur explique pourquoi les gouvernements qui se sont succédés depuis quarante ans n'ont jamais été capables, jusqu'à présent, d'ouvrir l'école sur la vie économique et sportive. (*Très bien ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Pourquoi ont-ils refusé obstinément aux écoliers et aux lycéens le droit de pratiquer l'après-midi des activités sportives, comme c'est le cas chez nos voisins allemands ? Pourquoi ces gouvernements ont-ils préféré subventionner des associations liées au parti communiste plutôt que de mettre des moyens suffisants à la disposition des vraies associations sportives ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Les jeunes attendent qu'on leur explique pourquoi ces mêmes gouvernements ont multiplié les obstacles et les embûches administratives et fiscales sur le chemin des jeunes créateurs d'entreprises. Pourquoi, dans le monde d'aujourd'hui, un immigré clandestin dont la situation a été régularisée par le gouvernement Mauroy a plus de chances de trouver un logement qu'un jeune Français.

Pourquoi chacun tempête-t-il contre la drogue depuis des années, tandis que tout le monde, ou presque, cache que 66 p. 100 des trafiquants de drogue sont des ressortissants étrangers, souvent clandestins d'après les dernières statistiques de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants ?

Les jeunes veulent savoir pourquoi on les oblige à verser des larmes de crocodile sur la faim dans le monde sans leur expliquer que la famine résulte bien souvent d'une décolonisation bâclée par des intellectuels de brousse corrompus et formés dans les universités françaises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Ce que les jeunes veulent comprendre, c'est le silence des associations prétendues antiracistes quand un paisible père de famille français est assassiné sous les yeux de sa famille, de ses enfants, dans un cinéma de Marseille, par des ressortissants maghrébins, comme ce fut le cas récemment. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ces questions restent sans réponse parce que nos gouvernants ont une mentalité de vieux.

Moi, je suis de ceux qui pensent avec le général Mac Arthur que « la jeunesse n'est pas une période de la vie, elle est un état d'esprit, un effet de la volonté, une qualité de l'imagination, une intensité émotive, une victoire du courage sur la timidité, du goût de l'aventure sur celui du confort. On ne devient pas vieux parce qu'on a un certain nombre d'années, on devient vieux parce qu'on a déserté son idéal ». Et il conclut : « Si un jour, votre cœur allait être mordu par le pessimisme et rongé par le cynisme, puisse Dieu avoir pitié de votre âme de vieillard ! »

On peut, en effet, être jeune à plus de quatre-vingts ans comme notre doyen Edouard Frédéric-Dupont et on peut avoir basculé dans la décrépitude sénile du corps et de l'âme comme la plupart des figures de la classe politique traditionnelle. (*Exclamations sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Des noms !

M. Louis Mexandeau. C'est inadmissible !

M. Pierre Descaves. Les vieillards protestent !

M. Jean-François Jalkh. Pour toutes ces raisons, monsieur le secrétaire d'Etat, mon groupe ne votera pas votre budget de la jeunesse et des sports. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Alain Barrau.

M. Alain Barrau. Monsieur le secrétaire d'Etat, en présentant aujourd'hui ce projet de budget de la jeunesse et des sports au niveau le plus faible depuis le début de la V^e République vous semblez, malgré tout, satisfait du sort qui est réservé au département ministériel dont vous avez la charge.

Jusqu'à ce soir, je pensais que vous étiez le seul. Après avoir écouté M. Raoult, je constate que vous êtes deux.

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Un peu plus quand même !

M. Alain Barrau. Je voudrais que nous nous arrêtions quelques instants sur la liste de ceux que M. Raoult a qualifiés de groupes de pression.

La lettre ouverte, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises ce soir, a été signée, vous le savez, par huit responsables nationaux de coordination qui représentent l'ensemble des forces vives du mouvement associatif français : François Bloch-Lainé, président de l'UNIOSS ; Elisabeth Bourel, présidente de l'intercollectif des ONG de développement ; Roger Burnel, président de l'UNAF ; Guy Georges, président du CCOMCEN ; Monique Mitrani, présidente du CNAJEP ; Nelson Paillou, président du CNOSEF ; Frédéric Pascal, président de la FONDA ; Michel Sainte-Marie, président de la CGTL.

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Et député socialiste !

M. Alain Barrau. Vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, cela ne s'était jamais passé avant vous. Je vous rends donc grâce sur ce point : vous avez fait contre votre projet de budget l'unanimité du mouvement associatif en France. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Roger Corrèze. Pas du tout !

M. Jean Ueberschlag. Cela m'étonnerait ! Vous connaissez mal le mouvement associatif. Ce n'est pas seulement cela, c'est autre chose.

M. Alain Barrau. Je sais que cette lettre peut préoccuper certains de nos collègues. Je vais donc en citer quelques passages intéressants. Elle indique, au nom de l'ensemble des coordinations : ...

M. Roger Corrèze. C'est le P.S. !

M. Alain Barrau. « Il nous semble que le Gouvernement n'a pas exactement mesuré les conséquences de ses choix budgétaires sur la vie associative, méconnaissant ainsi le rôle que les associations assument dans la société française... »

M. Roger Corrèze. Tandis que le précédent gouvernement, lui, l'avait fait, bien entendu !

M. Alain Barrau. « ... notamment leur contribution à l'emploi ! Rapportées aux mille milliards du budget de l'Etat, ces sommes peuvent paraître faibles alors qu'elles sont vitales pour l'action éducative, culturelle, sportive, économique, sanitaire, familiale et sociale.

« Responsables, dans notre diversité, de l'ensemble des secteurs d'activités du mouvement associatif, nous voulons, avec gravité, attirer votre attention sur les conséquences de ces choix. »

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est un budget de régression, un budget de repli et un budget d'abandon.

D'abord un budget de régression.

Dans le cadre d'un budget qui ne représente plus que 0,20 p. 100 du budget de l'Etat, les crédits d'intervention du titre IV sont sacrifiés. L'ancienne direction du temps libre et de l'éducation populaire voit ses crédits amputés de 20 p. 100. Les conséquences de cette mesure risquent d'être lourdes pour l'avenir des postes FONJEP dont le niveau de financement, voire le nombre même seront sérieusement affectés pour la première fois depuis la création du FONJEP il y a vingt ans. La formation des animateurs sera également sérieusement compromise alors que la mise en place du nouveau diplôme est attendue pour 1987.

Dans ce contexte, avec une diminution de 3,15 p. 100 de ses crédits, la direction de la jeunesse et de la vie associative pourrait faire figure de privilégiée par rapport aux autres directions de votre ministère. Pourtant un examen attentif révèle que vous sacrifiez l'aide aux centres de vacances et la formation des animateurs. Vous faites en sorte que le financement des mesures nouvelles en faveur des jeunes que vous avez annoncées en août dernier reste dans un flou complet.

Pourrions-nous avoir des précisions plus grandes sur ces mesures ? Pour l'instant le seul énoncé correspond à ceux qui avaient été, pour nombre d'entre eux, proposés par votre prédécesseur.

Si cette tendance devait se poursuivre au delà de 1987, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports se réduirait à une administration fonctionnant pour elle-même, sans crédits d'intervention, dernière étape avant sa probable disparition. Mais peut-être est-ce là, l'objectif du Gouvernement ? M. Léotard déclarait d'ailleurs il y a quelques mois ne pas voir de justification à l'existence d'une politique dans le domaine de la jeunesse et des sports et préconisait, au nom du libéralisme, la suppression de ce département ministériel.

Si c'est la politique du Gouvernement, qu'on le sache à l'occasion de ce débat.

Mais votre budget se caractérise aussi par une politique de repli.

Le ministère de la jeunesse et des sports, redevenu secrétariat d'Etat, a été placé auprès du Premier ministre. Nous pensions y voir le signe d'une volonté réaffirmée de conduire une véritable politique interministérielle de la jeunesse sans laquelle les mesures mises en œuvre dans chaque département ministériel aboutissent le plus souvent, faute d'une élaboration cohérente et concertée, à des impasses. Il n'en est rien.

Si le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ne doit pas se substituer à l'action des autres ministères concernés par les questions de la jeunesse, la faiblesse de ses moyens l'empêche de jouer un minimum de rôle inspirateur et coordonnateur.

Vous avez bel et bien choisi la voie du repli, puisque les dispositifs mis en place depuis 1982 en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ne sont pas reconduits. Par ailleurs les actions de prévention que nous avons menées, de 1981 à 1986, dans le cadre du conseil national de prévention de la délinquance - actions très importantes - seront mises à mal à l'occasion de l'application de ce budget du Gouvernement auquel vous appartenez.

M. Roger Corrèze. Il n'y a plus de places dans les prisons !

M. Alain Barrau. Enfin, la régression budgétaire et la réduction des compétences et des ambitions en matière de jeunesse ne sont pas les seules caractéristiques de votre action. Pour l'éducation populaire et la vie associative, c'est d'abandon qu'il faut parler.

Vous avez fait disparaître l'éducation populaire en réorganisant l'administration du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

M. le président. Je vous prie de bien vouloir conclure, mon cher collègue.

M. Louis Maxandaou. La disparition de l'éducation populaire mérite d'être dénoncée, monsieur le président !

M. Alain Barrau. L'éducation populaire n'est pas simplement un souvenir de 1936 ou de la Libération. C'est une démarche, une volonté, une conviction que nous avons été nombreux à partager dans toutes les familles politiques et qui garde son importance aujourd'hui. Il faut que, par rapport à cette réalité de l'éducation populaire, ce projet de budget soit modifié et transformé.

Mes chers collègues, devant tous les responsables associatifs qui nous regardent et qui nous écoutent, ne jouez pas avec le feu. Aujourd'hui, des jeunes sont oubliés et des associations menacées. Nous pensons, disaient les responsables des coordinations dont j'ai parlé précédemment...

M. le président. Veuillez conclure, s'il vous plaît !

M. Christian Demuyneck. Ce n'est même pas intéressant.

M. Alain Barrau. ... que chaque parlementaire effectivement concerné - et vous l'êtes également, comme nous au niveau local - par l'action des associations devra bien mesurer le choix qu'il ferait en acceptant de voter en l'état ce projet de loi de finances.

En effet, si des amendements significatifs... (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Roger Corrèze. C'est fini !

M. Alain Barrau. ... et notre groupe en présentera tout à l'heure, n'étaient pas adoptés, les associations, à tous leurs niveaux d'intervention, se trouveraient confrontées à une situation mettant en cause les missions qu'elles accomplissent.

Nous ne le voulons pas et c'est pourquoi le groupe socialiste vous demandera d'adopter ses amendements, ou, s'il reste en l'état, de refuser ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, député de 1976 à 1981, j'ai pris cinq fois la parole pour dire que le budget des sports était insuffisant.

M. Jean-Hugues Colonna. Oh !

M. Charles Ehrmann. Oui, monsieur Colonna !

Durant dix-huit ans, j'ai été adjoint au sport de la ville de Nice et j'ai aidé le maire à doter notre cité d'un équipement de qualité. J'ai compris alors que la plus grande partie des efforts financiers étaient fournis par les collectivités locales.

M. Philippe Legras. Très juste !

M. Charles Ehrmann. Elles auraient dépensé, dit-on, 32 milliards de francs en 1985, pensant que la construction de stades ou de piscines évitait la rue, la prison, l'hôpital, la drogue.

J'ai aussi, durant cette période, vécu au contact des clubs niçois et appris que les dirigeants bénévoles, vrais médecins sans frontières du sport - ils sont un million en France - portaient le sport français sur leurs épaules, mais qu'ils n'en pouvaient plus car la relève n'arrivait pas et que si les subventions des villes pour les sportifs étaient valables, celles de l'Etat étaient ridicules.

Grâce à eux, le nombre des licenciés est passé en deux décennies de deux millions à douze millions. L'Etat ne faisant pas son devoir, j'ai voté la loi créant le F.N.D.S. en 1976, et demandé dans ma dernière intervention ici en novembre 1980 qu'il serve, avant tout, les clubs et que l'Etat ne se désengage pas. Hélas !

En 1981, j'espérais que le nouveau gouvernement socialo-communiste accomplirait pour le sport le même effort que pour la culture. Deux fois hélas !

Même en tenant compte du traitement des professeurs d'éducation physique retournés à l'éducation nationale, j'ai vu le budget n'a été, toutes recettes confondues, aussi faible, surtout pour le sport, car on oublie qu'ils a été plus maltraité que l'éducation populaire et la vie associative. En 1985, il baissait encore de 6,27 p. 100. La perte, depuis 1981, est estimée à trois milliards et demi, selon M. Paillou que vous citez souvent. Aucun socialiste n'a eu le courage de refuser ce budget comme je l'avais fait en novembre 1980.

M. Louis Mexandeau. Quel homme !

M. Charles Ehrmann. J'ai cependant applaudi, car je n'avais pas cessé de le réclamer, à la création par M. Calmat du concours de pronostics s'ajoutant à ce qui existait.

Pour 1987, le budget est de 2 174 millions de francs, soit 19 millions de moins qu'en 1986, compensés, il est vrai, par une importante augmentation du F.N.D.S. passant de 582 millions à un milliard de francs puisqu'il n'y aura plus de prélèvements. Au fond, ce qui compte, c'est ce qu'on dépensera pour les sportifs. Cependant, dans mon esprit, le budget et le F.N.D.S. ne devraient pas être des vases communicants et je ne voudrais pas que le F.N.D.S. devienne la cave de d'Ali Baba de laquelle on pourrait tirer tous les trésors dont on aurait besoin.

M. Jacques Peyrat. Très juste !

M. Charles Ehrmann. Au fond, mon sentiment est que nous n'arriverons jamais, gens de gauche ou gens de droite, à obtenir des crédits suffisants pour le sport tant que nous n'aurons pas, par un nouveau rythme scolaire, comme dans les pays anglo-saxons - classe le matin, sports et activités artistiques l'après-midi -, changé la mentalité...

M. Jacques Peyrat. Très bien !

M. Charles Ehrmann. ... crée une génération de sportifs, donc de députés sportifs qui voteront les crédits nécessaires comme ils l'ont fait pour la culture.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, j'apprécie tout ce que vous allez tenter en ce sens.

Tester les enfants des écoles primaires pour vérifier leurs aptitudes sportives, passer, en février 1987, un contrat avec vingt-cinq communes pour qu'elles fassent l'expérience de cinq à onze heures d'éducation physique par semaine, c'est bien, surtout lorsque l'on sait que certains instituteurs refusent encore la venue des animateurs sportifs que les villes mettent à leur disposition au nom de l'unicité des maîtres, alors que le sport voudrait que les écoles et les clubs soient imbriqués.

Je vous suis aussi reconnaissant de mettre à la disposition des clubs, qui bénéficieront, je l'espère, d'une grande partie de la masse des 485 millions de francs - au lieu de 317 - de 2 000 animateurs et de 10 000 vacataires pour six mois. Mais il faut aller plus loin.

Pour les 3 500 ou 4 000 élèves des sections sport-études, réservoirs de champions - à Nice ils ont eu pour noms Noah, Forget, Nowak, etc. -, il faut développer cette expérience qui, grâce au F.N.D.S., a vu ses crédits passer de 6 à 9 millions en 1986.

Quant à l'enseignement secondaire, vous êtes concerné par les sections sport-études. Permettez-moi de vous dire que nous vivons à Nice, au lycée du Parc impérial, une expérience passionnante. J'en ai eu l'idée en 1974, mais la réalisation est due à deux provideurs dynamiques qui ont accepté de bouleverser les emplois du temps, de faire classe le mercredi matin et de mettre les repas à treize heures trente, aidés par le directeur de la jeunesse et des sports et par des professeurs d'éducation physique de qualité, monsieur Colonna !

Alors que les classes de sport-études font du sport avant huit heures trente ou après seize heures, le lycée du Parc impérial a créé une sixième qui pratique le sport de onze heures trente à treize heures trente et, souvent, l'après-midi, en même temps que des activités artistiques. Cela a été complété par une cinquième, une quatrième, une troisième, une seconde : 151 élèves sont intéressés. Le lycée doit en refuser. Les résultats sportifs sont remarquables. Les résultats scolaires sont également bons, car les élèves sont plus joyeux. Le sénateur Bonduel, rapporteur de votre budget au Sénat, en a été enthousiasmé, il y a un mois.

Mon rêve d'étendre cette expérience aux Alpes-Maritimes est prématuré, m'ont dit mes amis. Vous pouvez, en accord avec M. Monory, l'étendre à deux, puis trois classes de sixième, et faire peu à peu du rêve une réalité. C'est parce que je pense très sincèrement que vous voulez changer la mentalité des jeunes, en faire des sportifs, que je voterai votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Vous nous avez annoncé très récemment, monsieur le secrétaire d'Etat, une politique ambitieuse pour le sport français.

M. Christian Demuynek. Exactement !

M. Guy Drut. Tout à fait !

M. Laurent Cathala. Il ne suffit pas cependant de baptiser « plan d'action » un catalogue de vœux pieux et de déclarations d'intentions...

M. Christian Demuynek. Ne parlez pas d'action !

M. Roger Corrèze. Les vœux pieux, c'est vous !

M. Laurent Cathala. ... pour répondre aux défis pour l'avenir que nous lance le sport français.

Le temps des promesses électorales, monsieur le secrétaire d'Etat, est fini.

M. Christian Demuynek. Les promesses, c'est vous !

M. Laurent Cathala. Aussi permettez-moi de vous rappler que nous sommes aujourd'hui au temps du budget et que, bien malheureusement, ce budget est le plus mauvais depuis trente ans.

M. Roger Corrèze. Mais non !

M. Christian Demuynek. C'est une copie du discours de Calmat !

M. Laurent Cathala. En effet, comment qualifier autrement un budget qui, privilégiant les crédits de fonctionnement au détriment des crédits d'intervention, opère un véritable renversement de tendance ?

Désormais, le ministère ne pourra que se replier sur lui-même et fonctionnera de moins en moins pour sa mission d'impulsion d'actions. Quel paradoxe dans ce gouvernement du libéralisme forcené (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) que ce ministère qui s'oriente vers un renforcement de ses propres services et délaisse le service du public auquel il doit s'adresser !

M. Jean Uebarschlag. Ce n'est pas celui qui vous intéresse !

M. Laurent Cathala. Mais, il est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous cultivez les paradoxes avec grand talent.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports. Merci !

M. Laurent Cathala. La diminution des crédits en faveur de la médecine du sport - près de 40 p. 100 - s'inscrit ainsi très certainement dans la logique du point 4 de votre projet d'action qui s'intitule : « Développer le secteur de la médecine du sport ».

M. Bernard Bardin. Très bien !

M. Laurent Cathala. L'efficacité du dispositif se mesurant très certainement à la réduction des crédits !

De la même façon la diminution des crédits destinés aux jeux Olympiques et aux grandes manifestations alors que 1987 sera l'année des jeux méditerranéens, des jeux du Pacifique-Sud et de la fin de la préparation pour les jeux Olympiques de Calgary, résulte sans nul doute du fait que la préparation olympique est l'une de vos priorités.

La liste est longue des mauvais coups qui sont ainsi infligés au sport français et ce d'autant plus que si la loi de finances prévoit un F.N.D.S. en forte hausse, il faut noter qu'il ne s'agit que d'une prévision et que l'évolution actuelle du loto sportif n'incite guère à l'optimisme.

La diminution de 20 p. 100 de la subvention attribuée au sport scolaire, dans le budget de l'éducation nationale, n'est pas non plus particulièrement réjouissante. Il est vrai que vous n'y êtes pour rien, monsieur le secrétaire d'Etat, puisqu'il semblerait, selon les récents propos de M. Monory, que le ministre de la jeunesse et des sports ne prête pas beaucoup d'attention à vos déclarations (*Rires*...)

M. Jean-Paul Séguéla. Il faut inverser !

M. Laurent Cathala. ... que le ministre de l'éducation nationale ne prête pas beaucoup d'attention à vos déclarations. On a du mal à s'y retrouver, car on ne sait pas très bien qui est le conseiller technique de l'autre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

La question du sport à l'école devient désormais la chasse strictement et sévèrement gardée du ministre de l'éducation nationale.

M. Charles Ehrmann. Hélas !

M. Laurent Cathala. Avouez qu'il n'est pas facile de s'y retrouver.

Et pourtant cette question est d'importance. N'était-ce pas l'un des points forts de votre programme électoral que la mise en œuvre d'une action résolue en faveur des pratiques sportives scolaires ?

En cinq années le Gouvernement de la gauche, clarifiant les rapports entre l'Etat et le mouvement sportif, avec un nouveau statut juridique pour le sport professionnel, avec le statut de l'athlète de haut niveau, avait posé les bases d'une réelle politique sportive.

Aujourd'hui, faute de moyens, faute de volonté, faute d'objectifs précis, ce sont des pans entiers de la vie sportive qui sont menacés.

M. Jean Uebarschlag. S'il n'y a pas de bases, il n'y a pas de pans !

M. Laurent Cathala. Avec le profond mouvement de désengagement de l'Etat qui s'amorce, des charges supplémentaires vont inéluctablement incomber aux collectivités locales, qui sont déjà propriétaires de 90 p. 100 des équipements sportifs et qui réalisent près de 80 p. 100 des investis-

sements. Or, rien n'est prévu dans votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, qui puisse permettre une coopération efficace entre l'Etat et les collectivités locales. De la même façon, de très nombreuses associations, ces fers de lance du sport, sont menacées d'asphyxie.

Enfin, comment ne pas regretter que ne soit pas soutenu l'effort indispensable en faveur de la production d'équipements et matériels sportifs français, production qui oblige les entreprises à faire un effort constant de recherches et qui se révèle être un excellent vecteur d'innovations et d'exportations sur un marché international particulièrement ouvert ?

En guise de budget des sports, vous nous proposez, monsieur le secrétaire d'Etat, un budget d'abandon. En guise de politique, vous présentez un inventaire de mesures dont le flou n'a d'égal que l'inconsistance.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le mouvement sportif français a pris définitivement la mesure de vos promesses. Pour notre part, nous voterons pas votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Drut. Ça, c'est une surprise !

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Charles Ehrmann. Et vive l'Alsace !

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le secrétaire d'Etat, président du groupe d'études sur la vie associative à l'Assemblée nationale, député d'un département qui compte plus de 7 000 associations, c'est sur la vie associative, vous le comprendrez, que je souhaite intervenir.

Je crois à la vie associative parce que toute action doit se mener au niveau le plus proche possible des acteurs de la vie culturelle, sportive ou sociale afin d'allier responsabilité et efficacité, parce que c'est une école de démocratie et de solidarité, parce que le dynamisme des associations, leurs initiatives, leur générosité, leurs solutions souvent originales et souvent moins coûteuses que si elles étaient en charge de la collectivité publique, les rend indispensables, irremplaçables dans une société pluraliste qui prône l'innovation...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. ... parce qu'elles libèrent l'Etat et répondent à ceux qui aspirent à moins d'Etat et, par là, ne sont ni de droite, ni de gauche.

J'ajoute que les 500 000 à 600 000 associations emploient plus de 710 000 salariés et, selon un rapport du Conseil économique et social, le nombre d'emplois s'accroît chaque année de 4,5 p. 100.

Il est vrai que certaines associations sont très discutables, que d'autres sont de simples courroies de transmission, que d'autres sont devenues de véritables administrations et que d'autres encore sont simplement des extensions de l'administration. Mais cela ne doit pas mettre en cause le projet de société, parce que c'est un enjeu de société, auquel nous sommes attachés.

Si j'ai insisté sur l'importance de la vie associative c'est que je ne suis pas sûr que les différents gouvernements en aient réellement pris conscience.

La diminution de 15 p. 100 des crédits d'intervention de votre budget n'est pas une première. Depuis 1984, ils ne cessent de décroître dans des proportions parfois importantes. Et l'objectivité oblige à dire qu'à l'époque les collègues de l'opposition ne se sont guère manifestés. Mais ce qui est plus inquiétant c'est que cette réduction se retrouve dans plusieurs départements ministériels.

Dans ces conditions, l'inquiétude exprimée par le monde associatif n'est pas feinte. Jamais les associations de toutes tendances - de l'opposition comme de la majorité - ne se sont autant mobilisées, des sportives à celles de l'éducation populaire.

M. Jean Giovannelli. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Aux sportifs qui se plaignent de la diminution des crédits pour le sport-étude, pour la médecine de sport, et pour la disparition des billets collectifs à 50 p. 100, vous répondrez, monsieur le secrétaire d'Etat, à juste titre, que le sport profitera largement des ressources du F.N.D.S. ; j'ajouterai cependant que le F.N.D.S. a été institué non pas pour se substituer aux crédits de l'Etat, mais pour que le sport dispose de crédits supplémentaires.

De nombreux députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Les responsables des associations d'éducation populaire lancent un cri d'alarme au sujet des amputations des crédits des activités du temps libre, des centres de vacances, de la formation des animateurs, de la subvention pour le Fonjep. On en arrive à oublier les mesures positives : votre proposition de fonder la politique d'intervention sur le contrat et la concertation, qui est la plus apte à préserver l'indépendance et l'identité des associations ou les mesures récentes du ministre des affaires sociales et de l'emploi modifiant l'assiette des cotisations sociales au bénéfice des associations.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la réduction des crédits d'intervention depuis plusieurs années nous oblige à réexaminer les conditions qui conduisent vers une véritable autonomie financière pour les associations.

Une telle action pourrait s'effectuer dans plusieurs directions.

D'abord la promotion d'un mécénat : les facilités de déductibilité ont été relevées dans la dernière loi de finances de 1 à 1,25 p. 100 mais, aux Etats-Unis elles sont de 20 p. 100. On ne parle plus de la proposition Coluche à laquelle tous les groupes politiques ont souscrit et qui préconisait un dégrèvement d'impôts. Les décisions prises en faveur du mécénat d'entreprise semblent encore trop timides.

Ensuite l'allègement des charges des associations : la taxe sur les salaires, dont le barème est inchangé depuis 1968, pèse toujours très lourd et mérite une refonte.

Enfin l'aménagement du régime de la presse associative.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les associations sont des interlocuteurs, des partenaires ; leur affaiblissement et leur disparition contribueraient à l'échec de la décentralisation, à l'échec de la politique qui tend à favoriser le moins d'administration, le plus de dynamisme et le plus de responsabilité.

Je suis persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous donnerez au monde associatif les apaisements qu'il réclame. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'organisation par la France des jeux Olympiques d'hiver de 1992, l'aménagement du temps de l'enfant, la mise à disposition de milliers d'emplois au bénéfice des clubs, la promotion des initiatives de la jeunesse, constituent autant de dossiers prioritaires qui confèrent au secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, une mission essentielle et justifient son rôle interministériel.

Je remercie les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles du travail qu'ils ont accompli et des remarques qu'ils ont formulées.

Avant même de vous présenter les grandes orientations que je compte prendre en 1987, il est indispensable de faire une série de constats sur la situation que j'ai trouvée en arrivant au ministère.

Premier constat : une administration complètement démotivée, inquiète sur sa pérennité et totalement compartimentée. Le poids de la routine administrative avait développé, au fil des ans, des politiques et des comportements étanches, contraires à l'esprit d'ouverture et d'initiative. Depuis plusieurs années, d'ailleurs, des recommandations avaient été faites par la M.O.D.A.C. en faveur d'une évolution ; elles étaient restées lettre morte.

Quant aux services extérieurs, les oubliés de la décentralisation, ils attendaient vainement que des missions précises leur soient définies.

Deuxième constat : perte de substance financière. Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports a perdu, au cours des cinq dernières années - faut-il vous le rappeler ? - le cinquième de sa capacité financière, sans que cela suscite chez vous, messieurs les socialistes, beaucoup d'émotion. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Alain Calmat. Vous ne savez pas compter.

M. Jean Giovannelli. Plus c'est gros, plus cela passe !

MM. Bernard Bardin et Marcel Wacheux. N'importe quoi !

M. Charles Ehrmann. Trois milliards et demi de pertes !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. En 1982, ce département ministériel représentait 0,27 p. 100 du budget de l'Etat. En 1986, il ne représentait plus que 0,21 p. 100, ce pourcentage étant d'ailleurs atteint par une petite et basse manipulation qui, par le transfert de l'éducation nationale de 1084 personnes qui travaillaient déjà chez nous, a permis de gonfler artificiellement le budget correspondant de 97 millions de francs.

Quant aux crédits d'intervention, ils n'ont pas cessé de chuter dès 1983 jusqu'en 1985 pour le temps libre et, en 1986, pour toutes les actions et notamment les actions de jeunesse. C'est d'ailleurs pour cette unique raison que vous avez été conduits, pour compenser le désengagement de l'Etat, à mettre en place le loto sportif.

Ceux qui, par leurs déclarations, leurs votes et leurs décisions, ont approuvé cette perte de substance ne me semblent pas les mieux qualifiés pour jouer les censeurs aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Très bien !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Troisième constat : une gestion tout à fait approximative.

Une tendance à reconduire de façon systématique des subventions traduisait un certain immobilisme contraire à toute administration de mission.

Plus grave encore, depuis plusieurs années, notamment sur les exercices 1984 et 1985, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports a accumulé un retard énorme en crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme notifiées. Le raisonnement mis en avant était très simple : « on vous promet aujourd'hui ; on vous paiera demain ou plutôt on ne vous paiera jamais ! » (« Très bien ! » sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Charles Revot. Les autres paieront !

M. Jean-Hugues Colonna. On veut voir la liste !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Quand vous voudrez !

M. Jean Giovannelli. Vous racontez n'importe quoi !

M. Marcel Wacheux. Il n'a rien à dire.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. L'exercice a été porté à son comble le 14 mars dernier, deux jours avant le 16, jour d'une échéance.

M. Gérard Kuster. Ils ont été battus !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Le 14 mars dernier, des promesses ont été faites. Des autorisations de programme ont été annoncées aux associations de jeunesse, pour près de 1,5 milliard de centimes, sans le moindre franc correspondant ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Charles Miossec. Scandaleux !

M. Jean Uebersachleg. Répondez donc, monsieur Calmat !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. A propos des chiffres, j'ai entendu M. Calmat dresser un tableau apocalyptique du budget, tel qu'il vous est présenté aujourd'hui. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Charles Ehrmann. Description faite de façon hargneuse !

M. Roger Corràze. Il ne sait pas ce qu'il dit !

M. le président. Mes chers collègues, laissez, de part et d'autre, M. le secrétaire d'Etat s'expliquer. J'ai bien dit de part et d'autre !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Si on compare loi de finances sur loi de finances, c'est-à-dire ce qu'on appelle en termes de la maison « bleu » sur « bleu », il y a exactement un écart de 3 millions de francs pour le budget proprement dit.

Les ressources extra-budgétaires passent de 582 millions à 1 milliard de francs. Si les enjeux du loto sportif - je vous fais encore des fleurs - étaient en 1987 à leur niveau de 1986, l'augmentation des crédits correspondants serait de 300 millions.

C'est dire que votre vision apocalyptique, monsieur Calmat, ne correspond en aucun cas à la réalité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Je suis prêt à en débattre avec qui vous voudrez, quand et comme vous voudrez.

Dès mon arrivée au ministère, je me suis efforcé de pallier ces handicaps structurels selon trois directions : un outil administratif refondu et remotivé ; des règles de gestion mieux affirmées ; des moyens financiers en augmentation.

Le secrétariat d'Etat devait impérativement renouer avec sa vocation d'administration de mission, voulue par le général de Gaulle. La réforme que nous avons achevée cet été dans les meilleures conditions possible et dans un temps record comportait quatre mesures.

Première mesure : nous avons supprimé toutes les structures doublons. C'est ainsi que nous avons décidé la fusion des deux directions jeunesse-temps libre et éducation populaire en une nouvelle direction de la jeunesse et de la vie associative, marquant ainsi le recentrage du ministère sur ces deux priorités essentielles et identifiables.

Deuxième mesure : les deux directions sectorielles, c'est-à-dire la direction de la jeunesse et de la vie associative et la direction des sports sont redevenues des directions d'objectif et non de gestion, d'où la création en leur sein de départements. Elles ont également reçu tous les moyens pour remplir leur mission. Ainsi, la direction des sports a aujourd'hui l'entière responsabilité de la programmation des équipements sportifs, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Troisième mesure : le travail des services extérieurs a été simplifié par la création d'une sous-direction des services extérieurs au sein d'une même direction pour donner aux collectivités territoriales toutes les informations, tous les conseils nécessaires pour le choix de leurs équipements.

Quatrième et dernière mesure : une mission technique de l'équipement et de la recherche, composée de spécialistes de très haut niveau, a été créée dans le but de faire avancer, là aussi, l'équipement en France.

Le ministère n'est cependant pas une banque. Son rôle est de donner aux fédérations et aux associations les moyens d'exercer leurs responsabilités et d'aller, vers l'autonomie. C'est la raison pour laquelle, dès 1987, j'entends substituer la notion de contrat d'objectif à celle de subvention.

M. Charles Miossec. Bien sûr !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. En effet, l'attribution de subventions était jusqu'à présent caractérisée principalement dans le domaine sportif par un éclatement des niveaux d'instruction, un étalement dans le temps de cette instruction et l'absence de réels critères d'attribution. Cela entraînait la reconduction automatique des montants de l'année antérieure et surtout l'absence de tout contrôle d'utilisation des fonds.

Compte tenu de l'augmentation importante des masses financières, notamment en provenance du F.N.D.S., il m'a paru indispensable de faire preuve de rigueur dans la distribution et le suivi des subventions.

M. Charles Revet. Très bien !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. La solution de ces problèmes se trouve à l'évidence dans le recours au conventionnement, c'est-à-dire la conclusion de contrats d'objectifs entre l'Etat et les associations. Dorénavant le mouvement associatif devra faire preuve de plus d'ambition, d'initiative et de résultats pour justifier les crédits alloués.

Mme Odile Sicard. Et de docilité !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Pas du tout ! Nous ne prenons pas exemple sur ce qui a été fait dans le passé ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Des cas, j'en ai plein ma sacoche ! Je vous les communiquerai si ça vous intéresse.

Beaucoup d'informations inexactes, et parfois tendancieuses, ont été répandues sur ce budget. Aussi, je tiens à rappeler la vérité des faits, c'est-à-dire la stabilisation des ressources budgétaires du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, le quasi-doublement des ressources extra-budgétaires, la croissance significative des moyens financiers pour le sport.

Le budget du secrétariat à la jeunesse et aux sports s'élève à 2 174 millions de francs, soit 0,207 p. 100, monsieur Calmat, du budget total de l'Etat contre 0,210.

M. Charles Miossec. M. Calmat ne sait pas compter !

M. Christian Demuyneck. Il n'a jamais su !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. J'ai bon espoir d'ailleurs de trouver des ressources correspondantes pour être à la hauteur de la situation précédente.

Le Gouvernement vous propose une inscription pour le F.N.D.S. à hauteur de 1 000 millions de francs contre 582 millions dans la loi de finances pour 1986. La progression est de 72 p. 100. Cette forte augmentation a été obtenue grâce au déplaçonnement de la part des enjeux du Loto sportif consacré au F.N.D.S. Pour 1986, le Gouvernement précédent avait limité cette part à 300 millions de francs.

M. Alain Calmat. Mais non !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Mais si ! c'est écrit partout !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Où ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je vous donnerai une photocopie !

M. Jean Giovannelli. On ne peut pas dire n'importe quoi. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Charles Ehrmann. Ça, c'est la meilleure !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Si vous aviez eu une plus grande ambition pour le sport français, vous auriez porté ces crédits au moins à 500 millions de francs et vous les auriez obtenus, naturellement, de la part du ministère des finances. Mais vous les aviez bloqués à 300 millions de francs, et j'ai obtenu au mois d'avril dernier que cette part soit augmentée de 150 millions de francs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Laurent Cathala. Vous ne manquez pas de souffle !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Le principe du déplaçonnement par l'inscription d'un milliard de francs est maintenant acquis et, pour des raisons d'inscription budgétaire, cette part a été évaluée pour 1987 à 718 millions de francs.

L'abondement du F.N.D.S. à hauteur de un milliard de francs reste naturellement soumis au niveau qu'atteindront les enjeux du loto sportif durant l'année 1987.

M. Charles Ehrmann. Je vais jouer !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement a entendu, en déplaçant ce compte, marquer sa volonté de développer de manière significative les ressources du sport. Même si les enjeux ne se révèlent pas supérieurs à ceux de l'année 1986, il y aura quand même un abondement de 300 millions de francs. Il appartient donc à l'ensemble du mouvement sportif, en concertation avec les pouvoirs publics, de tout mettre en œuvre pour apporter les corrections nécessaires afin que ce jeu soit un succès. Il y a des mesures à prendre ; je vous promets que nous les prendrons.

Si l'on considère les ressources effectivement affectées au sport durant les trois dernières années, en intégrant notamment les sommes ajoutées lors des collectifs budgétaires ainsi que les plus-values du F.N.D.S., on constate une croissance particulièrement significative des moyens du sport : 822 millions de francs en 1985, 1 038 millions de francs en 1986, et 1 326 millions de francs pour 1987. La croissance de l'année 1987 sur 1986 sera donc de 28 p. 100 en faveur du sport.

En résumé, les crédits publics gérés par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports augmenteront, loi de finances sur loi de finances, de 15 p. 100 par rapport à 1986. Cela est la preuve incontestable de l'attention particulière que le Gouvernement porte au secteur de la jeunesse et des sports.

Un nouvel état d'esprit.

Il nous a fallu insuffler un nouvel état d'esprit pour que le ministère assume réellement les missions essentielles de l'Etat et instaure, dans un avenir très proche, des relations plus claires avec ses partenaires.

Notre action repose sur les principes de responsabilité et d'initiative individuelle auxquels les Français sont de plus en plus attachés. Dans le sport comme ailleurs, l'effort de redressement national exige que tous les intéressés abandon-

nent la tentation du confort de l'assistance et trouvent de plus en plus en eux-mêmes la volonté de créer, d'entreprendre et de proposer. Alors que nous vivons dans un monde de compétition, il est souhaitable, et plus que jamais, que les associations, les clubs, les fédérations ne s'en remettent pas exclusivement à l'Etat pour fonctionner. En revanche, l'Etat doit mieux assumer ses responsabilités que par le passé. Sa mission essentielle est de créer un environnement favorable à la pratique du sport et au développement de la vie associative.

Malgré le caractère arbitraire de la séparation entre les actions « sport » et les actions « jeunesse », la politique du secrétariat d'Etat repose sur deux axes fondamentaux : des mesures concrètes pour répondre aux aspirations de la jeunesse et des orientations claires pour le sport français.

Des mesures concrètes pour la jeunesse.

Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports poursuit trois objectifs essentiels que j'ai eu l'occasion de présenter en conseil des ministres : l'épanouissement de l'enfant ; la valorisation des qualités de la jeunesse ; l'amélioration de l'environnement quotidien des jeunes.

Même si beaucoup de mesures ont été prises à la suite de la communication du 27 août dernier, je souhaite illustrer ces objectifs par trois dossiers qui traduisent incontestablement les nouvelles orientations de notre politique : l'aménagement du temps de l'enfant ; la mise en place de la fondation et des bourses du défi ; la lutte contre la drogue. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

S'il y a un projet qui illustre la complémentarité des politiques de la jeunesse et des sports, c'est bien celui de l'aménagement du temps de l'enfant.

La volonté du secrétariat d'Etat est de proposer aux enfants des activités sportives et d'éveil dès la sortie de classe primaire, du fait de notre compétence dans l'aménagement du temps extra-scolaire, l'aménagement du temps scolaire étant de la compétence de mon collègue de l'éducation nationale. Une étude est en cours - nous aurons les résultats à la fin du mois de novembre - pour examiner les conditions de mise en place dans un grand nombre de cités d'une politique permettant d'offrir cinq à dix heures d'activités sportives ou d'activités d'éveil pour les enfants. Des contrats seront passés entre l'Etat, les collectivités locales, les clubs et les associations, et ces contrats seront d'ailleurs largement ouverts localement au ministère de l'éducation nationale, qui pourrait participer, s'il le souhaite, ainsi qu'à d'autres départements ministériels.

Cent millions de francs sont prévus pour le financement de cette opération, soit un doublement par rapport à 1986.

Nous avons la volonté de valoriser le maximum d'initiatives concrètes prises par les jeunes.

Le goût du risque, l'ambition et le courage redeviennent, sans équivoque, les valeurs profondes de notre jeunesse.

L'Etat n'a pas su offrir jusqu'à présent d'instrument de soutien adapté à leurs projets. Pourtant, ces dernières années, les initiatives publiques ou privées visant à encourager des projets de jeunes se sont multipliées. Il apparaît que la rencontre entre ces capacités créatrices et le programme d'aide s'opère de manière très insatisfaisante, ce qui astreint les jeunes créateurs à un véritable « parcours du combattant ». De plus, la nature même des aides proposées est généralement inappropriée pour coller aux demandes des jeunes.

C'est la raison pour laquelle, pour permettre la rencontre entre les capacités créatrices des jeunes et les aides financières publiques et privées, je créerai très prochainement une Fondation de la jeunesse, dont le rôle majeur sera de sélectionner et de garantir la qualité des projets présentés par les jeunes.

Les candidats dont les projets auront été retenus recevront des « bourses du défi ». Celles-ci feront l'objet d'un challenge national annuel dont les points de départ seront les départements. Chacun de ces défis portera sur des secteurs très variés - aventure, sport, culture, création d'entreprise, etc.

C'est dans cet esprit que, dernièrement, nous avons lancé l'opération « défi carte jeunes Paris-Dakar » afin d'offrir à deux jeunes la possibilité de réaliser leur rêve.

M. Laurent Cathala. A combien ?

M. Christian Bergallin, secrétaire d'Etat. Deux.

Les bourses du défi distribuées par la fondation constitueront donc un « capital départ » attribué directement et sans intermédiaire à des jeunes entrepreneurs. Si le projet est de grande qualité, et avec une valeur ajoutée importante, la bourse pourra atteindre 150 000 francs. Mais il est bien entendu que la fondation assurera un cofinancement des meilleurs projets, les jeunes devant trouver eux-mêmes d'autres ressources. Nous voulons éviter toute attitude d'assistance. Au total est inscrit au budget de 1987 une participation du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports de 17 millions de francs. Je vous signale que nous sommes en négociation avec les autres départements ministériels pour qu'ils puissent venir nous aider dans cette démarche. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous auriez pu le faire, cela aurait été très bien ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Et je vous aurais soutenus !

En conjuguant l'effort de l'Etat et la participation des entreprises privées, nous aurons les moyens financiers de répondre aux aspirations de la jeunesse et de pallier la dégradation continue depuis 1983 et accélérée en 1986. L'importance des mesures nouvelles inscrites dans la loi de finances prouve à l'évidence notre souci de mieux orienter l'aide de l'Etat vers les besoins concrets et dûment répertoriés.

A l'égard de la jeunesse aussi, la mission fondamentale de l'Etat est d'aider ceux qui ont des difficultés à les surmonter en veillant à ne pas les enfermer dans le ghetto de la marginalité.

Je prendrai un exemple précis : j'ai annoncé, il y a quelque temps, une série d'actions importantes du secrétariat d'Etat dans le cadre de la lutte contre la toxicomanie. Notre objectif est clair : prévenir et mobiliser les jeunes sur ce dossier capital.

M. Marcel Wachoux. Les interner !

M. Christian Bergallin, secrétaire d'Etat. La drogue n'est plus un sujet tabou ; il faut en parler, et bien en parler.

Le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports est un interlocuteur privilégié pour la jeunesse, un interlocuteur valable selon une étude que nous avons réalisée.

Il est de sa responsabilité de protéger et de défendre les jeunes contre la drogue. De plus, l'importance et la compétence de ses services extérieurs permettent une démultiplication importante de l'action des différents départements ministériels regroupés au sein de la M.I.L.T.

C'est pourquoi de très nombreuses mesures nouvelles seront réalisées en 1987 grâce à un effort budgétaire considérable : en 1986, 1 million de francs et en 1987, 7,2 millions de francs.

Cela nous permettra d'œuvrer pour l'information et la sensibilisation de la jeunesse par une information multimédias : recours aux bandes dessinées avec les plus grands dessinateurs d'aujourd'hui ; création et coproduction d'émissions de télévision ; réalisation de clips vidéo ; messages sur les radios libres ; participation à une ligne verte « drogue » 24 heures sur 24 ; création d'antennes régionales dans les centres d'information-jeunesse.

Cela nous permettra aussi de faire de l'information et de la formation des familles par une brochure à leur intention : « la drogue : informer et prévenir » et par des stages de sensibilisation des parents.

Cela nous permettra d'œuvrer pour la formation des cadres et animateurs par la modification des programmes de formation aux diplômes délivrés par le secrétariat d'Etat ; par la formation et la sensibilisation de 700 éducateurs du ministère aux problèmes de la drogue et par la mise en place d'un spécialiste du ministère par département.

Mais nous ne gagnerons cette bataille que si nous mettons fin à une certaine lâcheté ambiante et si nous impliquons les jeunes dans ce vaste dispositif.

Quelle que soit notre volonté, quels que soient les moyens mis en place, il convient de se rendre compte que si la jeunesse n'est pas interpellée par ce vaste problème, nous n'aboutirons point.

Il appartient aux jeunes de se prendre en charge, de ne pas laisser leurs amis s'autodétruire. Chacun doit faire preuve de courage, de cœur et de volonté pour que nous puissions ensemble gagner cette bataille.

Autres exemples concrets d'amélioration de l'environnement quotidien des jeunes : la carte jeunes et l'animation sportive dans les centres de vacances.

Je suis en train de revoir le dispositif de la carte jeunes qui, tout en étant un produit intéressant, commençait à s'esouffler. C'est la raison pour laquelle nous avons pris une série de dispositions : relance publicitaire ; recherche d'une meilleure entente avec les partenaires privés ; avantages plus intéressants mais concentrés sur des secteurs essentiels comme le sport ou la culture.

D'autre part, il sera mis en place l'année prochaine des équipes d'animation sportive dans les centres de vacances...

M. Bernard Bardin. Il n'y aura plus de centres de vacances !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. ... les chantiers de jeunes et les centres de loisirs qui accueillent plus de 2 millions de jeunes.

Mon souci est de proposer des animations de qualité permettant à ces jeunes de s'initier aux loisirs culturels et scientifiques, mais aussi de découvrir et de pratiquer un grand nombre de sports.

Le secrétariat d'Etat va encourager financièrement la signature d'accords au niveau national comme au niveau local, qui permettront à des cadres sportifs compétents issus des fédérations sportives de proposer aux jeunes dans les centres de vacances et les centres de loisirs un éventail très large d'activités dans d'excellentes conditions pédagogiques et de sécurité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous auriez pu le faire aussi !

Le sport est devenu un phénomène de société considérable, avec ses 20 millions de pratiquants, dont 11 millions sont licenciés. Chaque jour davantage, les Français comprennent mieux les enjeux économiques, éducatifs, sociaux et internationaux du sport. D'autre part, la formidable expansion sportive à laquelle nous avons assisté depuis une décennie a entraîné une diversification de la pratique physique et la multiplication des intervenants. Dans ces conditions, les pouvoirs publics doivent périodiquement adapter leur mode d'intervention.

Dans la promotion des valeurs de liberté et de responsabilité auxquelles nos concitoyens sont très attachés, un Etat moins omnipotent dans ses structures mais plus déterminé quant à ses responsabilités doit être aujourd'hui capable d'apporter au sport français à la fois équilibre et ambition.

C'est la philosophie du plan d'action en dix mesures présenté dernièrement au conseil des ministres. Il vise à développer la responsabilisation du mouvement sportif, à permettre à notre pays de gagner les défis internationaux, notamment dans le domaine olympique, à favoriser l'épanouissement des jeunes athlètes et à conduire une politique d'équipement plus réfléchie.

Le concours des forces économiques est indispensable. Cependant cet apport ne doit pas pervertir les règles fondamentales qui garantissent la crédibilité et l'authenticité du sport. A cet égard, le rôle de l'Etat est de veiller à la fois au développement et à la maîtrise de ces nouveaux moyens.

Pour atteindre cet objectif, j'ai engagé une large consultation des partenaires sportifs et économiques afin de déterminer les structures les mieux adaptées à l'organisation et à la distribution des fonds que les entreprises sont prêtes à mettre à la disposition du sport français.

Sans préjuger les résultats de cette concertation, j'ai, en ce qui me concerne, pris un certain nombre de dispositions qui confortent concrètement une plus grande autonomie du mouvement sportif.

Pour renforcer l'encadrement du sport français, j'ai décidé la mise en œuvre d'un plan ambitieux d'incitation et d'aide au recrutement d'éducateurs et de vacataires sportifs au bénéfice des clubs. En effet, malgré la reconnaissance de l'importance économique du sport, les clubs et les associations sportives, qui constituent sur le terrain l'ossature du sport français, fonctionnent principalement grâce au bénévolat. Les besoins en encadrement sont néanmoins très nombreux, faisant du sport un gisement d'emplois important.

Il m'apparaît nécessaire aujourd'hui de redonner une ambition et des moyens de développement aux clubs. Cette ambition repose sur l'évidence que les clubs sont des lieux privilégiés de rencontre où les clivages sociaux et idéologiques s'effacent devant l'amour partagé de l'effort sportif. Ils sont donc des cellules que nous devons vivifier tant les difficultés qu'ils connaissent pour faire mieux et accueillir de nouveaux adhérents sont grandes.

Pour déclencher un processus durable, nous allons utiliser le dispositif existant de formation en alternance et les crédits du F.N.D.S. pour créer 2 000 emplois d'éducateurs sportifs diplômés du brevet d'Etat 1^{er} degré à contrat à durée indéterminée, et pour offrir aux clubs la possibilité de recruter 10 000 vacataires sportifs sur une durée de six mois. A l'issue de leur stage, d'ailleurs, 2 000 d'entre eux se verront proposer des contrats mi-temps à durée déterminée et exonérés des charges sociales correspondantes pendant un an.

M. Charles Ehrmann. Excellent !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. L'effort financier considérable consenti par le ministère des affaires sociales et le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports vise à associer le sport à l'effort de redressement économique national, tout en lui permettant de se doter des structures d'animation et d'accueil qui lui font défaut.

Nous répondons ainsi à une ancienne demande du mouvement sportif. Je vous rappelle à ce sujet que le F.N.D.S. avait été créé, en 1979, pour résoudre effectivement ce problème important, que le C.N.O.S.F. avait rappelé, dans son étude sur le milliard, ce besoin d'encadrement.

La mission ainsi que le champ géographique de l'intervention des cadres techniques de l'Etat vont être mieux précisés et coordonnés au niveau régional.

Pour les fédérations qui le souhaiteront, et dont les programmes d'action sont déjà fondés sur une utilisation rationnelle d'une partie de l'encadrement technique, une convention de mise à disposition au profit de la direction technique nationale pourra être passée entre le secrétariat d'Etat et le président de la fédération. Les fédérations auront ainsi, plus que par le passé, la possibilité d'obtenir une meilleure cohérence dans l'emploi de leurs collaborateurs.

Enfin, gagner les défis internationaux.

La décision du C.I.O. d'attribuer à Albertville l'organisation des jeux Olympiques d'hiver de 1992 confère au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports une importante responsabilité. Celle-ci s'applique principalement à la conception et à la réalisation des équipements sportifs, ainsi qu'à l'aide accrue qu'il convient d'apporter d'ici à 1992 aux athlètes de toutes les disciplines d'hiver et d'être pour qu'ils soient compétitifs au plus haut niveau.

Les Jeux d'hiver de 1992 doivent avoir un retentissement tel en France que c'est l'ensemble du sport français qui en sera dynamisé. Il convient dès aujourd'hui d'accompagner ce mouvement.

Notre volonté est de permettre aux athlètes français, quelles que soient leurs disciplines, d'être de plus en plus compétitifs aux jeux Olympiques et lors des grands championnats.

C'est la raison pour laquelle j'ai mis en place au printemps dernier, en plein accord avec le C.N.O.S.F., la préparation olympique sous la direction de Pierre Guichard. Elle a pour mission d'assurer la meilleure représentation française possible aux prochains Jeux de Séoul et de Calgary.

Dans cette optique, j'ai décidé de renforcer très sensiblement l'effectif de cadres au service des athlètes, et c'est ainsi que 50 contrats de préparation olympique seront créés et affectés selon les besoins exprimés par les fédérations.

Mais la préparation olympique constitue l'aboutissement d'une stratégie globale en faveur du sport de haut niveau qui englobe tous les aspects de la vie de l'athlète : la détection, l'entraînement, les études, l'emploi, les aides financières, le soutien médical.

Tout d'abord, cette politique cohérente s'appuiera, en bas de la pyramide, sur l'évaluation des capacités physiques des jeunes Français.

Les enseignants d'éducation physique et les éducateurs sportifs doivent être capables d'identifier et d'apprécier les qualités des enfants, de relativiser leur importance et de mesurer leur progression.

Or, actuellement, nous ne disposons pas d'un instrument fiable pour effectuer cette mission. C'est la raison pour laquelle des outils d'évaluation seront mis très prochainement à la disposition des éducateurs, afin de ne pas laisser au seul hasard l'orientation sportive de la jeunesse. Ces tests permettront également de mieux individualiser l'enseignement de l'éducation physique dans le cadre scolaire.

L'entraînement, enfin. Les centres permanents d'entraînement et de formation ont été mis en place pour regrouper en un seul lieu les sportifs de haut niveau internationaux et

nationaux de chaque discipline, pour densifier l'élite sportive en proposant des structures adaptées à la détection, au perfectionnement et à la formation, tout en permettant la poursuite d'une formation scolaire ou universitaire adaptée.

A l'heure actuelle, 2 000 sportifs bénéficient de bonnes conditions d'entraînement et de formation en vue de leur insertion socio-professionnelle.

L'intégration des sections sport-études les plus performantes au sein de ces centres permettra d'en améliorer le fonctionnement.

D'autre part, nous serons très vigilants en ce qui concerne le niveau des jeunes sportifs accédant à ces centres. A cet égard, les outils permettant la détection des talents seront utilisés avec la plus grande rigueur.

Poursuivre simultanément des études et une préparation à une carrière sportive constitue la difficulté majeure rencontrée par les athlètes de quinze à vingt-cinq ans.

L'aménagement des rythmes scolaires, les sections sport-études et les centres permanents d'entraînement et de formation permettent déjà d'améliorer la situation. Il en sera de même dans l'enseignement supérieur avec l'autonomie progressive des universités.

En ce qui concerne les aides financières personnalisées, 1 800 athlètes appartenant à quarante-deux disciplines sportives ont reçu plus de 38 millions de francs d'aides financières en 1986, sans compter les aides collectives à la formation et à l'insertion professionnelles, ainsi que l'aide indirecte que constitue la prise en charge des pensions dans les établissements jeunesse et sport.

La recherche d'une plus grande efficacité encore des moyens de l'Etat va nous conduire, en 1987, à augmenter globalement le volume des aides, à redéfinir les règles de classification des sportifs de haut niveau avec le double souci d'une plus grande rigueur dans l'attribution de la qualité de sportif de haut niveau et d'une diminution du nombre des athlètes classés ; enfin à mettre en place un contrôle de l'utilisation de ces aides.

Les conventions passées entre le secrétariat d'Etat et les entreprises ou collectivités locales présentent un double intérêt pour les sportifs : elles permettent la poursuite de la pratique sportive intensive grâce à l'aménagement des horaires ; elles favorisent l'insertion professionnelle à un poste correspondant à la qualification acquise, dès lors que l'athlète concerné n'est plus considéré comme un sportif de haut niveau. Il existe actuellement 331 emplois répartis sur quarante conventions. En juillet 1986, les 140 entreprises motivées par le soutien aux candidatures olympiques ont été relancées. Déjà vingt-quatre projets de conventions devraient aboutir très prochainement, dont celui avec la ville de Paris, qui offrira vingt-cinq emplois.

S'agissant du soutien médical, je considère que la pratique du sport de compétition implique un dépassement de soi-même et une prise de risque qui doivent être contrôlés par une médecine du sport performante. Dans cet esprit, trois actions prioritaires seront poursuivies en 1987 : restructuration de l'enseignement de la médecine du sport au niveau des deuxième et troisième cycle en concertation avec les ministères de l'éducation nationale et de la santé ; mise à disposition des athlètes de haut niveau présélectionnés pour les jeux de 1988 d'une assistance médicale très performante dans le cadre de la préparation olympique ; protection de l'ensemble des athlètes par la mise en place de moyens efficaces de lutte contre le dopage, à savoir l'élaboration de nouveaux textes juridiques, une politique de répression contre les pourvoyeurs, la création d'une commission nationale de lutte contre le dopage, l'optimisation des moyens techniques de contrôle.

Dans ce domaine très sensible, j'entends que le secrétariat d'Etat assume entièrement et complètement ses devoirs moraux vis-à-vis des jeunes athlètes et soit à l'origine d'initiatives susceptibles d'être prises à tous les échelons. Les athlètes ne doivent en aucun cas être considérés comme des robots.

La présentation de notre politique en faveur du sport ne serait pas complète si je n'évoquais pas l'effort substantiel que nous allons faire dans le domaine de l'équipement.

Dans un contexte nouveau où, aux difficultés de financement de l'investissement, se sont ajoutées des préoccupations de gestion, on peut se féliciter que l'équipement sportif soit désormais considéré comme un véritable élément économique

dans la vie de la cité. Par conséquent, cette mutation nous incite à nous montrer plus vigilants sur leur « rentabilité » et leur impact économique. D'où la nécessité d'engager une recherche nouvelle, non seulement de conception, mais également d'animation et de plein emploi. Dans ce cadre général, le programme « Maisons d'accueil sportif » a été élaboré par le secrétariat d'Etat avec le C.N.O.S.F. Ses structures, intégrées dans les installations sportives de compétition et d'entraînement existantes, vont favoriser incontestablement l'accueil des sportifs et des spectateurs, la rencontre entre sportifs et accompagnateurs, la pratique d'activités de jeu et de détente pour les enfants pendant que les parents pratiquent leur sport favori.

Ce projet couronné, pluriannuel et financé par le F.N.D.S. à hauteur d'environ 10 millions de francs par an, permettra chaque année la réalisation de vingt-cinq équipements, soit un centaine d'ici à 1990.

D'une manière générale, l'équipement sportif de notre pays connaîtra une formidable poussée en 1987 puisque l'ensemble des crédits publics consacrés à ce domaine augmentera de 160 millions de francs en autorisations de programme.

On ne peut plus concevoir une politique cohérente d'équipement sportif sans intégrer la nécessité d'une meilleure formation aux métiers du sport.

L'activité économique du sport est génératrice d'emplois, tant dans le secteur de l'industrie que dans celui des services à destination des pratiquants. On évalue à 50 000 le nombre d'emplois liés directement ou indirectement au sport, dont environ un tiers dans l'animation, l'enseignement et l'entraînement sportif. Beaucoup de jeunes souhaitant travailler dans ce secteur porteur n'ont pas souvent la qualification requise.

En effet, depuis la loi du 6 août 1963, la détention d'un diplôme d'Etat est exigée pour pratiquer ces activités. Aussi l'effort de formation aux débouchés réels constituera-t-il une préoccupation constante du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Me voici arrivé à la fin d'un exposé nécessairement incomplet. Le domaine que le Premier ministre m'a confié est d'une extrême diversité, et le temps qui m'est imparti ne me permet pas de dévoiler tous les aspects d'une politique que je veux très claire. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Nos actions s'organisent autour de trois axes clairement exprimés et clairement annoncés à nos partenaires : promotion de l'initiative et du dynamisme individuels, responsabilité des structures associatives, quels que soient leurs domaines d'intervention, efficacité dans la gestion des fonds publics.

Le projet de budget que j'ai l'honneur de proposer à l'approbation de votre assemblée permettra la mise en œuvre d'un véritable partenariat éclairé avec le mouvement associatif qui souhaite sortir du cadre de l'assistanat.

L'important n'est pas la référence figée et archaïque à la ligne magique de tel ou tel pourcentage. Ce qui compte surtout, c'est l'augmentation des ressources, qu'elle soit de 15 ou de 9 p. 100, confortée par une action que nous conduirons ensemble pour mener à bien cette politique. Vous pouvez compter sur la détermination du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports pour optimiser ses moyens financiers et humains et sur la mise à disposition de milliers d'emplois au bénéfice du mouvement associatif, avec la réduction des charges sociales, pour que cela puisse avoir un effet d'entraînement cumulatif.

Il conviendrait, pour les auteurs de statistiques, d'ajouter dans les comptes qui figurent dans les « bleus » du budget des sommes indirectes versées pour la mise en place de ces 10 000 vacataires et de ces 2 000 contrats d'orientation.

Les Français attendent que nous menions une véritable politique de développement du sport et de valorisation des initiatives de notre jeunesse. C'est ce que nous ferons ensemble. Voilà pourquoi ce projet de budget pour 1987 constitue un acte de foi dans l'avenir et un témoignage de confiance vis-à-vis de nos jeunes compatriotes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Mes chers collègues, j'appelle votre attention sur le fait que nous ne pourrions éventuellement terminer l'examen de ce budget cette nuit que si nous respectons les temps de parole prévus pour les questions, puis pour la discussion des amendements.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. René Haby.

M. René Haby. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous disposez à proximité de Paris, avec l'Institut national de l'éducation populaire, à Marly-le-Roi, d'un ensemble de bâtiments et d'équipements dont les missions ont été définies par les décrets de 1978 - j'en ai été à l'époque cosignataire - et de 1982.

Ces missions portent essentiellement sur la recherche concernant les problèmes de jeunesse et l'éducation populaire, et la formation et la documentation des personnels de votre ministère, des ministères voisins ou de cadres associatifs concernant ces domaines.

Cent fonctionnaires ou contractuels sont affectés à cet institut et votre projet de budget pour 1987 prévoit un peu plus de 3 millions de francs pour son fonctionnement.

Or la mission Belin-Gisserot, chargée de l'étude du rendement des administrations d'Etat, vient de conclure à l'opportunité de la suppression de cet organisme.

Si l'on peut comprendre que la recherche n'est pas exactement à sa place dans cet organisme, en revanche il semble incompréhensible que l'on puisse abandonner les capacités d'accueil, d'hébergement, de documentation, de fabrication d'informations qui ont été réunies dans cet ensemble.

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, ma question est-elle la suivante : ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de conserver à l'Institut national de Marly-le-Roi une mission de formation initiale et surtout continue des cadres de votre département ministériel, des départements voisins, des cadres associatifs œuvrant dans votre domaine de compétence ?

Vous auriez ainsi à Marly-le-Roi un organisme parallèle à celui dont vous disposez à Vincennes avec l'Institut national du sport.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, l'institution que vous évoquez a été créée dans le but d'offrir au secteur associatif un instrument de formation et de recherche. Elle contribue également au programme de formation qui concerne les 7 500 agents de mon administration.

Les besoins du secteur associatif et des services placés sous mon autorité n'ont cessé de croître dans ce domaine, mais ils ont profondément évolué depuis vingt ans.

La véritable question est la suivante : compte tenu des nécessités ressenties par le secteur associatif et par l'ensemble des services publics intervenant dans le domaine associatif, et plus largement dans le secteur de la jeunesse, l'I.N.E.P. ce n'est-il aujourd'hui encore un outil adapté ?

La mission chargée de l'étude des administrations de l'Etat a émis à ce sujet des propositions. Le Premier ministre m'a confié la tâche de réfléchir, en tenant compte des remarques contenues dans les rapports de MM. Belin et Gisserot, à l'évolution la plus appropriée de l'I.N.E.P. Conformément à ces instructions, les conclusions de cette étude seront connues à la fin de l'année.

La proposition que vous évoquez fait, en tout état de cause, partie des solutions envisageables. Je ne manquerai pas d'en tenir compte dans le rapport que je remettrai au Premier ministre et sur les suites duquel je vous tiendrai personnellement informé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. La santé physique et morale d'un pays passe, dit-on, par la santé physique et morale de sa jeunesse. Les activités de plein air et le sport doivent être mis à la portée de tous les jeunes de France. Sans doute, à travers le sport scolaire et universitaire, à travers les clubs, nombreux sont les jeunes qui ont accès au sport. Cependant, beaucoup trop n'ont pas encore accès au stade ou à la plaine de jeux, ni au plein air ou tout simplement au contact avec la nature, faute de temps, faute de places ou faute d'encadrement suffisant. L'insuffisance des cadres et d'animateurs sportifs est notoire.

Pour remédier à cette situation, et particulièrement au problème d'encadrement du sport et des activités de plein air, ne pourrait-on faire appel aux jeunes du contingent, du moins à ceux qui auraient les qualités et les compétences requises en raison de leur formation ou de leur activité sportive et éducative ou qui recevraient une formation accélérée à cette fin. Réserver une part du budget de la jeunesse et des sports au

financement de ces activités sportives et de plein air aurait un effet multiplicateur dans l'intérêt de la jeunesse et de la nation.

En ce qui concerne le financement du mouvement associatif et de l'ensemble des activités des centres de vacances et de loisirs collectifs, il y a effectivement un problème. Il faudrait veiller à ce qu'il n'y ait pas de rupture et à ce que cela n'apparaisse pas comme un transfert supplémentaire de charges vers les collectivités locales. Il y a là matière à réflexion et à recherche d'une solution quant au transfert des moyens financiers et humains si, comme cette année, le budget de la jeunesse et des sports semble sérieusement diminué pour ce qui est du mouvement associatif.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le secrétariat d'Etat compte favoriser en 1987 l'accès des jeunes aux activités de plein air dans différents domaines : centres de vacances, centres de loisirs, avec ou sans hébergement, chantiers de jeunes, campus du patrimoine, opérations « loisirs quotidiens des jeunes » et « été-prévention ».

Dans ces différents domaines, il est notamment envisagé de développer le rôle de l'animation sportive, qui permettra de sensibiliser de nombreux jeunes non pratiquants.

Outre les moyens financiers, deux mesures importantes permettront de favoriser ces opérations : l'aménagement du temps extra-scolaire et l'accroissement des moyens en personnels par la signature d'un contrat qui a été conclu hier avec mon collègue Philippe Séguin et qui permettra de mettre à disposition des vacataires. Nous avons engagé une négociation pour que l'administration de la jeunesse et des sports puisse disposer d'un volant important de stagiaires pour s'occuper aussi des problèmes de jeunesse.

Cela va dans le sens de ce que vous souhaitez.

En ce qui concerne la possibilité d'autres sources d'accompagnement et d'encadrement par des jeunes militaires du contingent, je soumettrai cette proposition à mon collègue André Giraud, mais je ne sais pas si cela rentre dans l'actuelle philosophie du service national.

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai écouté attentivement votre intervention. Je dois avouer que je nourris encore quelque inquiétude sur le mouvement associatif (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), compte tenu des réductions de crédits : 13 p. 100 du temps du gouvernement socialiste...

M. Marcel Wacheux. Parlez-nous plutôt du présent projet de budget.

M. Jean Brocard. ... et l'on parle maintenant de 20 p. 100.

Mon inquiétude porte surtout sur les maisons des jeunes et de la culture.

La réduction de crédits porterait sur les moyens accordés aux fédérations nationales et régionales des M.J.C., la participation de l'Etat au financement des postes de directeur et d'animateur, les Fonjep, c'est-à-dire les fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire. Seraient également en diminution les moyens attribués aux directions départementales de la jeunesse et des sports.

M. Marcel Wacheux. Ce n'est pas « serait », mais « sont » !

M. Jean Brocard. J'emploie à dessein le conditionnel.

Si de telles réductions s'avéraient réalité, cela ne manquerait pas de fragiliser encore davantage la structure même des M.J.C. et contraindrait les collectivités locales à assurer le complément de financement, ce qui se traduirait - j'emploie toujours le conditionnel - par un transfert des charges de l'Etat vers les collectivités locales, avec comme conséquence une augmentation des impôts locaux génératrice d'inflation.

M. Bernard Bardin. Et voilà !

M. Jean Brocard. Il me paraîtrait donc raisonnable, monsieur le secrétaire d'Etat, de maintenir l'effort budgétaire des années précédentes, sauf alors à condamner à l'asphyxie nos M.J.C.

Un député du groupe socialiste. Très juste !

M. Jean Brocard. Qu'en est-il, en réalité, dans le budget pour 1987 ? (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Barrau. Il faut voter nos amendements !

M. Jean-Hugues Colonna. On est en plein surréalisme !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le secrétariat d'Etat suit avec attention l'évolution des M.J.C. et s'efforce de leur apporter le meilleur soutien financier possible. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Attendez, messieurs, vous êtes toujours pressés !

M. Jean-Hugues Colonna. Nous attendons !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Alors que les crédits destinés à subventionner des associations nationales ont été réduits en moyenne de 20 p. 100 en 1986 - cela vous dit quelque chose, messieurs les socialistes ! - cette diminution a été limitée entre 13 et 14 p. 100 pour la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture et pour l'Union des fédérations régionales des M.J.C.

Dans le même temps, un effort particulier a été fait en faveur de la Fédération des M.J.C., puisqu'elle a bénéficié cette année de l'attribution de dix postes supplémentaires « Fonjep » sur les vingt-huit affectés.

Nous participons pour un montant non négligeable à la rémunération des animateurs permanents de l'une et de l'autre fédération.

C'est ainsi que la fédération dont vous parlez est attributaire de 484 postes, représentant une aide de 22 586 344 francs.

L'Unireg dispose de 161 postes, pour un montant de 7 513 226 francs.

L'aide financière qu'apporte le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports est donc importante.

J'entends assurer un meilleur contrôle que par le passé sur l'utilisation des fonds publics par les associations, quelles qu'elles soient.

C'est pourquoi, dès maintenant, une opération vérité est menée sur les conditions dans lesquelles ces postes sont actuellement gérés, afin de les ramener à leur vocation d'origine, qui est, ne l'oublions pas, l'animation.

Une enquête nationale est en cours, sous l'autorité des préfets. Les résultats seront connus fin février.

Par ailleurs, l'aide financière qu'apportera le secrétariat d'Etat aux associations sera dorénavant fonction de leurs projets et elle sera déterminée par voie contractuelle, après concertation, de façon à privilégier les actions d'animation et à encourager les associations les plus démunies. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaitais vous interroger sur la réduction des crédits destinés aux M.J.C., mais vous venez de répondre à M. Jean Brocard et de préciser votre vision à long terme de l'avenir et du financement de ces associations.

Cela dit, j'en viens à ma question.

Le 10 juin 1981, le conseil des ministres confiait à M. André Henry la charge d'élaborer un projet de loi relatif à la promotion de la vie associative. En 1982, une vaste consultation du mouvement associatif était organisée. Devant la réprobation quasi unanime de ce mouvement, qui décelait dans ce projet les germes de la mainmise politique de l'Etat sur les associations, le projet a été transmis en 1983 à un conseil national de la vie associative, d'où, à ma connaissance, il n'est jamais ressorti.

Quels sont vos projets dans le domaine de la promotion de la vie associative ?

Ne pensez-vous pas que, sans remettre en cause la loi de 1901, il serait nécessaire d'installer des garde-fous pour les associations qui tirent leurs ressources de fonds publics, de manière que des affaires comme celle du « Carrefour du développement » ne jettent pas la suspicion sur la très grande majorité des associations. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), en particulier dans le domaine sanitaire et social, qui gèrent avec dévouement et beaucoup de scrupules

ces fonds publics ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Alain Barrau. M. Bergelin a répondu à une question analogue mercredi dernier !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Oui, mais je puis vous apporter d'autres éléments de réponse.

M. Alain Barrau. Certes !

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est M. Birraux qui vous a posé une question !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. En effet, mais j'ai été interpellé par M. Barrau !

M. le président. Vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les interpellations.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je suis un ministre convivial ! (*Sourires.*)

M. Marcel Wachoux. Il n'est pas très argenté, mais il est convivial ! (*Sourires.*)

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je suis tout disposé à répondre à M. Birraux, mais encore faudrait-il que l'on m'écoute !

M. Jean-Hugues Colonna. Nous ne faisons que ça !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur Birraux, certains abus ont effectivement pu être constatés dans l'utilisation des deniers publics. Je pourrais citer des exemples, mais il se fait tard et je m'en voudrais de vous empêcher de dormir. (*Sourires.*)

M. Marcel Wachoux. C'est l'inquiétude suscitée par votre budget qui va nous empêcher de dormir !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je pourrais, messieurs les socialistes, vous donner des exemples de subventions qui ont été versées *in extremis* pour permettre de rassurer tel ou tel. Mais enfin, peu importe ! J'espère que votre conscience est en paix.

M. Jean-Hugues Colonna. Il faut nous donner la liste !

M. le président. Je rappelle que c'est à M. Birraux que s'adresse la réponse de M. le secrétaire d'Etat. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. J'en viens à la question de M. Birraux.

Le secrétariat d'Etat doit mieux contrôler l'utilisation des subventions qu'il alloue.

Plusieurs mesures sont en cours, qui tendent vers cet objectif.

Une certaine dilution des responsabilités avait entraîné une dispersion des cellules administratives, qui rendait le contrôle difficile. C'est la raison pour laquelle nous avons supprimé les doubles structures, afin d'avoir un regard plus...

M. Jean-Hugues Colonna. ... perçant !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. ... perçant - en effet, monsieur Colonna ! (*Sourires*) - parce que nous sommes comptables des deniers publics.

Deuxièmement, le mode de distribution des subventions sera modifié. A la subvention de fonctionnement sera progressivement substitué un système de contractualisation, d'après le principe « pas de subvention sans action ». Cette méthode permettra également de mieux « cibler » les objectifs à atteindre.

Troisièmement, la mise en place de cellules financières de contrôle véritablement opérationnelles permettra également, *a posteriori*, de vérifier l'adéquation entre le projet et la réalisation.

Quatrièmement, l'attribution et le contrôle de l'utilisation des postes « Fonjep » est actuellement en cours de révision.

En conclusion, même dans le cadre d'une diminution des interventions, je suis certain que nous pourrions faire au moins autant avec moins d'argent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national [R.N.].

La parole est à M. Jean-François Jalkh.

M. Jean-François Jalkh. Monsieur le secrétaire d'Etat, d'après les dernières indications disponibles, votre administration a versé en une année la coquette somme de 13 060 528 francs aux associations suivantes : Fédération des francs et franchises camarades ; Fédération unie des auberges de jeunesse ; Loisirs et vacances de la jeunesse ; Pionniers de France ; Travail et culture ; Union des femmes françaises ; Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples ; Fédération sportive et gymnique du travail.

Toutes ces officines politiques, animées en sous-main par un parti politique qui se qualifie lui-même de révolutionnaire, fonctionnent peu ou prou avec l'argent du contribuable.

Certes, cette situation est antérieure à votre prise de fonctions, mais elle existait aussi avant l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981.

Aussi aimerais-je savoir si lesdites associations ont bénéficié de subventions de votre part depuis le 16 mars et si les crédits que vous nous proposez de voter pour 1987 seront consacrés pour partie à promouvoir les activités politiques de leurs permanents.

Bref, le Gouvernement va-t-il continuer à financer les associations satellites du parti communiste ?

Vos électeurs, et plus généralement les contribuables, ont besoin de savoir si, trente ans après Budapest, vous entendez offrir le gîte et le couvert aux complices des oppresseurs du peuple hongrois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Alain Barrau. C'est carrément un faire-valoir de la réponse !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'ai eu l'occasion tout à l'heure de vous indiquer les orientations politiques de mon secrétariat d'Etat, notamment à l'égard des associations. S'il est vrai que, dans le passé, certaines associations ont bénéficié d'une subvention plus importante que ne le justifiait leur activité, il est clair qu'aujourd'hui il n'y aura pas de subvention sans action correspondante impulsée par le Gouvernement. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Barrau. « Impulsée par le Gouvernement » ?

M. Jean-Pierre Suaur. Il y a là un étatisme qui est excessif ! (*Sourires.*)

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je puis vous dire que la promotion du parti communiste, du parti socialiste, du Front national, de l'U.D.F. comme du R.P.R. ne fait pas partie des objectifs retenus par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports pour l'année à venir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Ronald Perdomo.

M. Ronald Perdomo. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement allège le poids budgétaire des sports sous le prétexte de réduire la pression fiscale de l'Etat.

Il est vrai que le sport n'est pas seulement une question de moyens, mais correspond nécessairement à un état d'esprit collectif, et surtout à une motivation personnelle.

Il n'en demeure pas moins que, sans argent, il ne peut y avoir ni amélioration ni multiplication des structures d'accueil indispensables pour populariser les activités sportives.

La réalité, c'est que le Gouvernement demande une fois de plus aux collectivités locales de pallier ses défaillances.

C'est, dès lors, la question de la pression fiscale de ces collectivités qui est en cause.

Par exemple, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous avons institué une commission sportive autonome disposant de sa propre fiche budgétaire et qui se trouve liée par un contrat Etat-région, lequel prévoit une dotation budgétaire sur divers points.

Je me permettrai donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous poser deux questions.

Quelle sera l'incidence de la diminution du budget général du sport sur les transferts, contractuels ou non, à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Cette région devra-t-elle financer elle-même les économies du Gouvernement et faire payer ses propres contribuables à la place de l'Etat ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, l'ensemble des crédits mis à la disposition du mouvement sportif dans les régions par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports connaîtra une augmentation supérieure à 2 p. 100 en 1987, augmentation qui est d'autant plus importante qu'elle se situe dans un contexte difficile.

Ainsi, pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les crédits de fonctionnement passeront de 5 266 000 francs en 1986 à 5 371 000 francs en 1987, soit plus de 2 p. 100 d'augmentation, sans compter les crédits destinés à l'emploi des éducateurs sportifs et vacataires, dont la répartition sera déconcentrée au niveau régional.

Enfin, je vous précise qu'un contrat Etat-région est actuellement en négociation avec le président du conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en vue de la formation d'athlètes de haut niveau.

Cette initiative est très intéressante, et je souhaite que nombre d'autres régions suivent cet exemple. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Roger Corrèze.

M. Roger Corrèze. Monsieur le secrétaire d'Etat, avant de vous poser ma question, je veux revenir sur l'interpellation à laquelle s'est livré ce soir votre prédécesseur, lequel ne laissera pas une trace indélébile dans le souvenir des sportifs français. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Marcel Wechoux. Votre intervention non plus !

M. Roger Corrèze. Il nous a dit que nous avions peur du souvenir de Léo Lagrange. Pas du tout, messieurs !

En revanche, la manière dont vous avez agi, monsieur Calmat, est désolante. Au début de cette année, alors que votre parachute n'était pas encore tout à fait ouvert...

M. Alain Calmat. Cela vous gêne, ça !

M. Roger Corrèze. ... vous avez accordé une subvention de 1 million de francs à l'Association Léo Lagrange pour la construction d'un bar. Heureusement, votre successeur a pu intervenir à temps, afin que cette somme ait une destination plus juste et plus conforme à l'esprit de Léo Lagrange.

MM. Philippe Lagrea et René André. Très bien !

M. Jean Ueberachlag. Léo Lagrange méritait mieux qu'un bar !

M. Roger Corrèze. J'en viens à ma question, monsieur le secrétaire d'Etat.

Votre budget est faible. C'est vrai. Nous l'avons déploré. Vous aussi ! Il ne représente que 0,207 p. 100 du budget de l'Etat.

M. Jean Ueberachlag. Mais il est bien géré !

M. Roger Corrèze. Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez fort habilement joué des ressources extra-budgétaires pour alimenter le F.N.D.S. et tout le monde sportif se réjouit de votre proposition d'inscription dans la loi de finances d'une somme de 1 milliard de francs, soit une progression de 72 p. 100, ce qui est considérable.

M. Alain Calmat. Mais non ! Vous ne savez pas compter, monsieur Corrèze !

M. René André. Ce n'est pas vous, monsieur Calmat, qui allez nous l'apprendre !

M. Laurent Cathala. M. Corrèze ne sait pas compter et ne sait pas lire !

M. Roger Corrèze. Dans cette somme, 230 millions de francs proviennent du Loto national, 19 millions du P.M.U., 33 millions de la taxe spéciale sur les débits de boisson et 718 millions du Loto sportif.

Or nous avons actuellement, en ce qui concerne le championnat de France de football, une longue trêve, qui va durer environ trois mois. Des matches seront supprimés au cœur de l'hiver. Et d'autres impondérables risquent de vous priver d'une partie de la recette escomptée.

Que proposez-vous pour remédier à cet état de fait et aboutir au résultat que vous souhaitez pour le bien du sport français, que, par ailleurs, vous défendez avec beaucoup d'énergie et de compétence ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. René André. Excellente intervention !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la formule actuelle du Loto sportif existe depuis la fin septembre 1985.

Le Loto sportif a connu, au départ, une croissance rapide, de septembre à décembre 1985, où la moyenne des enjeux est passée de 19 millions à 82 millions de francs par tirage. De janvier à avril 1986, on note une phase de relative stabilisation, où les moyennes sont comprises entre 50 et 65 millions de francs. De mai à août, la baisse est très nette, en raison, d'une part, de la nature des compétitions proposées, et, d'autre part, des vacances d'été, qui entraînent toujours une forte diminution des enjeux. Depuis, les enjeux de septembre et d'octobre se situent en moyenne régulière entre 30 et 31 millions de francs, et traduisent donc une reprise régulière des enjeux ainsi pariés. Le premier tirage de novembre est plus encourageant puisqu'il atteint 42 millions de francs. On constate donc une remontée constante des enjeux du Loto depuis trois mois.

M. Roger Corréze. Tant mieux !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Il convient de rendre ce succès définitif en mobilisant l'ensemble des partenaires à cet effet. Je sais que le C.N.O.S.F. a décidé de mobiliser l'ensemble du monde sportif national et régional pour que des incitations auprès des parieurs potentiels relaient les efforts accomplis par la société du Loto en matière de publicité.

Je suis en contact avec le C.N.O.S.F., la ligue et la fédération de football ainsi qu'avec la société du Loto, afin d'améliorer toutes les dispositions qui, aujourd'hui encore, contrecarrent une évolution sensible des enjeux.

Les négociations vont, je pense, aboutir très rapidement. J'espère ainsi être à la hauteur du pari qui a été fait, c'est-à-dire donner de plus en plus de ressources au sport français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Alain Calmat. Bravo ! La pratique sportive fondée sur un pari !

M. le président. La parole est à M. Gérard Kuster.

M. Gérard Kuster. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez récemment souligné l'intérêt que vous attachiez à ce que la jeunesse soit associée à l'action de protection et de mise en valeur de nos richesses culturelles. Vous avez dernièrement visité un important chantier de jeunes bénévoles en région parisienne. Grâce au concours de ces dizaines de jeunes, les ruines du château de Philippe le Bel, enfouies sous plusieurs mètres de terre, réapparaissent au grand jour.

Chaque année, des milliers de jeunes - de plus en plus nombreux comme j'ai pu le constater dans mon département du Doubs - s'enthousiasment pour des projets qui répondent à leur goût de l'aventure utile, au désir de réaliser une ambition souvent conçue en commun, au sein d'associations de jeunesse, à leur intérêt, enfin, pour l'histoire locale.

Votre collègue au Gouvernement, M. Philippe de Villiers, a d'ailleurs manifesté sa volonté d'aider à l'éclosion de telles initiatives, lui qui est à l'origine de l'action si réussie de mise en valeur du Puy-du-Fou. Grâce à cette détermination des deux départements ministériels les plus concernés, on peut désormais envisager un réel développement de cette politique qui, à l'échelle de l'Etat, avait sombré depuis cinq ans dans la ségrégation et la bureaucratie.

Dans la ségrégation. Chacun sait que, face à la multiplicité des projets conçus dans les départements, les socialistes avaient fait un tri partisan, laissant sur le bord du chemin des associations nationales importantes dont l'action éminente est pourtant très largement reconnue.

M. Alain Barrau. Lesquelles ?

M. Henri Nallet. Des noms !

M. Gérard Kuster. Cette politique avait également sombré dans la bureaucratie. Des mécanismes de financement d'une complexité impressionnante désaisissaient l'Etat de la majeure partie de sa responsabilité de juger sur la base de critères techniques objectifs. Les projets de restauration de monuments ont donc été reconduits d'année en année. Ces systèmes de financement, loin de faire l'unanimité, sont aujourd'hui vivement contestés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, comment envisagez-vous de dynamiser la politique des chantiers de jeunes bénévoles ?

Ne pensez-vous pas que, à moyens budgétaires égaux, la mise en place de contrats liant l'Etat, toutes les grandes associations nationales agissant dans ce domaine - je dis bien toutes - et les collectivités locales, très nombreuses aujourd'hui à souhaiter contribuer à ces efforts, permettrait de donner un nouveau souffle à ces initiatives dans notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Les chantiers de jeunes bénévoles, qui relèvent d'une action interministérielle et sont financés en liaison avec les collectivités locales, ont fait leur preuve dans différents domaines. Il faut peut-être réfléchir à leur évolution. J'entends donner en 1987 une autre dimension à ce genre d'opération en développant une nouvelle formule, dénommée « campus du patrimoine » qui, à côté des formules plus traditionnelles, permettra d'insister sur la réhabilitation des richesses culturelles de notre pays. Les « campus du patrimoine » proposent, autour d'une œuvre à restaurer, différentes activités complémentaires socio-éducatives ou sportives permettant de développer l'intérêt des jeunes et d'améliorer le contenu pédagogique du séjour.

Les « campus du patrimoine » seront eux aussi interministériels et, afin d'éviter certains écueils rencontrés par les chantiers de jeunes, leur financement sera lié à la réalisation de contrats élaborés entre l'Etat, les associations de chantiers de jeunes bénévoles et les collectivités locales.

Les grandes orientations ainsi définies par mon département ministériel répondent, je crois, à votre attente ainsi qu'à celle de nombreux jeunes concernés.

M. René André. Absolument !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Enfin, je partage votre sentiment sur la nécessaire participation de toutes les grandes associations de chantiers à l'œuvre de restauration du patrimoine. Là comme ailleurs, la mise en place de contrats d'objectifs évitera tout ostracisme et permettra une saine concurrence entre les diverses associations en dépassant les situations conflictuelles actuellement constatées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Roger Corréze. Par décret en date du 10 juillet 1985 ont été créés les corps de professeur de sport, de chargé d'éducation et de conseiller d'éducation. Ceux qui, parmi les cadres techniques et les personnels d'animation, réunissaient les conditions requises ont été ou vont être bientôt intégrés dans ces nouveaux corps. Les autres, qui appartiennent dans leur grande majorité aux corps des professeurs d'E.P.S., des chargés d'enseignement d'E.P.S. ou des professeurs adjoints d'E.P.S., et continuent à relever du ministère de l'éducation nationale, seront placés en position de détachement auprès du secrétariat d'Etat.

Malgré cette clarification, les obligations de service et les services indemnitaires continuent à obéir à la diversité et à la très grande disparité des statuts antérieurs, alors même que les missions exercées sont identiques.

Par ailleurs, les cadres techniques sportifs chargés de mettre en œuvre les politiques fédérales et celle de l'Etat s'inquiètent de la situation juridique nouvelle créée par les lois du 11 juin 1983, du 11 janvier 1984 et par le décret d'application du 16 septembre 1985 concernant la mise à disposition des fonctionnaires de l'Etat.

Les cadres seront-ils placés, comme le prévoit l'article 7 de la loi du 11 juin 1983 et l'article 44 de la loi du 11 janvier 1984, sous l'autorité directe et exclusive des présidents de fédération, des présidents de ligue et des présidents de comité départemental sportif ?

Resteront-ils au contraire sous l'autorité hiérarchique de leur chef de service tout en apportant leur compétence et leur concours technique au mouvement sportif en fonction de modalités inscrites dans des conventions prévoyant un programme d'activités précis ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. La création du corps des professeurs de sport a répondu à une nécessité mais surtout à une volonté. Nécessité de prévoir la formation spécifique de cadres sportifs spécialisés, mais surtout volonté d'offrir des possibilités de promotion à des catégories de personnel du secrétariat d'Etat.

M. Jean-Hugues Colonna. Enfin quelque chose de positif !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit auparavant.

M. Jean-Hugues Colonna. C'est si rare que nous puissions nous réjouir ! Cela m'est venu du fond du cœur !

Un député du groupe du R.P.R. Il se réveille et le fait savoir !

M. le président. Monsieur Colonna, vous n'avez pas la parole. Si vous continuez, vous risquez de distraire M. le secrétaire d'Etat dans sa réponse à M. Corréze et de distraire vos collègues de la majorité.

Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. J'apprécie l'esprit d'à-propos de M. Colonna. Au demeurant, le sport rassemble !

Je disais donc qu'il s'agissait surtout d'offrir des possibilités de promotion à des catégories de personnel du secrétariat d'Etat, à ceux dont l'action dans le domaine sportif était unanimement reconnue, à ceux qui sont les espoirs et les valeurs fortes du sport français.

A côté du concours externe de recrutement - 56 places - le statut des professeurs de sport a prévu des modalités différentes d'accès pour ces catégories de personnel. Intégration directe : 589 en 1985. Concours internes réservés aux sportifs de haut niveau : 78 en 1986. Intégration par la voie du tour extérieur : 36 en 1988. Une préparation au concours a également été organisée.

S'agissant du devenir de ce corps, dont la mise en place n'a pas été unanimement souhaitée, je peux dire que le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports assumera pleinement les conséquences des premières opérations engagées. Les agents intégrés sont d'ailleurs en cours de reclassement et le concours se déroule depuis le mois de juillet. Un régime indemnitaire nouveau, destiné à pallier les disparités inacceptables qui existaient jusqu'à présent, va être mis en place dès 1987.

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Très bien !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Naturellement, les enseignants du ministère de l'éducation nationale ont toujours leur place dans les rangs de notre département ministériel...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. ... mais leur situation administrative a fait l'objet d'une clarification indispensable à la rentrée de 1986. Ceux qui le désirent peuvent bénéficier d'un détachement.

Quant au devenir du professeur de sport lui-même, je souhaite, avant de prendre une décision en la matière, recueillir l'avis des différents groupes de travail qui procèdent actuellement à l'évaluation du concours de 1986. On peut en effet s'interroger sur le point de savoir si le professeur de sport doit demeurer un concours de recrutement de la fonction publique ou évoluer vers la reconnaissance par l'Etat d'une qualification sportive supérieure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Alain Lamassoure.

M. Alain Lamassoure. La pelote basque est l'un des sports qui connaissent le plus fort développement. On compte aujourd'hui 50 000 pratiquants, dont 13 000 licenciés en catégorie compétition, c'est-à-dire deux fois plus qu'il y a cinq ans.

La France a remporté les deux derniers championnats du monde face à douze nations engagées. Elle va organiser les deuxièmes championnats du monde juniors, qui auront lieu en 1988 à Paris. Enfin, la pelote basque sera admise comme sport de démonstration aux jeux Olympiques de Barcelone en 1992.

Ce développement très rapide pose le problème du financement des installations sportives et des centres de formation. Les ressources nécessaires pourraient être trouvées dans un prélèvement sur les paris. En effet, selon une tradition locale ininterrompue depuis plusieurs siècles, les parties de pelote pratiquées au pays basque donnent lieu à des paris sur le lieu même du jeu, avant ou pendant la partie. Ces paris ne sont pas réglementés dans notre pays alors qu'ils le sont dans tous les autres Etats où ce sport est pratiqué. La loi du 29 décembre 1984 ayant levé l'interdit qui pesait sur les paris sportifs, plus rien ne semble s'opposer à la légalisation de ces pratiques coutumières.

C'est pourquoi, en liaison avec la fédération française de pelote basque, nous préparons une proposition de loi fondée sur deux principes simples.

Premièrement, les paris seraient autorisés uniquement dans l'enceinte des aires de jeu et à l'occasion de parties organisées sous le contrôle de la fédération française.

Deuxièmement, un prélèvement serait perçu sur les paris et réparti en trois parts : les frais de gestion, la redevance pour les collectivités locales et une redevance pour l'Etat qui alimenterait le F.N.D.S. En contrepartie, le F.N.D.S. aiderait à la construction de nouveaux frontons, notamment dans la région Ile-de-France.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir faire étudier ce projet par vos services en vue d'une mise en application dès 1987. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Différentes formules de paris sur les rencontres de pelote basque existent actuellement en Europe, qu'il s'agisse de l'Italie ou de l'Espagne, en Asie et dans certains pays d'Amérique. L'intérêt essentiel de ce type de pari réside dans l'appoint non négligeable qu'il peut représenter pour les fédérations concernées.

En ce qui concerne la France, vous souhaitez, monsieur le député, que l'introduction éventuelle de ce pari s'applique à la pratique sportive existante, soit dans les trinquets à long-gueur d'année, soit pendant l'été dans les frontons *jaï alai* existants. Cette formule pourrait être la transposition de la formule américaine du pari sur des joueurs professionnels de *cesta punta*.

Toutefois, je tiens à rappeler que le véritable enjeu est de répondre aux besoins de financement du sport français. L'échec de la première formule omnisport du Loto sportif doit nous inciter à la prudence. C'est la raison pour laquelle il convient en priorité d'assurer définitivement le succès de ce jeu pour le plus grand bénéfice de toutes les fédérations sportives.

Enfin, concernant la pelote basque, je peux vous indiquer que la dotation publique versée en 1986 s'élève à 1 341 280 francs. En 1987, compte tenu de la croissance des ressources extra-budgétaires, la subvention devrait être sensiblement revalorisée s'il y a une animation correspondante. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Gérard Kuster.

M. Gérard Kuster. Depuis quelques semaines, monsieur le secrétaire d'Etat, la France a commencé à vivre à l'heure olympique. Le mérite en revient aux divers gouvernements mais également à notre collègue Michel Barnier, auquel je tiens à rendre hommage. Chacun, en tout cas, a pu juger à travers les médias de l'enthousiasme des jeunes, en particulier des jeunes de Savoie.

Le récent succès de la candidature d'Albertville pour l'organisation des jeux Olympiques d'hiver de 1992 et la préparation de nos athlètes dans la perspective des jeux Olympiques de Séoul et de Calgary en 1988 nécessitent la mise en place, dans les deux années qui viennent, d'une action spécifique de soutien aux sportifs de haut niveau qui y participeront. Vous avez fait part à plusieurs reprises de votre intention de mettre en place une cellule de coordination, dont vous avez annoncé la création à Font-Romeu en mai dernier.

Dans chaque département, de jeunes athlètes s'entraînent déjà en vue de ces compétitions suprêmes. Ils ont besoin, pour se préparer dans les meilleures conditions aux jeux Olympiques, de l'appui des cadres techniques de leurs fédérations au plus haut niveau et d'une équipe de techniciens chargés spécifiquement de la préparation olympique.

Pouvez-vous nous indiquer quels sont les moyens techniques et financiers qui seront mobilisés en 1987 afin de traduire dans la réalité les objectifs que vous avez fixés ?

A l'échelle départementale, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour détecter et sélectionner celles et ceux qui sont susceptibles de gagner à Séoul, à Calgary ou à Albertville des médailles olympiques dans les compétitions de ski, d'athlétisme ou de judo, par exemple ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergolin, secrétaire d'Etat. J'ai rappelé tout à l'heure les actions que nous envisageons pour préparer les grandes échéances, en particulier olympiques : création d'une préparation olympique, préparation des grandes compétitions, aides personnalisées, centres permanents de haut niveau, sections sport-études, établissements nationaux. L'ensemble de ces mesures fera l'objet en 1987 d'un financement supérieur à 200 millions de francs.

En outre, des mesures spécifiques sont prévues sur le plan technique. Cinquante postes supplémentaires sont prévus pour la préparation olympique. La mission P.O. poursuivra son action afin de définir, en liaison avec les fédérations concernées, les mesures appropriées au sport olympique. Un effort sera consenti en ce qui concerne l'encadrement technique des fédérations et une ligne budgétaire permettra le financement des grandes installations. L'action de la médecine du sport sera élargie. Les contrats d'objectifs feront prochainement l'objet d'une discussion avec les fédérations. Des mesures financières adaptées permettront la multiplication des actions de détection, de sélection et de formation des athlètes et leur regroupement dans des centres de haute compétition afin de permettre un entraînement intensif.

Telles sont, monsieur le député, les actions principales de mon département. Je vous tiendrai au courant de leur mise en œuvre, eu égard à l'intérêt que vous portez à la préparation olympique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Dugoin.

M. Xavier Dugoin. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question est relative à la gestion des postes Fonjep.

L'article 61 du chapitre 43-60, qui prend en compte les postes Fonjep, fait apparaître une diminution de plus de 20 p. 100 des crédits. Les postes Fonjep, dont l'opportunité en matière d'animation est incontestable, ont enregistré depuis 1981 une croissance très forte et un très grand déséquilibre dans leur répartition.

En 1986, pour un total de 4 100 postes, 2 893, soit 70 p. 100, étaient répartis entre 16 associations sur 500. La fédération Léo-Lagrange, chère à M. Mauroy, a vu de 1981 à 1986 son nombre de postes multiplié par sept et la ligue française de l'enseignement le sien multiplié par six.

Au regard de cette situation pour le moins déséquilibrée - il semble qu'il y ait eu utilisation des postes Fonjep à des tâches administratives et de gestion, ce qui n'est pas leur vocation - je ne peux qu'être favorable à votre proposition de diminution des crédits de l'article 61.

Comme il me semble irréaliste d'envisager une diminution des taux des postes, ce sera vraisemblablement par la suppression de près de 480 postes que cette diminution de crédits se traduira.

Dans cette perspective, quels seront les critères retenus pour supprimer les postes et comment prendrez-vous en considération les 684 communes qui cofinancent les postes Fonjep ? D'une manière plus générale, y aura-t-il une politique commune des différents ministères participants ? Enfin,

n'envisagez-vous pas de modifier et de clarifier les attributions des postes Fonjep en recentrant sur vos services centraux et extérieurs leur gestion et leur fonctionnement ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergolin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, il m'est difficile, aujourd'hui, de vous fournir une réponse précise. J'ai demandé à tous les préfets, commissaires de la République, de procéder à une évaluation précise de l'affectation des postes Fonjep afin de vérifier que ces postes correspondent bien partout à des fonctions d'animation.

A partir du début du mois de février, je pense, quand nous aurons dépouillé les résultats de l'enquête, je prendrai les dispositions adéquates : il faut que les postes Fonjep correspondent à leur vocation première.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le secrétaire d'Etat, il y a quelques semaines a été annoncée la création d'une écurie de Formule 1 en France. Or, par plusieurs qualités, ce projet doit retenir notre attention.

D'abord, nous devons saluer l'association, pour la première fois en France, à ce niveau de sport, de hauts professionnels du sport, Gérard Larousse et Frédéric Alliot, et de spécialistes de la gestion des entreprises, Didier Calmette et son cabinet.

On a vu, en effet, trop souvent, des structures se former sans souci de saine gestion, en bénéficiant d'une aide incontrôlée - vous l'avez rappelé - de subventions ou de publicités de l'Etat. Des structures ont confondu sport et irresponsabilité économique.

Ensuite, cette nouvelle écurie a pour objectif de construire et de réussir dans ce domaine avec toute l'industrie française, certes, mais plus particulièrement avec les petites et moyennes industries de France.

Ces dernières disposent, en effet, d'une capacité de recherche, d'innovation, d'avance technologique et de mobilisation qui pourra, grâce à cette écurie, s'épanouir et trouver une application internationale concrète. Vous avez rappelé combien sport et entreprises avaient des intérêts communs. Cette écurie, grâce à l'esprit des initiateurs, en est une belle illustration.

Enfin, l'écurie sera, certes, une vitrine internationale de la France sportive, mais aussi de la France entreprenante, de la France qui gagne et qui est fière de montrer dans le monde entier ses couleurs.

Ce sera l'écurie de nos hautes technologies, de nos entreprises, y compris les plus petites et les plus performantes. Vous êtes vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, un chef de petite entreprise ; vous pouvez juger en homme de terrain et mesurer combien cela peut, pour la jeunesse et pour le sport, mais aussi pour les entreprises, être source d'enthousiasme, de productivité et de progrès.

En tant que secrétaire d'Etat, que pensez-vous de cette initiative ? Comment comptez-vous l'encourager et la soutenir ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergolin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'ai suivi avec intérêt la mise en place d'une nouvelle équipe française qui tente de rassembler tous les moyens nécessaires pour mettre en place une nouvelle écurie de Formule 1 à 100 p. 100 française.

J'ai vu quels étaient les efforts réalisés et quelle foi animait les responsables : je me réjouis de savoir qu'une nouvelle écurie de Formule 1 va prochainement voir le jour. L'environnement économique lui permettra sans aucun doute de faire face aux premières dépenses correspondantes.

Je sais combien le sport automobile est un vecteur puissant d'entraînement de la jeunesse vers les activités sportives. Le sport automobile se développe sans cesse. C'est aujourd'hui une activité qui joue, de plus en plus, un grand rôle. Je suis prêt, pour ma part, à recevoir assez rapidement les responsables de cette écurie afin d'étudier avec eux leur projet.

Mais, vous le comprendrez bien, il m'est difficile de m'engager sur quoi que ce soit quant au financement : il faut déjà considérer le problème tel qu'il se pose. Ensuite, cela risquerait de rappeler à certains de bien mauvais souvenirs !

M. le président. La parole est à M. Xavier Dugoin.

M. Xavier Dugoin. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question porte sur l'aide aux centres de vacances.

Deux articles du chapitre 43-20 subissent une sensible diminution de leurs dotations. L'article 30 - aide aux centres de vacances - diminue de près de 35 p. 100, et l'article 60 - formation des animateurs - qui lui est lié baisse, quant à lui, de 20 p. 100.

De telles diminutions ne peuvent seulement être expliquées par de substantielles augmentations de l'aide à l'insertion sociale des jeunes en difficulté. Quelquefois, les publics de jeunes concernés peuvent être les mêmes : en fait, celui des centres de vacances et de loisirs est infiniment plus vaste et plus nombreux. Plus de deux millions de jeunes pratiquent les centres de vacances et de loisirs. Or, ces dernières années, les municipalités et les organismes associés ont consenti de très grands efforts, dans les domaines financiers et techniques, mais aussi en personnel, pour répondre aux besoins de nombreux enfants, en particulier dans les agglomérations urbaines et dans les banlieues.

En réduisant les crédits, vous risquez de transférer des charges nouvelles aux communes qui, elles, ne pourront pas se désengager. Le gouvernement précédent avait, en matière de rénovation de centres de vacances, ouvert des autorisations de programme en se gardant bien d'accorder les crédits de paiement correspondants - la différence s'élevait à 80 p. 100.

Compte tenu des sensibles réductions de crédits, quelles solutions envisagez-vous pour éviter de continuer, en matière d'aide aux centres de vacances, à glisser le long de la spirale du désengagement budgétaire dans laquelle le gouvernement précédent s'était engagé ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je crois avoir déjà répondu à votre attente dans mon intervention.

L'aide que l'Etat apporte aux associations nationales et locales pour les centres de vacances a représenté près de 60 millions de francs en 1986. Il y a, c'est vrai, une diminution de 20 millions de francs, inscrite dans le bleu budgétaire de 1987, dont 9 millions correspondent à un transfert de chapitre. Mais j'entends que ces centres de vacances prennent une tonalité sportive beaucoup plus affirmée. C'est pourquoi, en accord avec les fédérations, et parce que je crois que cela fait partie des missions correspondantes, il convient de pouvoir permettre, si le mouvement sportif en est d'accord, un abondement afin de conforter cette tonalité par des actions répondant ainsi aux nécessaires besoins de financement.

M. le président. La parole est à M. Christian Demuynek.

M. Christian Demuynek. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'appelle votre attention sur les difficultés rencontrées par les associations sportives, de jeunesse ou d'éducation populaire concernant leur cotisation de sécurité sociale due pour l'emploi de professionnels exerçant une activité accessoire.

Cette question concerne également le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Les associations sportives, régies par la loi de 1901, ont la possibilité d'employer des intervenants extérieurs qui sont, bien sûr, rémunérés. Mais ces associations, à but non lucratif, disposent de peu de moyens financiers. Or, si elles emploient ces professionnels plus de 360 heures par an, elles doivent payer des cotisations sociales calculées sur la base d'une fois et demi le S.M.I.C.

Une modification de l'arrêté est intervenue dernièrement sur décision de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Le nouvel arrêté s'appliquera aux personnes travaillant plus de 480 heures par an, soit un tiers de plus que précédemment. Néanmoins, l'avenir des 160 000 associations sportives reste en jeu, même si le nouvel arrêté représente déjà un grand pas en avant.

Ne serait-il pas possible d'aller encore plus loin en envisageant l'exonération totale des cotisations d'assurances sociales, d'accident du travail et d'allocations familiales dues pour l'emploi de personnes qui contribuent à l'évolution de notre jeunesse ?

Permettez-moi une suggestion : le manque à gagner financier pourra être compensé par un prélèvement, d'une part, sur les recettes des matchs professionnels, d'autre part, sur les montants des contrats de mutation des sportifs professionnels.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, immédiatement après avoir pris mes fonctions, je me suis rapproché de mon collègue M. Philippe Séguin, pour soulever avec lui ce problème très important des associations, d'ailleurs l'une des préoccupations principales du mouvement sportif.

Le Comité national olympique et sportif français de son côté a fait différentes démarches de son côté. Comme le ministre des affaires sociales est aussi un passionné de sport, nous avons pu aboutir assez rapidement, en modifiant donc le précédent arrêté et en instituant celui du 25 septembre qui améliore très sensiblement les cotisations correspondantes.

Les nouvelles dispositions ont reçu un accueil favorable de la part de l'ensemble des associations sportives ou de jeunesse ou d'éducation populaire. Elles montrent la volonté des pouvoirs publics de valoriser et de faciliter le recours occasionnel à des personnels extérieurs.

Actuellement, il est difficile d'aller plus loin dans cette démarche, compte tenu d'ailleurs de la décision prise de mettre en place, dans le cadre du plan pour les jeunes, des postes de vacataires qui permettent de compenser une faiblesse du bénévolat.

Dès lors, l'ensemble des cadres mis à la disposition devraient permettre, tout au moins temporairement, de pouvoir répondre à l'attente des différentes associations sportives et culturelles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, la conférence des présidents a fixé à une heure trente la fin de nos travaux, s'il n'est pas possible d'achever la discussion des crédits de votre ministère avant deux heures du matin.

Or, je ne peux pas garantir que nous terminerons à deux heures, car l'Assemblée va devoir examiner maintenant les amendements, sur lesquels j'ai été saisi de plusieurs demandes de scrutin public.

Dès lors, mieux vaudrait que je lève la séance maintenant. Qu'en pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je souhaite vivement que nous puissions en terminer cette nuit.

Mon expérience de la vie parlementaire, eu égard aux quelques amendements restant en discussion, me conduit à penser qu'à deux heures tout devrait être largement achevé, même en répondant au fond sur toutes les questions posées.

M. le président. Je recommande la sagesse à chacun.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

V. - JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Services du Premier ministre : V. - Jeunesse et sports ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 68 109 593 francs ;
« Titre IV : moins 82 525 417 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 67 000 000 francs.
« Crédits de paiement : 31 200 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 73 700 000 francs.
« Crédits de paiement : 25 800 000 francs. »

Sur le titre III de l'état L, Mme Osselin, MM. Alain Barrau, Laurain et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement n° 144 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 millions de francs. »

La parole est à Mme Jacqueline Osselin.

Mme Jacqueline Osselin. Cet amendement tend à modifier la répartition des crédits inscrits dans le budget de la jeunesse et des sports. Mes collègues en ont déjà fait état.

A mon sens, il convient de réduire de 2 millions de francs les crédits imputés au chapitre 34-03, article 60, titre III. Ce sont des crédits d'études, et ces études, même après les rapports des différents rapporteurs, restent dans le flou. Précédemment, M. le secrétaire d'Etat a très souvent demandé une meilleure orientation, vers des besoins concrets, du budget de jeunesse et sports. Je m'interroge vivement sur les études. Répondent-elles à des besoins concrets ?

La dotation a augmenté de plus de 40 p. 100, ce sur quoi je m'interroge profondément. Je préférerais que l'économie réalisée puisse venir abonder les crédits destinés aux centres de vacances qui, eux, connaissent une diminution très forte, puisqu'elle est de 35 p. 100 par rapport à 1986.

C'est vrai, je ne comprends pas. M. le secrétaire d'Etat a expliqué, le 27 août dernier, qu'une restructuration de son administration centrale était nécessaire. Le nouveau dynamisme des services devrait trouver un prolongement dans les mouvements de jeunesse et les associations, partenaires habituels de ce département ministériel. J'ai lu dans le rapport de M. Raoult qu'il s'agissait de faire disparaître un assistantat diffus et incontrôlé pour réaliser une véritable démocratie au quotidien. Quelle est donc cette démocratie que vous recherchez ? En effet, par une diminution des crédits, vous cherchez à étouffer les acteurs, en empêchant les citoyens de se prendre en charge collectivement.

M. René André. Et les citoyennes ?

Mme Jacqueline Osselin. En outre, comme ces 25 000 centres de vacances, centres aérés, camps et activités de scoutisme, ont permis à près de 2 millions d'enfants et d'adolescents, issus des milieux les plus défavorisés, de prendre des vacances, je n'arrive vraiment pas à comprendre quels sont les objectifs de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat.

De plus les associations et le mouvement associatif, qui s'occupent justement en priorité de ces centres de vacances, dépensent des trésors d'ingéniosité pour jouer un profond rôle d'animation auprès des jeunes, conjuguant l'attraction pour le sport, nous en convenons tous, et beaucoup d'autres activités, tournées aussi bien vers les arts que vers des occupations plus ludiques, indispensables autant aux jeunes qu'aux adolescents.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pour terminer, je vous recommanderai, comme plusieurs associations vous l'ont écrit, de ne pas jouer avec le feu !

M. Roger Corréze. Des menaces ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement qui ne lui a pas été soumis.

A titre personnel, j'y suis défavorable puisque son adoption aboutirait à la suppression de crédits d'études absolument nécessaires, comme je l'ai souligné dans le rapport. *(Exclamations sur divers bancs du groupe socialiste.)*

Mme Jacqueline Osselin. Nécessaires ?

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Oui, par exemple, pour rénover les centres de vacances. Parlons sérieusement : la réduction apparente des crédits des centres de vacances comprend, pour 8 millions de francs, une mesure d'ordre interne. Le reste peut être plus que compensé par l'utilisation du titre IV pour l'aide aux projets d'animation dans les centres de vacances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je partage l'avis du rapporteur.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 144. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Sur le titre III de l'état B, MM. Nallet, Alain Barrau, Mme Osselin et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 145, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 650 000 francs. »

La parole est à M. Henri Nallet.

M. Henri Nallet. Monsieur le secrétaire d'Etat, je m'efforcerai d'être bref pour tenter de vous convaincre à mon tour que vous faites fausse route.

Au nom de mon groupe, je propose donc de réduire, au titre des mesures nouvelles, les crédits du titre III, chapitre 34-11, article 60, destinés aux déplacements : on n'en connaît pas jusqu'à ce jour la finalité exacte. L'économie ainsi réalisée permettrait d'abonder les crédits pour la formation des animateurs qui subissent une réduction très forte, de 20 p. 100.

Cet amendement, vous le voyez, va dans le sens des interventions des autres membres de mon groupe. Il vous est reproché, au fond, de méconnaître à la fois l'utilité sociale et la mission éducative des organisations de jeunesse et d'éducation populaire. Votre budget, tout compte fait, les maltraite au-delà de l'acceptable.

Mais je sais aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, et de fraîche mémoire, combien il est difficile à un membre de l'opposition, quelle que soit sa bonne foi ou la pertinence de ses arguments, de faire fléchir votre gouvernement. Alors, si vous le voulez bien, je vous propose ici publiquement une expérience.

Allez demander à vos amis François Guillaume, Louis Lauga, Jean Mouchel qui appartiennent tous à votre formation politique et qui ont travaillé longtemps dans un secteur que je crois bien connaître, ce que serait aujourd'hui l'agriculture française s'il n'y avait pas eu le travail de la jeunesse agricole catholique dont vous vous apprêtez à réduire la subvention, et si la situation de l'agriculture française serait ce qu'elle est aujourd'hui si l'Etat, que vous vilipendez, n'avait pas financé pendant plus de trente ans les stages de formation dont ont bénéficié plus de la moitié des présidents actuels de syndicats agricoles.

Comme je vous fais crédit, je pense que vous nous reviendrez transformé, parce que je sais, moi, ce que vos amis, vos propres amis vous diront.

Si vous avez de l'ambition, vous serez alors tenté de vous inscrire dans la lignée de Pierre Mendès-France, de Michel Debré, de Maurice Herzog, de Jacques Chaban-Delmas, de Pierre Mauroy. *(Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. René André. Et de Henri Nallet ?

M. Henri Nallet. Tous, y compris ceux dans les rangs desquels vous êtes, ont su reconnaître l'importance des organisations de jeunesse et d'éducation populaire pour notre vie démocratique, pour leur apport dans l'apprentissage de l'action collective, toutes choses dont nous sommes nombreux, sur tous ces bancs, à pouvoir témoigner.

Un dernier mot, si vous le permettez. La sagesse populaire dit que seuls les sots ne changent pas d'avis. Je vous demande de tourner le dos aux sottises que l'on vous a préparées, ou que l'on vous a imposées. Rebellez-vous, comme il sied à un ministre de la jeunesse, et tout le monde, ici, plutôt que de somnoler, vous applaudira. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Séguéla. Nous ne somnolons pas !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. J'avoue que, en vous écoutant, monsieur Nallet, j'avais presque envie de sortir mon mouchoir. Soyons sérieux ! Vous savez très bien que, dans ce pays, nous manquons de formations suffisantes pour permettre aux gens de s'insérer dans le tissu professionnel. Vous savez également - si vous ne le savez pas, consultez le « bleu » - que ces crédits dont vous demandez la suppression servent justement à payer les frais de déplacement des formateurs ou de ceux qui sont en formation. Cela va à l'encontre de ce que vous proposez. Enfin, votre accusation selon laquelle nous aurions la volonté de tuer les associations est nulle et non avenue parce qu'elle relève d'un procès d'intention inadmissible. Rejet de l'amendement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 145. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Sur le titre III de l'état B, M. Laurain, M. Calmat, Mme Sicard et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 146, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 14 millions de francs. »

La parole est à M. Jean Laurain.

M. Jean Laurain. Nous proposons de réduire de 14 millions de francs au titre des mesures nouvelles les crédits du titre III, chapitre 34-98, article 60, qui sont des crédits de matériel dont on ne connaît pas exactement l'utilisation.

Ces crédits seraient plus utilement employés à la revalorisation des crédits d'intervention en direction des associations d'éducation populaire qui subiront une baisse de 20 p. 100 pour 1987, notamment celles du chapitre 43-60, article 61, « subventions et Fonjep. »

Sans critiquer les mesures nouvelles en tant que telles - par exemple le financement d'opérations mobilisant les jeunes pour des actions de solidarité, les actions de communication en faveur de la jeunesse ou l'initiation au développement technologique -, nous ne pouvons cependant accepter qu'elles se réalisent aux dépens des associations qui mènent déjà elles-mêmes ce genre d'action.

Or la réduction de 20 p. 100 des crédits d'interventions publiques, fixée selon la lettre d'instruction du Premier ministre, s'applique intégralement au titre IV de l'ex-direction du temps libre et de l'éducation populaire pour lequel aucune mesure nouvelle n'est inscrite au « bleu » pour 1987.

En outre, les crédits prévus au titre des mesures de compensation, qui auraient pu atténuer la diminution des crédits Fonjep, ont été annulés par la taxation de 10 millions de francs intervenue après un dernier arbitrage rendu au profit du ministère de la défense. Il faut noter que le niveau des crédits inscrits à l'article 43-60 61, subventions et Fonjep, soit 78 millions de francs, correspond à 500 000 francs près au total des crédits affectés au financement des postes Fonjep en 1986.

Cette situation nous laisse devant l'alternative suivante : ou bien maintenir le taux de financement en francs courants et le nombre actuel de postes Fonjep, mais cela signifie la disparition des subventions aux associations nationales d'éducation populaire et si on veut leur mort, il faut le dire ; ou bien préserver l'existence des subventions nationales, malgré tout amputées de 20 p. 100, mais alors c'est la disparition de 400 postes Fonjep - tout à l'heure on a dit 480 - ou la réduction de 20 p. 100 de leur taux, ce qui ne manquera pas d'accroître les charges des collectivités locales qui sont, comme vous le savez, les partenaires de l'Etat dans le financement de ces postes.

Quant au redéploiement de ces 400 postes, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous voulez affecter uniquement aux postes qui sont vraiment des postes d'animation, connaissant bien ce problème pour l'avoir pratiqué pendant de nombreuses années, je vous prie de me dire si vous parviendrez pas à distinguer ce qui est gestion et ce qui est animation.

M. le président. Monsieur Laurain, je vous prie de conclure.

M. Jean Laurain. je dispose de cinq minutes, monsieur le président.

M. le président. Vous les avez épuisées.

M. Jean Laurain. Je ne crois pas.

M. le président. Si, et je vous prie de conclure.

M. Jean Laurain. Je termine, monsieur le président.

Le budget pour 1987 se traduit donc en fait par un renforcement des moyens de l'Etat, qui se donne là les moyens de conduire une politique d'intervention directe aux dépens des associations et collectivités locales alors que, par ailleurs, la politique libérale menée par le Gouvernement réclame moins d'Etat. Il y a là une contradiction fondamentale. C'est pourquoi nous proposons cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Cet amendement est cosigné par M. Laurain et par M. Calmat. Ancien ministre de la jeunesse et des sports, M. Calmat connaît sans doute la finalité de ce chapitre 34-98, qui recouvre des crédits de matériel et de fonctionnement courant pour la jeunesse. Ces crédits sont destinés à l'information et à l'achat de documentation et de matériel pour les activités scientifiques des jeunes.

Pour l'an prochain, 15 millions de francs inscrits sur l'article 60 serviront à accompagner les mesures nouvelles du titre IV, « jeunes et solidarité », « jeunes et technologie » et les coproductions d'émissions de télévision. Les jeunes jugeront vos propositions. Avis défavorable, bien que la commission n'ait pas examiné cet amendement.

M. Jean Laurain. Les jeunes jugeront, effectivement !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 146.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	569
Nombre de suffrages exprimés	567
Majorité absolue	284
Pour l'adoption	244
Contre	323

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Personne ne demande plus la parole ?..

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, M. Jean-François Jalkh a présenté un amendement, n° 140, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 11 883 196 francs. »

La parole est à M. Jean-François Jalkh.

M. Jean-François Jalkh. Cet amendement, ainsi que les deux suivants, est destiné à détailler ma question sur les subventions accordées par le département de la jeunesse et des sports à certaines associations.

Concernant le chapitre 43-20, nous constatons qu'en 1984, dernière année de référence disponible, votre prédécesseur a alloué à certaines associations dont j'ai la liste sous les yeux des subventions pour un total de 11 883 196 francs. Mon amendement a donc pour but de diminuer les crédits de ce chapitre de la même somme.

Permettez-moi, afin de vous rendre sensible au bien-fondé de ma démarche, d'évoquer brièvement les activités de certaines des associations qui sont visées dans l'amendement, en commençant par la Fédération des francs et franches camarades : dans la revue *Jeunesse au plein air*, n° 237, l'un de ses animateurs, un certain M. J. Cuisance, définissait ainsi l'action de la fédération, et je cite : « ... l'économie capitaliste, basée sur la recherche du profit, est par nature un obstacle à la politique de l'enfance qui correspond à nos objectifs... A tout cela les francs et franches camarades ne peuvent rester insensibles et se doivent de défendre les acquis culturels et sociaux que la lutte des travailleurs a imposés. »

Mme Odile Sicard. C'est bien vrai !

M. Jean-François Jalkh. Maintenant, Loisirs et vacances de la jeunesse.

L'association n'hésite pas à diffuser des prospectus du style : « Le socialisme existe, il faut aller le voir », où l'on peut lire : « Nous voulons le socialisme pour la France. Oui, nous voulons le socialisme parce que dans quatorze pays il a fait la preuve de sa supériorité » ; et le même prospectus de poursuivre : « Loisirs et vacances de la jeunesse propose un choix de voyages réalisés en collaboration avec les mouvements de la jeunesse des différents pays concernés. Chaque séjour est conçu afin de permettre de passer des vacances enrichissantes, de découvrir la réalité du socialisme. »

En ce qui concerne Les Pionniers de France, c'est un peu du même métal. Devant contribuer « à la formation laïque et socialiste de l'enfant », l'association obéit à un manifeste qui stipule : « L'éducation de l'esprit du communisme constitue l'originalité et le devenir de l'organisation. » Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, où passe l'argent des contribuables. Les sportifs français apprécieront !

Je vais, monsieur le président, si vous le permettez, défendre l'amendement suivant...

M. le président. Je vous en prie.

M. Jean-François Jalkh. ... qui porte sur le chapitre 43-60.

Cet amendement tend à réduire les crédits de 352 332 francs et concerne notamment l'Union des femmes françaises. Malgré l'apolitisme de ses statuts, cette association...

M. Jean Jaroaz. Elle a été créée pendant la Résistance.

M. Jean-François Jalkh. ... est affiliée à la fédération démocratique internationale des femmes, organisme communiste international situé à Berlin-Est. La publicité de sa revue mensuelle *Heures claires* est affirmée par l'agence centrale de publicité qui s'occupe de la quasi-totalité des journaux édités par la place du Colonel-Fabien.

Quant au M.R.A.P., il n'abuse personne depuis bien longtemps. Selon les termes de Paul Guiniewski, collaborateur de la revue de la Licra *Le Droit de vivre*, le M.R.A.P. « doit être considéré comme d'obédience communiste ».

Il a longtemps été présidé par André Blumel qui représentait le courant procommuniste à la S.F.I.O., puis par Léon Lyon-Caen, vice-président de l'association internationale des juristes démocrates - autre courroie de transmission du parti communiste - et par Pierre Parraf.

Son actuel secrétaire général est Albert Levy, vieux militant communiste que le journal *Le Droit de vivre* décrivait en mars 1976 comme le « dernier stalinién de Paris ».

Notons pour conclure que c'est l'organe du M.R.A.P., *Droit et liberté* qui, en octobre 1974, écrivait : « La Révolution d'octobre a assuré à l'ensemble des peuples opprimés de la vieille Russie tsariste un remarquable envol économique, social et culturel » et qu'à partir de 1917, « les juifs, autrefois persécutés et traités en parias, ont acquis les mêmes droits et les mêmes devoirs que les citoyens soviétiques et connu de fulgurantes promotions dans tous les domaines » (sic).

Quant à l'amendement n° 142, il concerne une réduction dans le chapitre relatif aux subventions d'équipement aux collectivités. Le texte de l'exposé des motifs se suffit à lui-même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national (R.N.)*)

M. Henri Nallet. Les Juifs, les francs-maçons, les socialistes...

M. Ronald Pardomo. On vous fait de la publicité. Cela ne vous plaît pas ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les trois amendements soutenus par M. Jalkh ?

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Ces trois amendements n'ont pas été déposés à la commission des finances. Ils n'ont donc pas été examinés. A titre personnel, je ne suis pas favorable à ces associations, et ne voulant pas bousculer l'équilibre du budget, je ne suis pas non plus favorable à leur adoption.

Nos collègues socialistes voient maintenant ce qu'est la proportionnelle ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les trois amendements ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 140. Je suis saisi par le groupe Front national (R.N.) d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	570
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	34
Contre	536

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Sur le titre IV de l'état B, M. Jean-François Jalkh a présenté un amendement, n° 141, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 352 332 francs. »

Cet amendement a déjà été soutenu. La commission et le Gouvernement ont donné leur avis.

Sur cet amendement, je suis également saisi, par le groupe Front national (R.N.), d'une demande de scrutin public.

L'Assemblée considérera sans doute que le vote qui vient d'intervenir vaut également pour l'amendement n° 141 ? (*Assentiment.*)

M. Jean-François Jalkh. D'accord, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° 141 n'est pas adopté.

Sur le titre IV de l'état B, MM. Baeckeroot, Descaves, Martinez, Mégret et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 143, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 18 465 407 francs. »

M. Jean-François Jalkh. Cet amendement est retiré, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 143 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(*La réduction de crédits est adoptée.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, M. Jean-François Jalkh a présenté un amendement, n° 142, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 825 000 francs. »

Cet amendement a déjà été soutenu. La commission et le Gouvernement se sont exprimés.

Comme précédemment, l'Assemblée voudra sans doute considérer que le vote intervenu sur l'amendement n° 140 vaut également pour celui-ci. (*Assentiment.*)

L'amendement n° 142 n'est pas adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

Après l'article 73

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements, n° 147 et 148, tendant à introduire des articles additionnels après l'article 73.

L'amendement n° 147 présenté par M. Cathala et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

Après l'article 73, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement informera, par un rapport, la représentation nationale sur la façon dont il emploiera en 1987, les fonds alloués au Fonds national pour le développement du sport. »

La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Monsieur le secrétaire d'Etat, je n'irai pas jusqu'à vous demander d'appliquer la proposition contenue dans le programme du R.P.R. qui prévoyait la création d'un organisme indépendant, composé en majorité de représentants du mouvement sportif pour gérer le F.N.D.S.

Je demande simplement que le Gouvernement informe, par un rapport, la représentation nationale sur l'utilisation des crédits du F.N.D.S.

M. Philippe Legros. Comme pour Ligier ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Eric Reoult, rapporteur spécial. L'amendement n'a pas été présenté à la commission des finances qui n'a donc pu se prononcer.

Toutefois, j'indique à M. Cathala, qui ne le sait peut-être pas, que les quatre rapporteurs des deux assemblées siègent au conseil d'administration du Fonds national pour le développement du sport. Il s'agit de M. Georges Hage, de M. Bonduel qui appartient au groupe de la gauche démocratique au Sénat, de M. le rapporteur de la commission des finances du Sénat et de moi-même.

Ainsi les quatre rapporteurs assurent la présence de la représentation nationale, majorité et opposition confondues. Il n'est pas nécessaire de prévoir un rapport particulier, d'autant que les parlementaires ont accès à toutes les informations. Je ne vois donc pas l'utilité de cet amendement auquel je suis, à titre personnel, défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je suis prêt à répondre à toutes les questions qui me seront posées en cours d'année sur l'attribution des fonds du F.N.D.S., de façon à bien prouver que la clarté la plus limpide règne dans les opérations effectuées par le ministère.

Par conséquent, je suis contre l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 147.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 148 présenté par Mmes Sicard, Osselin, M. Alain Barrau et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Après l'article 73, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement informera, par un rapport, la représentation nationale sur la façon dont il emploiera en 1987, les fonds en provenance du Pari mutuel urbain alloués au Fonds national pour le développement de la vie associative. »

La parole est à Mme Odile Sicard

Mme Odile Sicard. Si tout le monde est d'accord - y compris le rapporteur spécial - pour reconnaître l'importance et l'utilité de la vie associative dans l'exercice de la démocratie comme apprentissage et engagement de responsabilité, nous pouvons mesurer, non l'écart mais la contradiction entre les discours de la majorité actuelle et ses actes, en constatant, comme l'ont fait un grand nombre d'intervenants, la réduction de 20 p. 100 des crédits d'intervention en faveur du temps libre et de l'éducation populaire, donc des associations.

Quand votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, réduit de presque 22 p. 100 les crédits pour la promotion des activités du temps libre et de l'éducation populaire, et de plus de 6 p. 100 ceux de la formation des animateurs, comment ne pas craindre, de votre part, la tentation d'utiliser les moyens de ce fonds, pour prendre en charge des actions relevant normalement des titres IV des départements ministériels ?

Ce F.N.D.V.A., créé par la loi de finances de 1985, est alimenté par les sommes engagées au P.M.U. Il doit contribuer à des actions de formation de bénévoles, et notamment de ceux qui exercent des responsabilités de gestion, et à des actions de recherche et d'expérimentation capables d'améliorer l'efficacité des associations et de développer les innovations.

Après un temps de démarrage de ces actions, pour lesquelles étaient prévus 20 millions de francs, ce fonds ne devrait pas rester aussi modeste, compte tenu des besoins. Or

ses recettes sont plafonnées à 19 millions de francs pour 1987 ; il s'agit donc d'une baisse. Comme elles sont constituées par un prélèvement de 0,064 p. 100 sur les enjeux du P.M.U., qui sont eux-mêmes en régression, il faudrait relever ce pourcentage si l'on voulait vraiment aider au développement de la vie associative. Mais à quoi servirait l'abandon de ce fonds si, à l'évidence, il n'y a pas volonté gouvernementale pour ce développement ?

Déjà la fusion de la direction du temps libre et de l'éducation populaire et de la direction de la jeunesse souligne, sous prétexte d'allègement des structures, le peu de cas qui est fait de l'organisation des loisirs et de l'éducation populaire. Certes, les actions en faveur de la jeunesse sont de la plus grande importance, mais il faut remarquer que les associations y jouent actuellement un grand rôle auquel le ministère semble vouloir, au moins en partie, se substituer. Idéologie libérale pour les entreprises et l'économie en général, mais étatisme quand il s'agit de la jeunesse, domaine peu coûteux pour le Gouvernement surtout si les mesures nouvelles sont compensées, comme prévu, par l'abandon des aides à d'autres actions.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe socialiste est inquiet pour l'avenir des milieux associatifs, d'autant que vous venez de dire que les actions subventionnées seront celles « impulsées » par le Gouvernement. Le rapport demandé dans cet amendement permettrait au moins de voir si le fonds pour le développement de la vie associative continuera à apporter un plus aux associations dans le domaine de la formation de leurs responsables qui est un des gages de leur autonomie.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Eric Reoult, rapporteur spécial. Cet amendement n'a pas été soumis à la commission des finances.

A titre personnel, il me paraît tout à fait inutile, car l'utilisation des crédits du F.N.D.V.A. est parfaitement connue. Je suis persuadé que M. Calmat aurait pu donner les indications nécessaires à Mme Sicard.

En 1986, 14,25 millions des 19 millions de francs ont été consacrés à des actions de formation - notamment pour 728 dossiers en provenance d'associations - et 4,75 millions de francs ont été consacrés à des actions de recherche.

J'aurais souhaité, madame Sicard, que vous déposiez cet amendement, comme le précédent, l'an dernier (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Odile Sicard. Il n'y avait pas de problème l'an dernier !

M. Jean-Hugues Colonna. Nous ne connaissions pas cette baisse de crédits !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Nous n'avons pas l'habitude de nous livrer à des actions de gribouille au sein du ministère. Par conséquent, il est bien évident que, là aussi, les comptes sont clairs et si Mme Sicard veut les voir, je la recevrai volontiers pour lui fournir tous les documents nécessaires (*Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 148.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je tiens à remercier tous les parlementaires qui ont participé à ce débat, tant les députés la majorité, qui soutiennent l'action du Gouvernement, et les rapporteurs pour le travail accompli, que les députés de l'opposition qui ont participé avec nous à cette discussion sur les crédits affectés aux sports et à la vie associative. Je les remercie notamment pour la chaleur dont ils ont fait preuve et pour les propos qu'ils ont tenus (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires sociales et emploi :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 2 : emploi. - M. Jean Bousquet, rapporteur spécial ;

Annexe n° 3 : formation professionnelle. - M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4 : santé et famille. - M. Guy Bêche, rapporteur spécial ;

Annexe n° 5 : section commune, affaires sociales. - M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales : avis n° 396 : tome I (emploi) de M. Etienne Pinte ; tome II (formation professionnelle) de M. Jacques Legendre ; tome III (protection sociale) de M. Claude Evin ; tome IV (santé et famille) de M. Michel Hannoun.

Commission des affaires étrangères : avis n° 397, tome IV (immigration), de M. Daniel Goulet.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 5 novembre 1986, à deux heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

de la 3^e séance

du mardi 4 novembre 1986

SCRUTIN (N° 437)

sur l'amendement n° 146 de M. Jean Laurain, tendant à réduire de 14 000 000 de francs les crédits du titre III de l'état B (budget de la jeunesse et des sports, moyens des services : crédits de matériels).

Nombre de votants 569
 Nombre des suffrages exprimés 567
 Majorité absolue 284

Pour l'adoption 244
 Contre 323

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (211) :

Pour : 209.
 Abstention volontaire : 1. - M. Jean-Jack Queyranne.
 Non-votant : 1. - M. Claude Évin, président de séance.

Groupe R.P.R. (158) :

Contre : 157.
 Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (128) :

Contre : 126.
 Abstention volontaire : 1. - M. Alain Moyné-Bressand.
 Non-votant : 1. - M. Jean Briane.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (11) :

Contre : 7. - MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.
 Non-votants : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Ont voté pour

MM. Adevah-Pœuf (Maurice) Alfonsi (Nicolas) Anciant (Jean) Ansart (Gustave) Asensi (François) Auchedé (Rémy) Auroux (Jean) Mme Avice (Edwige) Ayrault (Jean-Marc) Badet (Jacques) Balligand (Jean-Pierre) Bapt (Gérard) Barailla (Régis) Bardin (Bernard) Barrau (Alain) Barthe (Jean-Jacques) Bartolone (Claude)	Bassinet (Philippe) Beaufrils (Jean) Bêche (Guy) Bellon (André) Belorgey (Jean-Michel) Bérégovoy (Pierre) Bernard (Pierre) Berson (Michel) Besson (Louis) Billardon (André) Billon (Alain) Bockel (Jean-Marie) Bocquet (Alain) Bonnemaïson (Gilbert) Bonnet (Alain) Bonrepaux (Augustin) Bordu (Gérard) Borel (André)	Mme Bouchardeau (Huguette) Boucheron (Jean-Michel) (Charente) Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) Bourguignon (Pierre) Brune (Alain) Calmat (Alain) Cambolive (Jacques) Carraz (Roland) Cartelet (Michel) Cassaing (Jean-Claude) Castor (Elié) Cathala (Laurent) Césaire (Aimé) Chanfrault (Guy) Chapuis (Robert)
--	--	---

Charzat (Michel) Chauveau (Guy-Michel) Chénard (Alain) Chevallier (Daniel) Chevènement (Jean-Pierre) Chomat (Paul) Chouat (Didier) Chupin (Jean-Claude) Clert (André) Coffineau (Michel) Colin (Georges) Collomb (Gérard) Colonna (Jean-Hugues) Combrisson (Roger) Crépeau (Michel) Mme Cresson (Edith) Dariot (Louis) Dehoux (Marcel) Delebarre (Michel) Delehedde (André) Derosier (Bernard) Deschamps (Bernard) Deschaux-Beaume (Freddy) Dessenin (Jean-Claude) Destrade (Jean-Pierre) Dhaille (Paul) Douyère (Raymond) Drouin (René) Ducoloné (Guy) Mme Dufoix (Georgina) Dumas (Roland) Dumont (Jean-Louis) Durieux (Jean-Paul) Durupt (Job) Emmanuelli (Henri) Fabius (Laurent) Faugaret (Alain) Fiszbin (Henri) Fiterman (Charles) Fleury (Jacques) Florian (Roland) Forgues (Pierre) Fourré (Jean-Pierre) Mme Frachon (Martine) Franceschi (Joseph) Frêche (Georges) Fuchs (Gérard) Garmendia (Pierre) Mme Gaspard (Françoise) Gaysot (Jean-Claude) Germon (Claude) Giard (Jean) Giovannelli (Jean) Mme Goeuñot (Colette) Gourmelon (Joseph) Goux (Christian) Gremetz (Maxime) Grimont (Jean) Guyard (Jacques) Hage (Georges) Hermier (Guy) Hernu (Charles) Her à (Edmond) Hervé (Michel) Hoarau (Elié) M. Hoffmann (Jacqueline)	Huguet (Roland) Mme Jacq (Marie) Mme Jacquaint (Muguette) Jalton (Frédéric) Janet (Maurice) Jarosz (Jean) Jospin (Lionel) Josselin (Charles) Journet (Alain) Joxe (Pierre) Kucheida (Jean-Pierre) Labarrère (André) Laborde (Jean) Lacombe (Jean) Laignel (André) Lajoinie (André) Mme Lalumière (Catherine) Lambert (Jérôme) Lang (Jack) Laurain (Jean) Laurissegues (Christian) Lavédine (Jacques) Le Baill (Georges) Mme Lecuir (Marie-France) Le Déaut (Jean-Yves) Ledran (André) Le Drian (Jean-Yves) Le Foll (Robert) Lefranc (Bernard) Le Garrec (Jean) Lejeune (André) Le Meur (Daniel) Lemoine (Georges) Lengagne (Guy) Leonetti (Jean-Jacques) Le Pensec (Louis) Mme Leroux (Ginette) Leroy (Roland) Loncle (François) Louis-Joseph-Doguet (Maurice) Mahéas (Jacques) Malandain (Guy) Malvy (Martin) Marchais (Georges) Marchand (Philippe) Margnes (Michel) Mas (Roger) Mauroy (Pierre) Mellick (Jacques) Menga (Joseph) Mercieca (Paul) Mermaz (Louis) Métais (Pierre) Metzinger (Charles) Mexandean (Louis) Michel (Claude) Michel (Henri) Michel (Jean-Pierre) Mitterrand (Gilbert) Montdargent (Robert) Mme Mora (Christiane) Moulinet (Louis) Moutoussamy (Ernest) Nallet (Henri) Naticz (Jean) Mme Neiertz (Véronique)	Mme Nevoux (Paulette) Notebart (Arthur) Nucci (Christian) Oehler (Jean) Ortel (Pierre) Mme Osselin (Jacqueline) Patriat (François) Pénicaut (Jean-Pierre) Pesce (Rodolphe) Peuziat (Jean) Peyret (Michel) Pezet (Michel) Pierret (Christian) Pistre (Charles) Poperen (Jean) Porelli (Vincent) Portheault (Jean-Claude) Pourchon (Maurice) Prat (Henri) Proveux (Jean) Puaud (Philippe) Quilès (Paul) Ravassard (Noël) Reyssier (Jean) Richard (Alain) Rigal (Jean) Rigout (Marcel) Rimbault (Jacques) Rocard (Michel) Rodet (Alain) Roger-Machart (Jacques) Mme Roudy (Yvette) Roux (Jacques) Saint-Pierre (Dominique) Sainte-Marie (Michel) Sanmarco (Philippe) Santrot (Jacques) Sapin (Michel) Sarre (Georges) Schreiner (Bernard) Schwartzberg (Roger-Gérard) Mme Sicard (Odile) Siffre (Jacques) Souchon (René) Mme Soum (Renée) Mme Stiévenard (Gisèle) Stirn (Olivier) Straïss-Kahn (Dominique) Mme Sublet (Marie-Josèphe) Sueur (Jean-Pierre) Tavernier (Yves) Théaudin (Clément) Mme Toutain (Ghislain) Mme Trautmann (Catherine) Vadepied (Guy) Vauzelle (Michel) Vergès (Paul) Vivien (Alain) Wacheux (Marcel) Welzer (Gérard) Worms (Jean-Pierre) Zuccarelli (Émile)
---	--	--

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansqer (Vincent)
Arrighi (Pascal)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Baeckeroot (Christian)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoît (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigard (Marcel)
Birrax (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bompard (Jacques)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalat (Robert)
César (Gérard)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chammougoo (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charié (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvrière (Bruno)

Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Daibos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Pierre)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyneck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Derraux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dninin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Domenech (Gabriel)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)
Ferrari (Gastien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Foyer (Jean)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gollnisch (Bruno)
Gonelle (Michel)

Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jaloux (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Le Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Le Pen (Jean-Marie)
Lepereq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Martinez (Jean-Claude)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)

Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Reymann (Marc)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Pénicard (Michel)
Peyrat (Jacques)
Peyrefitte (Alain)
Peyron (Albert)

Mme Piat (Yann)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislas)
Porteu de La Morandière (François)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriol (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)

Schenardi (Jean-Pierre)
Séguéla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Sturbois (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Martial)
Tenailon (Paul-Louis)
Terront (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Se sont abstenus volontairement

MM. Alain Moyne-Bressand et Jean-Jack Queyranne.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Claude Évin, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM. Robert Borrel, Jean Briane, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Jean-Jack Queyranne porté comme « s'étant abstenu volontairement » a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 438)

sur l'amendement n° 140 de M. Jean-François Jalkh tendant à réduire de 11 883 196 F les crédits du titre IV de l'état B (budget de la jeunesse et des sports, interventions publiques : subventions à certaines associations)

Nombre de votants	571
Nombre des suffrages exprimés	570
Majorité absolue	286

Pour l'adoption	34
Contre	536

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (211) :

Contre : 210.

Non-votant : 1. - M. Claude Évin, président de séance.

Groupe R.P.R. (158) :

Contre : 155.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean-Paul Charié.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale et Hector Rolland.

Groupe U.D.F. (128) :

Contre : 127.

Non-votant : 1. - M. Jean Brianc.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Pour : 33.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-Inscrits (11) :

Pour : 1. - M. Jean Diebold.

Contre : 9. - MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Robert Borre, Bruno Chauvierre, Hubert Guoze, Michel Lambert, André Pinçon, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Non-votant : 1. - M. Yvon Briant.

Ont voté pour

MM.

Arrighi (Pascal)
Bachelot (François)
Baeckerout (Christian)
Bompard (Jacques)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Descaves (Pierre)
Diebold (Jean)
Domenech (Gabriel)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)

Gollnisch (Bruno)
Herlory (Guy)
Holeindre (Roger)
Jalkh (Jean-François)
Le Jaouen (Guy)
Le Pen (Jean-Marie)
Martinez (Jean-Claude)
Mégret (Bruno)
Perdomo (Ronald)
Peyrat (Jacques)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)

Porteu de La Moran-diére (François)
Reveau (Jean-Pierre)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Schenardi (Jean-Pierre)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Spieler (Robert)
Stirbois (Jean-Pierre)
Wagner (Georges-Paul)

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Adevah-Pouf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
Anciant (Jean)
André (René)
Ansart (Gustave)
Ansqer (Vincent)
Asensi (François)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Auchède (Rémy)
Audinot (Gautier)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Bachelet (Pierre)
Badet (Jacques)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Bardin (Bernard)
Barnier (Michel)
Barrau (Alain)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinat (Philippe)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaufils (Jean)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bêche (Guy)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)

Béguet (René)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Benoît (René)
Benouville (Pierre de)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Michel)
Bernard (Pierre)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Jean)
Besson (Louis)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marvel)
Billardon (Lé)
Billon (Alain)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bonhomme (Jean)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borotra (Frank)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Joucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourg-Broc (Bruno)
Bourguignon (Pierre)
Bousquet (Jean)

Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Brocard (Jean)
Brocard (Albert)
Brune (Alain)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Caro (Jean-Marie)
Carraz (Roland)
Carré (Antoine)
Cartelet (Michel)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elic)
Cathala (Laurent)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
Césaire (Aimé)
César (Gérard)
Chammougou (Edouard)
Chanfrault (Guy)
Charlat (Pierre)
Charpiss (Robert)
Charbonnel (Jean)
Charles (Serge)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Charzat (Michel)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauveau (Guy-Michel)
Chauvierre (Bruno)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevénement (Jean-Pierre)
Chollet (Paul)
Chomat (Paul)

Chometon (Georges)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Clert (André)
Cuffineau (Michel)
Coïntat (Michel)
Colin (Daniel)
Colin (Georges)
Colomb (Gérard)
Colombier (Georges)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepl (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Darriot (Louis)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Debahne (Arthur)
Dehoux (Marcel)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuynek (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Derosier (Bernard)
Desanlis (Jean)
Grussenmeyer (Bernard)
Deshaux-Beaume (Freddy)
Dessine (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhaille (Paul)
Dhinmin (Claude)
Dimglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Douset (Maurice)
Doyère (Raymond)
Drouin (René)
Dru (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix (Georgina)
Dugoin (Xavier)
Dumas (Roland)
Durant (Jean-Louis)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durieux (Jean-Paul)
Durr (André)
Durupt (Job)
Ehrmann (Charles)
Emmanueli (Henri)
Fabius (Laurent)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Faugaret (Alain)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)

Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fizbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fossé (Roger)
Fourré (Jean-Pierre)
Fuyer (Jean)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frèze (Georges)
Fréville (Yves)
Fruch (Edouard)
Fuchs (Gérard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard (Francine)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Gaysot (Jean-Claude)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Germon (Claude)
Ghysel (Michel)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godéfroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Mme Gocuriot (Colette)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Griotteray (Alain)
Grussemeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Guyard (Jacques)
Haby (René)
Ilage (Georges)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hersant (Jacques)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Elic)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Iloussin (Pierre-Reny)
Mme Hubert (Elisabeth)
Huguet (Roland)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint (Muguette)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)

Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jégou (Jean-Jacques)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Julia (Didier)
Kasperit (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Kliifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuchaida (Jean-Pierre)
Kuster (Gérard)
Labarrère (André)
Labbé (Claude)
Laborde (Jean)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lacombe (Jean)
Laflour (Jacques)
Laignel (André)
Lajoie (André)
Mme Lalumière (Catherine)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Lauga (Louis)
Laurain (Jean)
Laurissegues (Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Bail (Georges)
Mme Lecuir (Marie-France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengague (Guy)
Leonard (Gérard)
Leonetti (Jean-Jacques)
Leontieff (Alexandre)
Le Pensec (Louis)
Lepercq (Arnaud)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Ligot (Maurice)
Limuzu (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Loncle (François)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Mamy (Alben)
Manicel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Marchu (Claude-Gérard)
Margnes (Michel)
Marlière (Olivier)
Many (Elic)
Mas (Roger)

Masson (Jean-Louis)	Mme de Panafieu (Françoise)	Roger-Machart (Jacques)	Virapoullé (Jean-Paul)	Vuillaume (Roland)	Welzer (Gérard)
Mathieu (Gilbert)	Mme Papon (Christiane)	Rossi (André)	Vivien (Alain)	Wacheux (Marcel)	Wiltzer (Pierre-André)
Mauger (Pierre)	Mme Papon (Monique)	M ^{me} Roudy (Yvette)	Vivien (Robert-André)	Wagner (Robert)	Worms (Jean-Pierre)
Maujoudan du Gasset (Joseph-Henri)	Parent (Régis)	Roux (Jacques)	Vuilbert (Michel)	Weisenhorn (Pierre)	Zuccarelli (Émile)
Mauroy (Pierre)	Pascallon (Pierre)	Roux (Jean-Pierre)			
Mayoud (Alain)	Pasquini (Pierre)	Royer (Jean)			
Mazeaud (Pierre)	Patriat (François)	Rufenacht (Antoine)			
Médecin (Jacques)	Pelchat (Michel)	Saint-Ellier (Francis)			
Mellick (Jacques)	Pénicaut (Jean-Pierre)	Saint-Pierre (Dominique)			
Menga (Joseph)	Perben (Dominique)	Sainte-Marie (Michel)			
Mercieca (Paul)	Perbet (Régis)	Salles (Jean-Jack)			
Mermaz (Louis)	Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)	Sanmarco (Philippe)			
Meamin (Georges)	Pécard (Michel)	Sarrot (Jacques)			
Measmer (Pierre)	Pesce (Rodolphe)	Sapin (Michel)			
Mestre (Philippe)	Peuziat (Jean)	Sarre (Georges)			
Métais (Pierre)	Peyrefitte (Alain)	Savy (Bernard)			
Metzinger (Charles)	Peyret (Michel)	Schreiner (Bernard)			
Mexandeau (Louis)	Pezet (Michel)	Schwartzenberg (Roger-Gérard)			
Micaux (Pierre)	Pierret (Christian)	Séguéla (Jean-Paul)			
Michel (Claude)	Pinçon (André)	Seitlinger (Jean)			
Michel (Henri)	Pinte (Étienne)	Mme Sicard (Odile)			
Michel (Jean-François)	Pistre (Charles)	Siffre (Jacques)			
Michel (Jean-Pierre)	Poniatowski (Ladislas)	Soisson (Jean-Pierre)			
Millon (Charles)	Poperen (Jean)	Souchon (René)			
Miosecc (Charles)	Porrelli (Vincent)	Mme Soum (Renée)			
Mitterrand (Gilbert)	Portheault (Jean-Claude)	Sourdille (Jacques)			
Montastruc (Pierre)	Poujade (Robert)	Stasi (Bernard)			
Montdargent (Robert)	Pourchon (Maurice)	Mme Stiévenard (Gisèle)			
Montesquiou (Aymeri de)	Prat (Henri)	Stirn (Olivier)			
Mme Mora (Christiane)	Préaumont (Jean de)	Strauss-Kahn (Dominique)			
Mme Moreau (Louise)	Prionl (Jean)	Mme Sublet (Marie-Joséphe)			
Moulinet (Louis)	Proveux (Jean)	Sueur (Jean-Pierre)			
Mouton (Jean)	Puaud (Philippe)	Taugourdeau (Martial)			
Moutoussamy (Ernest)	Queyranne (Jean-Jack)	Tavemier (Yves)			
Moyné-Bressand (Alain)	Quilès (Paul)	Tenaillon (Paul-Louis)			
Nallet (Henri)	Raoult (Eric)	Terrot (Michel)			
Narquin (Jean)	Ravassard (Noël)	Théaudin (Clément)			
Natiez (Jean)	Raynal (Pierre)	Thien Ah Koon (André)			
Mme Neiertz (Véronique)	Renard (Michel)	Tiberi (Jean)			
Nenou-Pwataho (Maurice)	Revet (Charles)	Toga (Maurice)			
Mme Nevoux (Paulette)	Reymann (Marc)	Toubon (Jacques)			
Notebart (Arthur)	Reyssier (Jean)	Mme Toutain (Ghislaine)			
Nucci (Christian)	Richard (Alain)	Tranchant (Georges)			
Nungesser (Roland)	Richard (Lucien)	Mme Trautmann (Catherine)			
Oehler (Jean)	Rigal (Jean)	Trémège (Gérard)			
Ornano (Michel d')	Rigaud (Jean)	Uebenschlag (Jean)			
Ortel (Pierre)	Rimbault (Jacques)	Vadepied (Guy)			
Mme Osselin (Jacqueline)	Roatta (Jean)	Valleix (Jean)			
Oudot (Jacques)	Robien (Gilles de)	Vasseur (Philippe)			
Paccou (Charles)	Rocard (Michel)	Vauzelle (Michel)			
Paecht (Arthur)	Rocca Serra (Jean-Paul de)	Vergés (Paul)			
	Rodet (Alain)				

S'est abstenu volontairement

M. Jean-Paul Charié.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Claude Évin, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM. Jean Brianc, Yvon Briant et Hector Rolland.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Jean Royer, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

Mises au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin n° 430 sur le titre V de l'état C du projet de loi de finances pour 1987 (budget de l'agriculture : investissements exécutés par l'Etat) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 31 octobre 1986, page 5594), M. Jean Royer, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin n° 431 sur le titre VI de l'état C du projet de loi de finances pour 1987 (budget de l'agriculture : subventions d'investissement accordées par l'Etat) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 31 octobre 1986, page 5596), M. Jean Royer, porté comme ayant voté « pour » a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 432 sur les crédits ouverts à l'article 39 du projet de loi de finances pour 1987 (budget annexe des prestations sociales agricoles : services votés) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 31 octobre 1986, page 5597), M. Jean Royer, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin n° 433 sur les crédits ouverts à l'article 40 du projet de loi de finances pour 1987 (budget annexe des prestations sociales agricoles : mesures nouvelles) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 31 octobre 1986, page 5599) M. Jean Royer, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin n° 434 sur l'amendement n° 121, repris par M. Charles Pistre, après l'article 73 du projet de loi de finances pour 1987 (dépôt d'un rapport devant le Parlement sur le financement de la couverture sociale des exploitants agricoles en difficulté) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 31 octobre 1986, page 5601) M. Jean Royer, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 en	107	651	
33	Questions..... 1 en	107	563	
03	Table compte rendu.....	51	85	
03	Table questions.....	51	94	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	96	534	
36	Questions..... 1 en	96	348	
06	Table compte rendu.....	51	80	
36	Table questions.....	31	51	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	884	1 586	
27	Série budgétaire..... 1 en	201	302	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un en.....	644	1 530	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : (1) 45-76-62-31 Administration : (1) 45-76-61-38 TELEX : 201176 F DIR-JO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

